

BULLETIN

DE LA

Société Historique et Archéologique

LES AMIS DES ANTIQUITÉS

DE PARTHENAY



1960

N° 9

SOMMAIRE

Composition du Bureau de la Société et note	1
La vie de la Société en 1960	2
A travers la petite histoire parthenaisienne, par M. POIGNAT	3
Le Plessis-Cherchemont, par M ^e HIPAULT	7
L'habitat à Parthenay au cours des siècles et ses vieilles maisons (suite), par M. OCHIER	11
Le Camp républicain de Largeasse, par E. AURIAULT	22
Analyse d'un inventaire au XVIII ^e siècle (suite et fin), par Th. RABOUAM- BOURDIN	26
La Tour Saint-Jacques (poésie) par M ^{lle} M.-M. LEBRET	35
Silhouettes oubliées : le Ménétrier, par G. DAZELLE	36
Eglises détruites de Parthenay, par H. THOMAS	43
Une idylle tragique au siège de Mayence, lettre communiquée par M ^{me} REES	48
Le château du Coudray-Salbart, par le Capitaine AGUILLON	51
Cinquante ans d'études sur Parthenay, par G. PICARD	58
La rue Tailleped et l'ancien faubourg de la Barre-Tailleped, par le Commandant CHASTANG	66

Les illustrations sont de Jean BARBARAN et E. AURIAULT

Bureau de la Société

Président fondateur : † Abbé GALLAIS.
Président d'honneur : M^e Hilaire OCHIER (1).
Président : M. Henri THOMAS.
Vice-Présidents : M. Aristide BOURDEAU.
M^{lle} M. LEBRET.
Trésorier : Capitaine AGUILLON.
Secrétaire : M. C. SALETTE.
Archiviste : M. G. DAZELLE.

C.C.P. du Trésorier (3, rue de la Place) : 435-30 Nantes.

NOTE

La cotisation est maintenue à 250 fr. (2,50 NF) pour 1961, comprenant le service du bulletin.

Pour les sociétaires domiciliés hors de Parthenay, il y a lieu de payer en sus le coût (7 fr. ou 0,07 NF) de l'enveloppe-sac du bulletin, plus celui de l'affranchissement par la poste indiqué par le ou les timbres.

La date limite pour l'envoi au Président ou au Trésorier-Rédacteur des articles à insérer au bulletin suivant est le 31 juillet.

(1) A la dernière minute, nous apprenons le décès de M. OCHIER. Nous en reparlerons sur le prochain Bulletin.

La Vie de la Société en 1960

Il y a eu en 1960 374 cotisants.

Le 16 mars, a eu lieu à la salle du Café de Castille la conférence de M. Lucien PORTE, délégué du Centre culturel américain de Bordeaux, préfet en retraite, sur *Clemenceau en Amérique*.

Cette partie de l'existence du « Père la Victoire », où il s'est d'ailleurs marié, fort peu connue et qui se situe dans les années précédant la guerre de 1870-71, a fort intéressé l'auditoire.

La conférence a été suivie de la projection de deux films : « New-York » et « Un cyclone en Floride ».

Une conférence de M. R. DE LA COSTE-MESSELIÈRE, attaché C.N.R.S., sur « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle » a été fixée au 7 décembre.

Le Congrès régional des Sociétés Savantes du Centre-Ouest (Touraine, Poitou, Charentes) a eu lieu les 14, 15, 16 mai aux Sables-d'Olonne. La Société y a été représentée par le Commandant CHASTANG, qui y a fait une communication. Il y eut, le 15, deux excursions, l'une historique et archéologique, l'autre géographique. Quatre membres de la Société prirent part à la première ; les deux groupes se réunissant d'ailleurs pour le déjeuner à L'Aiguillon-sur-Mer. La première visita notamment le très remarquable château-fort de Talmond, les abbayes N.-D. de Lieu-Dieu-en-Jard et Saint-Michel-en-l'Herm et le château de la Court-d'Aron et ses collections.

Le 12 juin, a eu lieu une très brillante excursion en Anjou avec notamment la visite de trois superbes châteaux (Montgeoffroy, Le Plessis-Bourré, Serrant). Ont également été vus : le château de Passavant-sur-Layon et, au retour, la chapelle de Béhuard et celle des martyrs vendéens, au milieu de la forêt de Vezins. Le pique-nique-déjeuner a eu lieu sur les bords de la Mayenne, à Juigné-Béné.

Le VI^e Congrès départemental s'est tenu, comme le III^e en 1957, à Parthenay, le 25 septembre, avec le concours de la Municipalité. La séance d'études du matin a comporté huit communications. Elle a été suivie, sur l'esplanade de la Mairie dominant la Basse-ville, d'un vin d'honneur offert par la Municipalité. Un déjeuner en commun a eu lieu à midi au Grand Hôtel, d'où est partie, à 14 heures, l'excursion traditionnelle pour laquelle une vingtaine de Parthenaisiens s'étaient joints aux congressistes. A Parthenay-le-Vieux, où il avait visité l'église, un car d'une trentaine de Niortais a rejoint le nôtre. L'itinéraire a comporté : site du château de la Péchellerie vu du pont sur le Thouet, église du Tallud, site de la Trébesse (chapelle Saint-Blaise, moulin de Gloriette sur le Thouet), églises d'Allonne (il n'a malheureusement pas été possible de voir l'abbaye du Bois d'Allonne) et de Secondigny ; arrêt-goûter fort apprécié à l'« Ecu de France », à Secondigny, où les 89 participants ont en même temps eu la bonne fortune d'entendre le Docteur MERLE, président de la Société Historique des Deux-Sèvres, leur retracer l'histoire de la Seigneurie et du château de cette petite ville ; fin de l'excursion à Hérisson : pierre branlante « La Merveille », qui fut mise en mouvement ; églises Saint-Jean (en ruines) et Saint-Georges, ruines encore importantes du château-fort de cette localité, qui fut jadis une ville.

Comme en 1957, une brochure des communications faites au Congrès a été adressée à tous les congressistes.

Capitaine AGUILLON.



A TRAVERS LA PETITE HISTOIRE PARTHENAISIENNE

QUAND LES PARTHENAISIENS NE
SE LAVAIENT PAS.

Saviez-vous que, vers 1850 déjà, Parthenay avait son Etablissement de Bains ?

Il était situé rue du Château, à droite en allant vers la Minoterie (aujourd'hui Maison Ramade).

Le Propriétaire-Gérant des Bains exerçait également la profession de brasseur.

En ce temps-là, hélas ! nos compatriotes ne se lavaient sans doute pas assez. Violleau fit faillite en 1852. Peu après, il en mourut.

Le 30 janvier 1853, nous apprend « *Le Gâtinois* », journal de l'arrondissement, ses biens furent vendus aux enchères.

Le placard de vente nous fournit quelques détails sur l'établissement. Il se composait de « six chambres, d'un petit salon d'attente, de huit baignoires de cuivre rouge et d'une baignoire en bois (*sic*) ».

Les locaux furent mis à prix à 20.000 fr. et, dans cette somme, était compris tout le matériel nécessaire à l'exploitation des Bains.

A peu près ce que vaudrait de nos jours, chez un antiquaire, une seule de ces baignoires de cuivre rouge à l'intérieur desquelles, au grand désespoir du sieur Violleau, il semble bien que, sous le règne de Napoléon III, les Parthenaisiens ne se risquaient pas volontiers.

CE QUE DÉPENSAIENT, IL Y A
CENT VINGT-CINQ ANS, LES HA-
BITUÉS DU « VIOLLEAU ».

Un document curieux, « le livre de crédit du Café Violleau pour l'année 1835 », est tombé entre nos mains.

« Le Violleau », qui est incontestablement le plus vieux café parthenaisien, existe toujours et ses actuels propriétaires, M. et M^{me} Boinot, y accueillent avec la même urbanité que leurs prédécesseurs d'il y a cent vingt-cinq ans une fidèle clientèle d'habitues.

Voici quelques relevés de compte dont les prix font rêver :

- « Doit M. Dardillac fils, un verre de cognac 0 fr. 15...
- Doit M. Piquault, instituteur, trois verres d'absinthe 0 fr. 90...
- Doit M. Trial, sergent-major au 25^e Régiment de ligne 2 sous que je lui ai donnés pour faire l'aumône : 0 fr. 10...
- Doit M. Roy-Fleurisson, un paquet de tabac 0 fr. 15...
- Doit mon père, un cigare 0 fr. 10...

Doit M. Jules Lory, de Brassard, deux verres d'eau sucrée 0 fr. 60, trois tasses avec brûlot 1 fr. 50...

Doit M. Parnaudeau, tailleur à Parthenay, une bouteille de bière avec le marchand qui a déballé chez nous 0 fr. 95...

Doit M. Bonnin, de Brassard, pour dépenses faites dans la nuit du 22 avec les artistes 0 fr. 25...

Doit M. Bertin un verre d'eau sucrée et une prune 0 fr. 60...

Doit M. Joseph Witkowski, Polonais, cinq cognacs et une bouteille de bière 1 fr. 40... »

Ce client figure à plusieurs reprises sur chaque page du « livre de compte du Café Violleau ». Il préférerait le cognac à l'eau sucrée et, par voie de conséquence, il lui est fréquemment complé des verres ou des bouteilles qu'il a brisés.

LES CURIOSITÉS DES ANCIENS
RÈGLEMENTS DE POLICE.

En 1849, le Maire de Parthenay, A. Audebert, fit imprimer chez Bouchet-Sauzeau, en une dizaine de brochures aux couvertures roses et jaunes, « les règlements de Police de la Ville de Parthenay ».

Feuilletons-les ensemble.

Déjà des encombrements : « Dans les rues assez larges pour que deux charrettes puissent se croiser, les personnes qui auront à faire un chargement ou un déchargement devront toujours s'arranger de manière à ne jamais interrompre le passage des autres voitures... »

A propos des incendies : « Il est défendu de tirer des coups de fusil dans une cheminée sous prétexte d'éteindre le feu qui s'y serait manifesté... »

« ...En cas d'incendie, tous les habitants sans exception sont tenus d'aider de leurs seaux et de laisser puiser à leurs puits à première réquisition... »

« Les ouvriers charpentiers et maçons sont tenus de se rendre au lieu du sinistre avec les outils nécessaires pour couper, démolir et déblayer. »

« Il est défendu de laisser divaguer les chiennes en feu... Il est défendu d'agasser (*sic*) les chiens et de les faire battre les uns contre les autres... »

« ...Toute diligence arrivant à Parthenay ne pourra marcher qu'au pas depuis son entrée dans la ville et les faubourgs jusqu'à sa sortie. Elle ne pourra, non plus, galoper sur les boulevards... »

« Une seule personne ne pourra mener à la fois, à l'abreuvoir, plus de trois chevaux ou mulets et dans les conditions suivantes : le conducteur en montera un. Il attachera le second à la queue de celui qu'il montera et tiendra le troisième en laisse... »

Jetons maintenant un coup d'œil sur la police du Théâtre :

« ARTICLE 1. — Toutes démonstrations tendant à troubler le public ou les acteurs, avant ou pendant le spectacle et dans le cours des entr'actes, sont défendues.

ART. 2. — Seront considérés comme démonstrations troublant le public et les acteurs, les trépignements de pieds, chants, cris et vociférations et tous autres moyens employés pour faire du bruit et troubler le bon ordre.

ART. 3. — La lecture publique de lettres, billets, pièces de vers jetés sur le théâtre est interdite. Ils seront remis au Commissaire de Police qui les rendra, s'il le juge convenable, à la personne à qui ils étaient adressés... »

La Police intérieure de la Ville est non moins stricte :

« ART. 11. — On ne pourra étaler ou mettre en vente aucune drogue, remèdes, eaux de quelque nature qu'elles soient, dans les rues et places publiques.

ART. 12. — Il est défendu de jouer aux boules et aux quilles dans les rues et places de la ville et des faubourgs.

ART. 13. — On ne pourra se masquer qu'après en avoir fait la déclaration au Commissaire de Police et obtenu son autorisation.

ART. 14. — Les masques parcourant les rues ne pourront porter aucune arme que ce soit ou bâtons.

ART. 16. — Il est défendu de s'exposer aux regards publics en état d'indécence ou de nudité désavouée par la bienséance.

ART. 17. — Il est défendu de se baigner de jour dans la rivière, près des chaussées et lavoirs, sans être revêtu d'une chemise ou d'un caleçon, sous peine d'être poursuivi pour attentat aux mœurs.

ART. 24. — Il est défendu d'exposer à la vue du public des phénomènes dont l'aspect désagréable serait susceptible de produire de fâcheuses impressions. »

UNE VENGEANCE POSTHUME DU
TROP CRUEL AMANT DE LA
BELLE MARION DE LORME.

Une copie grandeur nature des tableaux décorant, au château de Versailles, la Galerie des Maréchaux de France fut offerte en 1844, par l'Etat, aux villes ayant donné naissance à ces illustres hommes de guerre.

Parthenay, pour sa part, reçut le portrait de Charles de la Porte (1602-1664), Duc de La Meilleraye, Grand Maître de l'Artillerie, Maréchal de France, Surintendant des Finances, Chevalier des Ordres du Roi, etc...

Les chroniqueurs du temps nous ont conté sa liaison avec la belle Marion de Lorme et comment il se vengea sans élégance de son infidélité en contribuant à sa ruine (1).

Après avoir été mis en place dans la Salle des Réunions de l'Assemblée Communale, le tableau représentant le Maréchal fut relégué dans les greniers de l'Hôtel de Ville. C'est là que le découvrirent un jour Georges Picard et Robert Bigot, alors Conseillers municipaux. Ils décidèrent aussitôt de le sauver de l'abandon et procédèrent à son nettoyage à l'aide de tranches d'oignons dont le jus a la propriété de raviver l'éclat des peintures anciennes.

Mais un peu plus d'un siècle et demi après sa mort, « le preneur de villes » — dont, en 1793, les révolutionnaires, en l'église Sainte-Croix, avaient profané le tombeau afin de transformer en balles le plomb de son

(1) L'abbé Arnauld (*Mémoires de Antoine Arnauld*, Paris 1838, page 502) parle ouvertement de sa « fureur » de laquelle « tous les charmes de Marion ne la mirent pas à couvert », et Tallemant des Reaux, dans le même sens, se contente de dire que La Meilleraye « a nuy en toute chose à la famille ». L'historien Georges Mongrédien (dans *Une Aventurière au Grand Siècle — La Duchesse Mazarin*) a brossé du Maréchal de La Meilleraye ce portrait sans doute peu flatté mais véridique : « En dépit de son courage militaire qui en faisait un « grand assiégeur de villes », c'était un « petit homme mal fait et jaloux », au nez court et camus, très fanfaron et fort tyrannique, battant ses gens, poursuivant les magistrats qui ne jugeaient pas selon son goût ; il avait fait, avec l'appui de son cousin, le cardinal de Richelieu, une fortune assez imposante. »

cercueil — se vengea à sa manière de l'irrespectueux débarbouillage qui lui était infligé en faisant verser, aux restaurateurs du tableau perpétuant sa mémoire, d'abondantes larmes.

En même temps que la toile représentant le Maréchal de La Meilleraye, la ville de Parthenay avait reçu le portrait du Roi Louis-Philippe. Les deux tableaux avaient été solennellement mis en place, le 14 janvier 1844, dans la Salle des Séances du Conseil Municipal. Mais il se trouva un adjoint qui, jugeant déplacée à cet endroit la présence du Roi-Citoyen, le fit remiser dans les greniers de la Mairie. Procédant à la réfection de la couverture de tuiles de l'immeuble, les maçons se servirent de la toile « afin de ne pas salir le plancher ». Déjà fort malmené en son temps par les caricaturistes, Louis-Philippe, moins heureux que le Maréchal-Duc, qui, lui, a retrouvé une place d'honneur dans la grande salle des Réunions de l'Assemblée Communale, ne résista pas à l'irrespectueux traitement que lui firent subir les artisans du bâtiment.

*UN CANON DE 1793 EST CACHE
DANS LES CAVES DE L'ANCIENNE
MAIRIE.*

Depuis plus d'un siècle, le tube d'un vieux canon, vestige des temps révolutionnaires, git abandonné dans les caves de l'ancienne Mairie.

Dissimulé sous un tas d'immondices, il n'a pas connu le sort de certains autres trophées (les canons allemands offerts à la ville en 1920 furent vendus quelques années plus tard par la Municipalité).

J'ai déjà suggéré que ce canon, qui porte sur son flanc une fleur de lys, soit placé, sur un support de bois, dans la cour de l'Hôtel de Ville ou dans l'enclos aménagé près de la Porte de l'Horloge.

Les soldats du Général Westerman, qui avaient pris ce canon aux Vendéens, l'amenèrent avec eux en 1793, lorsqu'ils firent leur entrée à Parthenay. On l'installa sur le Donjon de la place du même nom.

Encloué à cette époque, puis réparé, on lui brisa finalement les tourillons pour le rendre inutilisable. Il fut abandonné sur la place du champ de foire jusqu'en 1830. Comme, à ce moment-là, on avait quelques raisons de craindre une nouvelle insurrection vendéenne, le canon, par ordre de la Préfecture, fut conduit dans les caves de la Mairie.

Ce transport donna lieu à une petite fête populaire. Placé sur un « diable », enrubanné et garni de fleurs, il fut traîné à travers les rues à l'aide de cordes.

Une autre pièce d'artillerie devait connaître un sort différent. Saisie en 1830 par les soldats chargés des réquisitions d'armes chez M^{lle} de Lauzon, au Couteau de Saint-Pardoux, que ses activités royalistes avaient rendue suspecte, elle fut elle aussi conduite à la Mairie.

Le canon vendéen servit pour annoncer par de bruyantes salves matinales les manifestations républicaines jusqu'en 1892. Cette année-là, place du Champ de Foire, au matin du 14 juillet, il fit explosion. Le Maire de Parthenay vendit en 1914 ce qui en restait à un marchand de ferraille !

Maurice POIGNAT.

Le Plessis-Cherchemont

Tout près de Vausseroux, à l'extrémité d'un chemin l'y reliant et en bordure d'un pittoresque étang, d'une superficie de plus de cinq hectares, le Plessis-Cherchemont, qui, il y a un siècle, était l'une des plus belles et imposantes demeures de la Gâtine, se montre encore assez majestueux, malgré l'état de délabrement dans lequel il se trouve plongé depuis déjà bien longtemps.

Primitivement, le château du Plessis-Cherchemont devait se composer d'un gros corps de bâtiment rectangulaire, flanqué à chaque coin d'une tour angulaire.

Mais, aux XVII^e et XVIII^e siècles, on dut lui faire subir de grandes modifications à en juger par les constructions qui existent encore et qui affectent la forme d'une équerre.

Le principal corps de logis a sa façade orientée au couchant, sur une cour contiguë à l'étang, et dont chacun des angles nord-ouest et sud-ouest est pourvu d'une tour ronde, la première étant autrefois aménagée en chapelle.

Il a même conservé ses tours angulaires des sud-est et sud-ouest, tandis que ses tours opposées ont disparu, celle du nord-ouest ayant été englobée dans le bâtiment édifié au couchant de la cour.

Des douves, communiquant avec l'étang, limitaient le château et sa cour aux nord, levant et midi et on communiquait par un pont-levis, jeté sur la douve sud, de la cour du château avec une autre cour où se trouvaient les communs.

Enfin, à l'intérieur, le château du Plessis-Cherchemont n'offre rien de remarquable et aucune date ni blason n'y existe pour nous permettre de le dater.

*
**

Le château du Plessis-Cherchemont doit son nom à ses premiers possesseurs, à ceux qui en entreprirent la construction (1).

Son érection paraît remonter au XIV^e siècle, peut-être même au XIII^e siècle. Quoi qu'il en soit, « Messire Jean Cherchemont » possédait un domaine dans la paroisse de Vausseroux le 6 décembre 1360 (inventaire des archives du château de La Barre, par A. Richard).

D'après le dictionnaire des familles du Poitou par Beauchet-Filleau, ce Jean Cherchemont était fils de Guillaume Cherchemont, professeur en lois, vivant en 1297, et de Marie du Puy. Il fut chanoine de Sainte-Radegonde de Poitiers, puis de Saint-Quentin et, plus tard, élevé sur le siège épiscopal d'Amiens ; il y trépassa en 1372, dans la quarante-septième année de son épiscopat.

(1) Relativement à l'origine du mot « Plessis », nous avons consulté le Commandant CHASTANG, et il nous a obligeamment indiqué, ce dont nous le remercions vivement, que ce nom de lieu ne remonte pas à l'époque gallo-romaine, mais est une création de la féodalité, et que le sens primitif de Plessis est celui de « haie » et, par extension, de « propriété clôturée ».

Notre Jean Cherchemont était le propre neveu de Jean Cherchemont qui fonda, avant l'an 1324, le Chapitre de Ménigoute, dont on voit toujours l'église (aujourd'hui paroissiale) et l'ancien logis du Trésorier.

Ce dernier Jean Cherchemont, que l'on dit né à Ménigoute, fut, selon le dictionnaire des familles du Poitou, d'abord Avocat au Parlement de Paris et professeur de droit. Il devint ensuite conseiller-clerc en Parlement, chanoine de Paris, trésorier du Chapitre de Laon, doyen de l'église de Poitiers, etc... Charles, comte de Valois, le nomma son chancelier et le roi Philippe le Long le choisit pour être l'un des ambassadeurs envoyés au Pape Jean XXII. Il était alors clerc ou secrétaire du roi, qui, le mardi avant la Purification de l'an 1321, le fit son Chancelier. Le roi Charles le Bel le maintint dans cette dignité. Il fut un des négociateurs du traité de paix conclu à Paris avec l'Angleterre le 31 mai 1325. En 1324, Charles de Valois l'avait choisi pour l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il mourut subitement en se rendant de La Mothe-Saint-Héraye à la chapelle de Ménigoute, le 25 octobre 1328.

La famille Cherchemont, dont le blason était « pallé d'argent et de sinople de six pièces à la bande lozangée de gueules », s'éteignit après 1387, en la personne de Mathurine Cherchemont, dame de Saint-Pompain, nièce de l'Evêque d'Amiens et mariée deux fois, d'abord à Guillaume de Liniers, chevalier, seigneur de La Meilleraie, puis à Aimery d'Argenton, lieutenant général en Anjou.

*
**

Quelle famille posséda le Plessis-Cherchemont après ses fondateurs ?

Nos investigations ne nous ont pas encore permis de le savoir.

Mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'en l'an 1530, François Saurureau, écuyer, est dit seigneur du Plessis-Cherchemont ; il était époux de Huguette David, qui était veuve de François de la Tour, écuyer, seigneur de l'Houlière.

Plus tard, le Plessis-Cherchemont était la propriété de Marguerite Luard. Celle-ci s'unit vers 1547 à Jean de Tusseau, écuyer, fils du seigneur de la Millanchère.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants, lesquels partagèrent les biens de leurs parents en 1584.

Ce fut alors l'un d'eux, Louis de Tusseau, qui eut dans son lot le Plessis-Cherchemont.

En 1596, Louis de Tusseau, chevalier, seigneur du Plessis-Cherchemont et de Maisontiers, obtint du roi Henri IV un certificat par lequel, en considération des services qu'il lui avait rendus, il le dispensait du service du ban et arrière-ban. Il mourut avant 1624, ayant épousé Madeleine Clavier, dame de la Tour Savary, qui lui avait donné deux enfants : François de Tusseau, chevalier, seigneur de Maisontiers, et Jeanne de Tusseau, mariée en 1609 à Charles Mastin.

Ceux-ci, qui portaient pour armes « d'argent à trois croissants de gueules 2 et 1 », ne conservèrent pas le Plessis-Cherchemont, car, vingt ans plus tard, nous trouvons la seigneurie du Plessis-Cherchemont entre les mains de la famille de Cumont.

René de Cumont, qui fut sénéchal de Civray et Saint-Maixent et dont les armoiries étaient « d'azur à la croix pattée et alaisée d'argent », est qualifié seigneur du Plessis-Cherchemont dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

Il était fils aîné de Jean de Cumont, sénéchal du comté de Civray et Saint-Maixent, mort en 1635, et de Suzanne de Liniers, qui s'étaient mariés en 1619.

En 1687, nous le voyons obtenir, comme protestant nouveau converti, de l'abbesse de Sainte-Croix, dame de la paroisse de Vausseroux, l'autorisation d'établir un banc dans le chœur de l'église de Vausseroux et d'y faire inhumer les membres de sa famille.

Il s'était allié le 15 décembre 1654 à Clorinde de Cumont, sa cousine Germaine, fille de Benjamin de Cumont, gentilhomme de la Chambre du Prince de Condé, et de Suzanne Hotmann (petite-fille de François Hotmann, le célèbre jurisconsulte).

René de Cumont décéda sans postérité vers 1700, laissant pour héritiers des neveux.

Aussi, le Plessis-Cherchemont fit-il l'objet d'une licitation au profit de Pierre Poisson, chevalier, seigneur de Lavault (Condac, en Charente), qui avait épousé Suzanne-Anne de Cumont, et ses enfants. Mais ceux-ci n'ayant pu régler leur prix d'acquisition, on le revendit sur folle enchère au Présidial de Poitiers. L'acquéreur fut alors Samuel Bernon, Président-Trésorier de France au Bureau des Finances de Poitiers.

Ce dernier s'éteignit le 17 août 1717, laissant de Marie Cottiby (fille du célèbre Pasteur de Poitiers, qui s'était converti au catholicisme en 1660) cinq enfants : Samuel-René Bernon, qui succéda à son père dans la charge de Trésorier de France et trépassa en 1722 ; Marie-Marthe Bernon, mariée à Jacques Pairault, écuyer, seigneur de la Chèze ; Marie-Anne Bernon, mariée à Louis Le Texier, écuyer, seigneur de Lirec, Conseiller au Présidial de Poitiers ; Esther-Jeanne Bernon et Suzanne-Henriette Bernon.

Après le décès de Samuel Bernon et Marie Cottiby, le domaine du Plessis-Cherchemont devint la propriété de l'un de leurs descendants, Jeanne Bernon, mariée à Charles-Antoine Vidard de Saint-Claire, laquelle trépassa sans postérité en 1786, de sorte que sa succession fut recueillie par ses plus proches parents. L'un d'eux, Jacques-René Pairault de Périgny, se rendit alors, par acte de licitation et partage en date du 19 août 1786, propriétaire du Plessis-Cherchemont.

M. de Périgny conserva ce domaine jusqu'à sa mort, puis ce fut son unique fille, Marie-Angélique-Henriette Pairault de Périgny, femme du baron Galfrid de Keating, qui en hérita.

M^{me} de Keating ferma les yeux à la lumière, dans son château du Plessis-Cherchemont, le 19 septembre 1829, âgée de 68 ans, ayant, par testament olographe du 15 août 1822, légué à son mari la toute propriété de ce qui composait autrefois la seigneurie du Plessis-Cherchemont.

Le baron de Keating était alors âgé de 76 ans et sans enfant ; aussi décida-t-il d'aliéner le Plessis-Cherchemont pour aller finir ses jours à Poitiers. Si bien que, suivant contrat de vente en date du 27 août 1833, le Plessis-Cherchemont fut cédé par lui à Olympe Jarno, épouse du comte Jacques-Athanase de Liniers, demeurant à Niort, moyennant le prix de 131.000 francs.

La terre du Plessis-Cherchemont comprenait alors le château avec sa réserve, les métairies de la Porte, la Courbotterie, la Constantinière, la Grande-Garde et la Petite-Garde, les moulins de Biron, la borderie de Vausseroux et la métairie de Chaussauvent, le tout répandu dans les communes de Vausseroux, Saint-Martin-du-Fouilloux et Vasles et couvrant une superficie de plus de quatre cent cinquante hectares.

Sa nouvelle propriétaire appartenait à une famille noble du Poitou dont les armoiries étaient « d'azur à trois têtes de cygne arrachées d'argent ». Elle était née en 1803 de l'union de Marc-Gabriel-Augustin Jarno, seigneur du Pont-Jarno, près Champdeniers, et de Céleste Gaullier, et avait épousé en 1823 le comte de Liniers.

Ce dernier était un descendant, à la seizième génération, de Guillaume

de Liniers et Mathurine Cherchemont, époux dont nous avons parlé plus haut, et sa famille, d'origine chevaleresque, était sortie de notre province de Poitou, ayant les armoiries suivantes : « d'argent à la fasce de gueules et à la bordure de sable chargée de huit besants d'or ». Il était né en 1798. Et son père n'était autre que le célèbre Jacques de Liniers, né à Niort en 1753, qui fut vice-roi de Buenos-Ayres et « dont la mort imméritée, en 1810, a entraîné la chute de la domination espagnole aux rives de la Plata » (1).



Aussitôt son acquisition, M^{me} de Liniers et son mari vinrent se fixer au Plessis-Cherchemont et y restèrent jusqu'à leur mort.

Leur hymen donna naissance à sept enfants : Marie-Olympe, unie à Marie-Hilaire-Henri Houlier de Villedieu ; Marie-Aglaré, mariée à Pierre-Louis Garnier de Boisgrollier ; Marie-Thérèse, religieuse de la Charité ; Jacques-Alexandre, comte de Buenos-Ayres, qui se fixa au château de Pont-Jarno, où vivent encore ses descendants ; Marie-Henriette, alliée à Henri-Benjamin-Marie de Verteuil ; Marie-Ernestine, morte fille ; et Marie-Elisabeth, épouse de Marie-Henri Machet de la Martinière.

M^{me} de Liniers s'éteignit au château du Plessis-Cherchemont le 26 octobre 1880 et son mari la suivit dans la tombe le 22 avril 1882 ; leurs restes furent transportés dans le cimetière des Groseillers, après célébration d'offices religieux dans l'église de Vausseroux.

Le partage de leurs successions s'effectua en 1886 ; on fit donc trois lots de la terre du Plessis-Cherchemont.

Le château, ses dépendances et la métairie de la Porte du château, couvrant une superficie de soixante-sept hectares, furent alors compris dans le premier lot, qui échut par voie de tirage au sort à M^{me} Garnier de Boisgrollier.

Mais, moins de vingt ans plus tard, la famille de Boisgrollier en fit l'aliénation à divers particuliers.

Dès lors, le château du Plessis-Cherchemont fut transformé en bâtiments d'exploitation agricole, de sorte que ce fut le commencement de sa décadence...

O.-A. HIPAULT-RUFFIGNÉ.

(1) Sur le Vice-Roi de Buenos-Ayres, voir les articles publiés récemment par M. Jacques NANTEUIL dans *Le Courrier de l'Ouest* (numéros des 28, 29 et 30 juillet et 3 août 1960) : « A l'occasion d'un 150^e anniversaire ». Un buste en bronze lui a été érigé le 13 novembre 1910 dans la ville de Niort, à l'intersection de la rue Bernard-d'Agescy et de la rue Alsace-Lorraine, où il est toujours visible.

L'habitat à Parthenay au cours des siècles et ses vieilles maisons (1)

Quelques maisons plus soignées seulement jalonnent l'ensemble des nouveaux quartiers de Parthenay, dont elles brisent la monotonie.

Celle de M. Jouneau, célèbre céramiste dans l'ancien chemin de Pré-pouillet, puis boulevard Sébastopol, actuellement Anatole-France, avec son belvédère, abritait le grand et modeste artiste. Méconnu à Parthenay, on a su l'apprécier ailleurs à sa valeur.

Professeur à l'École municipale de dessin et de modelage, il a formé des générations d'artisans remarquables, véritables artistes eux-mêmes, tels que M. Berdeguer en sculpture, Pidoux en peinture et bien d'autres.

Son œuvre lui a largement survécu.

M. Knoepflin, qui le remplaça à l'École de Dessin, n'était pas sans talent, mais son véritable successeur fut M. Amirault.

Ce dernier, d'une vieille famille parthenaisienne, était un brillant officier de marine. Il prit sa retraite dans sa famille et sa ville natale. La mer a formé de nombreux artistes et, comme Pierre Loti, presque son voisin, M. Amirault avait le sens du Beau, dans lequel il vivait. Il réalisa de belles toiles, il brossa tous les décors du Cercle Saint-Joseph, aidé parfois par son ami, M. Coutant, le fondateur du Cercle, qui l'avait prié de venir l'aider.

Il devint un artiste de talent aux côtés de M. Jouneau, qu'il continua.

Avant eux, vers le milieu du siècle dernier, les frères Bon, dont l'un était notaire à Parthenay, s'étaient intéressés à cet art. M^{me} Lacour, leur descendante, possède de beaux services façonnés à la manière des faïences de Nevers par des céramistes de cette École.

Les pièces d'un procès entre les frères Bon et un céramiste qu'ils avaient engagé nous font connaître les directives de l'École de Nevers à cette époque et les méthodes employées pour les réaliser.

M. Jouneau eut l'idée de reprendre la manière de Saint-Porchaire, dite aussi d'Oiron, du XII^e siècle.

Il réussit à merveille et a façonné des pièces remarquables et des émaux d'une limpidité sans pareille.

M. Amirault suivit les procédés du maître avec beaucoup de bonheur, sans cependant en atteindre la perfection. Il utilisa les locaux de M. Jouneau, sis à Malakoff, appelés désormais « Faïencerie », de l'autre côté des voies ferrées. Il y est décédé.

Plusieurs Parthenaisiens se sont intéressés à l'œuvre de MM. Jouneau

(1) 3^e partie. Suite des articles parus sous le même titre dans les bulletins nos 6 (1957) et 7 (1958).

et Amirault, ainsi que la Société Historique et Archéologique des Amis des Antiquités de Parthenay.

En accord avec M^e Bigot, maire de Parthenay, qui venait de transférer les services municipaux dans la Citadelle, dans l'ancienne Sous-Préfecture, et de transformer l'ancienne Mairie en musée, une salle de ce nouveau musée fut remise aux organisateurs qui y placèrent les plus belles pièces, œuvres de MM. Jouneau et Amirault. On peut les y admirer, notamment celles de l'importante collection de M. Amelin, qu'il donna à la ville quand il quitta Parthenay.

MM. Colle et Poignat ont dressé l'inventaire de toutes les pièces de collection de nos grands céramistes.

La « Faïencerie », où M. Amirault vint habiter et finir ses jours, était le lieu de travail de nos artistes. Ils y avaient leurs ateliers, leurs fours et leurs maquettes, notamment celle de l'œuvre la plus importante de M. Jouneau, son magnifique plafond, dont l'original est à Niort.



M. Amirault plaça au-dessus de la porte d'entrée de sa nouvelle demeure une Vierge, pièce d'émail, d'apparence diaphane, d'une grande pureté, admirablement réussie à la manière de M. Jouneau.

MM. Jouneau et Amirault n'eurent pas de successeurs immédiats.

MM. Gauthier, jeunes céramistes de Niort, grands admirateurs de Bernard Palissy et s'inspirant de ses chefs-d'œuvre, pensèrent s'installer à Parthenay, sans vouloir cependant reprendre la manière de Saint-Porchaire et d'Oiron. Ils ne trouvèrent pas de locaux et se fixèrent à Niort.

Plusieurs Parthenaisiens apprécièrent à leur valeur les œuvres de MM. Jouneau et Amirault.

Parmi eux se trouvait M. Bernard, directeur-fondateur de l'important Etablissement de la Chainette et qui fut, pendant de longues années, Président de la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres. Il possédait une collection fort importante des faïences de Parthenay.

Il était le neveu de M. Beauchamp, fondateur des grands Etablissements de quincaillerie de ce nom, que dirigea, après lui, M^{me} Dupau, sa fille. Les Etablissements Beauchamp sont bien connus dans la Gâtine, dans les Deux-Sèvres et les départements voisins.

A ses qualités de grand commerçant, attaché à son personnel, il joignait celles d'un esprit cultivé et était un grand ami de Parthenay et de la Gâtine, qu'il savait défendre, ainsi que son pays. Il avait commandé un Bataillon du 67^e Régiment Territorial d'Infanterie pendant la guerre de 1914-1918.

Tous les membres de sa famille étaient gagnés à ses idées.

Son neveu, M. Bernard, fut toujours, lui aussi, fidèle à sa ville, s'in-

téressant à sa prospérité. Il est un des premiers en date et un des heureux artisans de son développement.

Que de fois n'ai-je pas dit à tous, écrit, répété à mon excellent et pauvre ami Bigot, quand je luttai pour sauvegarder nos merveilleux monuments, notre rue de la Vau Saint-Jacques : « Il faut que Parthenay reste « Parthenay. — Sauvons nos vieilles pierres. — Maintenons nos marchés. — Ne voyez-vous pas qu'en moins de cinquante ans l'arrondissement de Parthenay a perdu 12.000 habitants ? — Les Gâtinaux quittent « la Gâtine. — Arrêtons ces départs et fixons la population sur place. » Il me répondait tristement : « Plusieurs édiles pensent que le meilleur « moyen de sauvegarder Parthenay serait l'envoi de quelques bombes sur « nos monuments, la rue de la Vau Saint-Jacques et le château. — Pour « tout le monde, nos marchés tiennent bon. — Quelques-uns me font cette « réponse monstrueuse : Il n'est pas souhaitable que la population ouvrière « augmente à Parthenay. » Sans nous décourager, nous avons fait, chacun à notre manière, ce que nous avons pu pour notre chère ville. M. Bernard a fait de même. Il n'est pas douteux que c'est le groupe des industries métallurgiques qui est le plus important de Parthenay, grâce à son initiative. Il s'est rendu compte que la population était jadis à la fois agricole et industrielle. Il suivit l'exemple du Duc de la Meilleraie, qui traitait le minerai de fer à la Forge à Fer de La Peyratte et l'utilisait dans de nombreux ateliers situés autour du canton des Forges. Ce carrefour recevait la rue Tête-de-Cheval (de la Poste actuellement) et la rue Saint-François d'une part, et la rue Beaugelère, joignant le canton voisin des Poids et Farines à la porte Belay, d'autre part.

L'activité des ateliers de l'ancien canton, carrefour des Forges, fut transportée, en grande partie, aux ateliers de la Chainette, construits en pleine campagne, tout près de la gare des marchandises, des hangars des Etablissements Beauchamp, de la grande scierie Calvet, sur l'emplacement desquels s'élèveront les nouveaux grands abattoirs.

Il se construisit de l'autre côté des voies ferrées tout un quartier d'usines, de hangars, d'ateliers, d'hôtels et maisons d'habitation et, non loin, les fabriques d'engrais de M. Pougnauld, devenues les importantes usines de MM. Aubrun. Les ateliers de la Chainette prirent rapidement de l'importance et occupent actuellement près de 200 personnes. Ils sont surtout spécialisés dans les constructions métalliques.

On peut grouper autour de la Chainette plusieurs usines et ateliers de métallurgie dispersés dans la ville, notamment les ateliers de MM. Bracconnier et Papot, de M. Appercé, successeur médiat, après M. Sado, de M. Joly, créateur d'une fonderie avenue de la Gare, qui fut très prospère.

M. Joly était le contemporain de M. Beauchamp : il fut maire de Parthenay.

La Ferronnerie, déjà représentée à Parthenay par M. Bernard, se développa. De très belles pièces, sorties des importants ateliers de M. Charles, furent appréciées de la France entière.

Des anciennes industries locales, seules les industries métallurgiques ont survécu : celles des tanneries et de la plus célèbre, celle des Droguets et Filatures, ont complètement disparu.

Ces dernières périclitèrent au cours du xviii^e siècle, disparurent pendant la Révolution. M. Bertin essaya d'organiser une filature à Pompairain de Châtillon-sur-Thouet, vers la fin du siècle dernier. Il ne réussit pas.

M. Lemasson, avec une fabrique de tricots, eut l'idée de donner du travail à domicile, mais les machines à tricoter ne connurent qu'un succès passager.

La filature de Pompairain n'eut pas d'imitateur et les machines à tricoter ne remplacèrent que quelques-uns des métiers des nombreux tisseurs d'autrefois.

L'industrie de la tannerie ne fut pas plus heureuse. Son déclin commença également au xviii^e siècle.

Les patrons tanneurs ne réagirent pas, ainsi que cela eut lieu dans certaines autres villes, à Pont-Audemer par exemple. Au contraire, à Châteaurenault, toutes les tanneries se groupèrent en un magnifique mouvement de solidarité, adoptèrent les procédés nouveaux et Châteaurenault est devenue la grande ville du cuir.

Les patrons tanneurs de Parthenay, dont quelques-uns pourtant étaient bien placés et étaient animés des meilleures intentions, ne firent rien : les tanneries disparurent peu à peu, si bien qu'au début du xx^e siècle, il n'y avait plus qu'une seule tannerie, celle de M. Chartier.

Les vieilles traditions des ouvriers tanneurs de Saint-Paul étaient très respectées. M. le Commandant CHASTANG, originaire du faubourg Saint-Paul, les a rappelées de façon pittoresque et amusante dans les numéros du bulletin des Amis des Antiquités de Parthenay de 1955 et 1959. Il y a encore de vieilles familles de tanneurs, mais il n'y a plus de tannerie. La Société de Secours Mutuel « La Fraternelle » groupait les ouvriers tanneurs, corroyeurs et employés dans les cuirs et peaux.

Au fur et à mesure que disparaissaient les tanneries, des fabriques de chaussures se créèrent : celle de M. Saderne, celle de MM. Jauzon et Cie et de M. Moucheux. Toutes ont disparu. L'industrie du cuir n'est plus représentée à Parthenay que par des négociants en cuir, MM. Potet et Boiton, notamment, continuateurs des plus vieilles maisons.

Et pourtant, l'industrie du cuir n'a jamais laissé indifférente la population parthenaisienne.

Au moment où la Chamoiserie était particulièrement prospère à Niort, devenue rivale heureuse de Millau et de Grenoble, une fabrique de gants s'installa à Parthenay. La très importante Maison et bien connue de Niort, la Maison Boinot, la transforma dans les anciens immeubles de l'Institution de jeunes filles de Jeanne d'Arc, dirigée par M^{lle} Thibault.

Cette succursale de la Maison Boinot devint prospère et employait de nombreux ouvriers et ouvrières sous la direction de MM. Coulombeau et Guignard et de M^{me} Ecault.

Malheureusement, Millau et Grenoble devinrent les concurrents heureux de Niort et MM. Boinot durent peu à peu restreindre l'activité de leur succursale.

Ainsi se terminèrent, les uns après les autres, les essais infructueux de reprise des industries du cuir à Parthenay.

Notre pays de Gâtine, comme beaucoup d'autres pays agricoles de France, se suffisait à lui-même grâce à ses industries locales.

L'une d'entre elles, après les autres, eut, à un moment, au cours des xviii^e et xix^e siècles, une importance notoire. Ce fut celle de la grosse poterie : casseroles en terre, ponnettes, réchauds, écuelles de chauffe-pieds, saloirs et autres ustensiles de ménage.

Les poteries de La Peyratte, près de la forge à fer, étaient florissantes et exportaient dans les provinces voisines, notamment en Limousin.

Une autre poterie plus fine existait aussi dans la commune de Vasles, non loin du château du Chilleau, dont M^{me} Audoin était la directrice et dont ses enfants ont retrouvé et signalé de nombreux fragments.

Au cours du xix^e siècle et au début du xx^e, plusieurs scieries mécaniques s'installèrent dans notre ville et dans les environs. La plus impor-

tante était celle de MM. Calvet. La ville a acheté les terrains et les bâtiments de cette scierie pour y placer ses nouveaux grands abattoirs, alors qu'elle avait cessé toute activité. Les autres ont aussi disparu : celles de MM. Faucher et celle de M. Veillon. Seule, celle de MM. Ligeard s'est maintenue. Un certain nombre d'ouvriers durent se chercher de nouveaux emplois à Parthenay et dans l'arrondissement.

Ces industries locales anciennes n'existent plus, si bien que la population n'a plus été retenue sur place et a émigré, à tel point, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, que l'arrondissement de Parthenay a diminué de 12.000 habitants en cinquante ans et est tombé de 81.000 à 69.000.

La ville de Parthenay eût subi le contrecoup de ces départs si de nouvelles industries n'étaient venues heureusement remplacer les anciennes.

Les industries métallurgiques et la ferronnerie sont redevenues prospères. Dans l'industrie du bois, si plusieurs scieries disparurent, d'importantes menuiseries, avec MM. Chapron et Fournier, et fabriques de meubles et ébénisteries, avec M^{me} Veuve Bodin et M. Dargenton, s'installèrent.

Mais la plus importante de toutes ces industries nouvelles est celle des pâtes alimentaires, créée de toute pièce par M. Panzani. Les pâtes Panzani sont connues et appréciées dans la France entière et à l'étranger. Leur fabrication nécessite une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse, qui donne à Parthenay une véritable prospérité.

À côté, les Etablissements de Bimbeloterie de M. Fillon, connus également de toute la France, arrivent à occuper une centaine de personnes et, tout près, « Art-Noël » doit avoir recours à une main-d'œuvre saisonnière qui s'ajoute à l'importance des Etablissements de M. Fillon. Ce dernier, qui appartient à une vieille famille parthenaisienne, honore sa ville natale.

Tout près de la ville, M. Ayrault, à la Boulaie de Châtillon-sur-Thouet, a su organiser une briqueterie qui s'est rapidement développée et dont les produits fabriqués satisfont une clientèle de plus en plus nombreuse dans tout l'Ouest de la France.

D'autres fabriques de matériaux de construction, celle de M. Gadreau, adjoint au Maire de Parthenay, notamment, celle de M. Cahuzac, ont aussi augmenté leur production. D'autre part, la création de nombreuses laiteries coopératives ou industrielles, qui ont fait la fortune de la Gâtine, donnent un peu d'activité à la population rurale. Le personnel employé tant aux laiteries qu'au ramassage du lait, recruté soit dans la population locale, soit ailleurs, occasionne un léger apport à la population rurale et compense les départs.

Certaines industries nouvelles, comme celles de l'exploitation des carrières, ont eu les mêmes heureux effets.

Le renouveau de Parthenay, qu'il faut souhaiter voir s'amplifier grâce à l'industrie, a amené non seulement le maintien de la population de la ville de Parthenay, mais son augmentation.

Il a fallu la loger. Son habitat a préoccupé les dernières municipalités.

La première partie du xx^e siècle fut marquée, à Parthenay, par trop de luttes politiques stériles, qui menaçaient de faire de cette ville une mare stagnante, selon l'expression du grand homme d'Etat, Aristide Briand. Sans doute, M. le Maire-Sénateur AGUILLOX, très aimé de la population, réalisa l'adduction de l'eau potable et le jardin public, mais ce n'était pas suffisant en présence de l'activité débordante dont faisaient preuve les villes voisines : Niort, Thouars, Bressuire et Saint-Maixent. Plusieurs le comprirent, et de bons esprits avec eux, MM. Beauchamp, Joly et Géant. Ils préparèrent l'avènement d'un homme nouveau, M^e Bigot. D'une intelligence remarquable, aussi bon écrivain qu'excellent orateur à la barre et dans

les assemblées, très bon et bienveillant malgré sa manière quelquefois bourrué, n'aimant que Parthenay, sa ville natale, à laquelle il resta fidèle jusqu'à sa mort, alors qu'il aurait pu prétendre aux plus hautes fonctions publiques, qui lui ont été souvent offertes. Si M. Picard a su faire aimer l'âme de la Gâtine, M^e Bigot a su faire comprendre l'âme de Parthenay. Il a fait connaître notre ville non seulement autour de lui, mais dans toute la France et à l'étranger, comme Président de l'Association Générale des Etudiants de France et aussi comme Maire de Parthenay, par son seul talent.

Sans toujours réussir, il n'a jamais voulu que le bien de sa ville, qu'il sentait jalouse.

On doit reconnaître qu'il a profité de concours sur lesquels il ne comptait pas. Il n'en a jamais sollicités.

Mais il est à remarquer que les Pouvoirs publics et l'autorité préfectorale appelèrent des Parthenaisiens à des fonctions qui dépassaient le cadre de leur ville et de son arrondissement, les exerçant sur tout le territoire du Département.

C'est ainsi que M. Bernard, le propriétaire-directeur des Etablissements de la Chaînette, nommé par ses Pairs à la Présidence de la Chambre de Commerce de Niort, s'imposa à tous par son savoir, son calme et sa dignité.

J'ai pu me rendre compte de quelle autorité il jouissait auprès des Préfets des Deux-Sèvres qui se sont succédé depuis la Libération et que j'ai eu l'honneur, moi-même, d'approcher souvent comme représentant du Ministre de l'Education Nationale et des Beaux-Arts auprès des Commissions départementales des Beaux-Arts et des Sites, ou même comme Président de la Commission départementale des Dommages de Guerre. Il jouissait également de la même autorité auprès des Secrétaires Généraux des Deux-Sèvres et des chefs des Services de la Préfecture, les chefs des trois divisions. Il était aussi fort apprécié par tous les hauts fonctionnaires des grandes administrations départementales, qui étaient membres de la Section Permanente de la Commission départementale des Sites que j'avais l'honneur de présider.

Ses Pairs — industriels et commerçants du Département — de Niort en particulier, l'avaient en haute estime. Il savait défendre les intérêts du Département en toutes circonstances et sa modestie ne l'empêchait pas, quand il le fallait, de se mesurer avec les Présidents des grandes Chambres de Commerce de Poitiers, La Rochelle ou Angoulême, quand il s'est agi, notamment, d'organiser la Région du Centre Ouest, avec les cinq départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Charente-Maritime et de la Charente.

Les industriels et commerçants de Parthenay et du département ont toujours été à la tête des groupements qui ont défendu les intérêts de leur arrondissement et département, ou les ont aidés.

Membre de droit de la Commission départementale du Tourisme, qui a été supprimée depuis, je me suis trouvé en faire partie au moment où la S.N.C.F. allait exécuter sa décision de supprimer l'ancienne ligne Paris-Bordeaux de l'Etat par Chartres, Saumur, Thouars, Parthenay, Niort, Saint-Jean-d'Angély et Saintes, par la dépose des voies destinées à quadrupler celles de la grande ligne Paris-Bordeaux P.O. par Orléans, Tours, Poitiers, Angoulême et l'abandon des gares.

Pour amener les touristes, il fallait des moyens de transport et tout au moins ne pas détruire ceux qui existaient. Cette raison de plus de maintenir l'ancienne ligne de l'Etat s'ajoutait à d'autres plus importantes.

Avec mon ami M. Vigier, cheminot bien chevronné, nous avons créé un groupement de défense des usagers du rail de la région de l'Ouest de la France.

Nous avons été profondément reconnaissants aux industriels et commerçants de Parthenay et à leur syndicat, qui sont venus spontanément à notre aide, en particulier M^{me} Dupau, pour les établissements Beauchamp, et M. Panzani, Président du Syndicat des Industriels et Commerçants de Parthenay. Ils nous ont encouragés, conseillés et aidés matériellement.

Grâce à eux, nous avons pu grouper en un mois les huit départements et les trois arrondissements de Paris lésés, si le projet de la S.N.C.F. se réalisait.

Tous les parlementaires, conseillers généraux, maires, présidents des Chambres de Commerce furent alertés et nous avons pu obtenir du Ministre des Transports, M. Pineau, une audience à laquelle assistaient cinquante parlementaires, dont MM. Métayer, député de la Seine-et-Oise ; Dupont et de Moro-Giafferi, députés de Paris. Le Ministre me donna la parole et, après mon exposé et les observations de plusieurs députés, notamment de M. Rousseau, député de la Vendée, conseiller général et maire des Sables-d'Olonne, me dit aimablement : « Maître, vous avez gagné votre procès. » Je le remerciais au nom de tous et tous pouvoirs nous furent donnés pour régler de suite avec la S.N.C.F. les modalités de la circulation sur la ligne maintenue.

C'était un gros succès tant au point de vue trafic voyageurs qu'au point de vue trafic marchandises, avec l'entrepôt de Vaugirard, également sauvé. C'est dans ces conditions que nous avons pu sauvegarder le patrimoine ferroviaire non seulement de notre ville, mais de notre département et de tout le Centre-Ouest de la France.

Dans tous les domaines, M^e Bigot fut l'animateur et le brillant et éminent porte-parole de tous ceux qui l'aidaient. Parthenay avait désormais sa place, ainsi que le proclamaient à notre grande joie, qui récompensaient nos peines communes, les diplomates et journalistes du monde entier réunis à Parthenay le 5 octobre 1946 — au Congrès des Pays d'Ouest — et au dîner qui leur fut offert à l'Hôtel du Nord.

On ne saurait arrêter ce rapide aperçu historique de l'Industrie et du Commerce à Parthenay, sans avoir sous les yeux les conclusions, sur ce sujet, de M. René Robin, dans son étude de géographie urbaine « Parthenay », publiée dans la *Revue du Bas-Poitou*, dans ses numéros de septembre-octobre-novembre-décembre 1958 et janvier-février 1959, et qui a fait l'objet d'un tirage à part. Cette étude de notre jeune compatriote de L'Absie, aussi documentée que bien écrite, est un travail du laboratoire de Géographie de Rennes, pour son diplôme d'études supérieures, soutenu à la Faculté de Rennes.

Je conseille à mes compatriotes de lire ce document particulièrement intéressant, donnant des renseignements précis, notamment sur l'industrie et le commerce de Parthenay de nos jours et sur nos marchés hebdomadaires.

Comment ne pas être impressionné par les conclusions de l'auteur à la fin de son travail : « Les hasards du destin feront-ils de Parthenay un gros bourg assoupi ressasant amèrement les occasions perdues et ses illusions disparues ? D'heureuses initiatives personnelles ou municipales, la découverte de nouvelles ressources dans sa région ne vont-elles pas, au contraire, entraîner son extension, la rénover, l'enrichir ? »

Plus loin : « Parmi les signes alarmants qui se manifestent, les plus graves sont assurément la désertion des campagnes gâtinaises... »

Et enfin : « La pénurie actuelle de logements, nous avons vu que Parthenay est la ville des Deux-Sèvres où l'on compte le plus d'habitants par maison, ne peut que précipiter ces départs... »

Ces conclusions sont celles de tous ceux qui ont réfléchi sur la vie de notre cité et sur son avenir, mais il était bon de les rappeler.

Nous verrons plus loin comment l'habitat de nos jours à Parthenay a fait l'objet des plus graves préoccupations de ceux qui s'en sont préoccupés et des municipalités qui se sont succédé.

Les industriels et commerçants de Parthenay furent toujours en tête des mouvements de progrès destinés à favoriser la prospérité de leur ville et furent les auxiliaires de M^e Bigot pour rendre un peu de vie à leur cité.

M. Bernard fut un des premiers. Il restaura les industries du fer ; il voulut aussi essayer de reprendre l'œuvre de nos grands céramistes, MM. Jouneau et Amirault, dont il était un véritable admirateur.

Une de ses filles était élève de l'École de Sèvres. Il décida de lui donner, à sa sortie de l'École, les moyens de faire revivre l'œuvre de nos grands faïenciers.

M^{me} Pagnier réussit de très belles pièces, des émaux magnifiques aux couleurs chaudes et ardentes comme la flamme, ou vert profond, ou jaune d'or, qui firent l'admiration de tous, mais restèrent réservés aux connaisseurs et amateurs fortunés, à l'exclusion des petites et moyennes bourses, qui s'y intéressaient pourtant. Elle cessa sa fabrication qui fut remplacée par celle d'objets de faïence courante.

MM. Jouneau et Amirault eurent cependant de nouveaux admirateurs et on pourrait dire continuateurs.

Grâce à ces messieurs, l'art de la céramique fut instauré à Parthenay, mais ils furent aidés par tous les modestes artistes qui les entouraient, notamment et surtout par M^{me} Bigot, mère de M^e Bigot. Ces humbles, à l'âme patiente, mettaient tout leur cœur, on pourrait dire toute leur piété, dans la décoration minutieuse des magnifiques aiguères et autres chefs-d'œuvre de nos céramistes à la manière de nos artistes décorateurs inimitables de nos églises romanes.

Tout, autour de lui, attirait M^e Bigot vers cet art qui devait devenir celui qu'il préférerait.

En compagnie de M^{me} Bigot, dans les temps de repos obligatoire en raison de sa santé ébranlée, il voulait pétrir de ses doigts et modeler cette terre de Gâtine et de Parthenay pour en fixer l'âme et les garder glorieuses devant lui, qui les aimait tant, pendant son dernier sommeil.

À la mort de M. Amirault, ses héritiers vendirent les immeubles qu'il possédait.

MM. Bourdin achetèrent la faïencerie.

Ces messieurs connaissaient bien M. Amirault, avaient un grand respect pour lui et un culte pour ses œuvres. Ils se considéraient comme les gardiens et conservateurs d'un véritable musée et étaient heureux de faire visiter l'immeuble où les grands céramistes avaient tant travaillé et l'un d'eux fini ses jours. Sans oublier le grand Calvaire de granit, placé en tête des jardins, à la bifurcation des lignes de Parthenay à Poitiers et de Parthenay à Niort, érigé par M. Amirault et donné à l'Archiprêtre de Saint-Laurent.

Il protégeait ceux qui empruntaient les voies ferrées, quand ils venaient ou quittaient Parthenay.

On allait ensuite aux ateliers voir les fours et les maquettes. On emportait, à titre de souvenirs, quelques morceaux de maquettes cassées ou

d'objets non réussis et brisés. Enfin, on entra dans la maison, dans la salle d'exposition de MM. Jouneau et Amirault, après avoir admiré la Vierge de la porte-fenêtre, au-dessus du balcon de la porte d'entrée. MM. Bourdin étaient très fiers de présenter le plafond de cette salle. C'était la maquette en plâtre, on peut dire, de l'œuvre maîtresse de M. Jouneau, œuvre particulièrement importante et de réussite parfaite. Il faut espérer qu'un jour le musée de notre ville pourra le récupérer. C'était le grand désir de M. René Bourdin. Ce dernier a été mon principal clerc pendant tout mon exercice, qui a duré trente-cinq ans. Mon successeur, M^e Marchand, l'a gardé près de lui pendant près de vingt ans. Il est ainsi resté cinquante-cinq ans dans la même étude. Il est mort, on peut le dire, dans l'exercice de ses fonctions, après une courte maladie qui avait nécessité une opération chirurgicale, à l'âge de 82 ans, près de ses cousins, M. et M^{me} Bercis. Il remplissait aussi certaines fonctions au Cercle Saint-Joseph, dont il était un des plus anciens membres, sinon le doyen.

On peut dire qu'il a été toute sa vie la conscience même, d'une équité et d'une probité que tous se plaisaient à lui reconnaître. Il appartenait à une vieille famille de teinturier-droguetier de Parthenay, fidèle à la corporation, et avait vécu quelque temps à Châtillon-sur-Thouet, où ils étaient très appréciés. Venu à Parthenay avec son frère après l'achat de l'immeuble dépendant de la succession de M. Amirault, il ne connaissait plus que son Étude et sa Faïencerie qu'il ne quittait jamais, malgré les nombreuses offres de voyage qui lui étaient faites.

On me permettra de lui rendre l'hommage qui lui est dû. Ce fut mon compagnon de travail et nous vivions en véritables frères.

M. Amirault possédait aussi un très bel immeuble à l'angle de l'avenue du Président-Wilson et de la rue du Bourg-Belais, la pharmacie Cordier actuellement.

Le père de M. Yves Cordier batailla avec M. Turpin pour la sauvegarde du passé de Parthenay. Lui-même suit son exemple. Il a donné au Musée une collection d'histoire naturelle, plusieurs chapiteaux du XII^e siècle et de nombreux autres provenant de l'ancienne Chapelle de la Maladrerie, que l'on peut voir dans le hall d'entrée du Musée.

M. Yves Cordier fut Président du Syndicat d'Initiative.

Plusieurs autres donateurs suivirent son exemple.

M. Debenais, rue du Sépulcre, fit don de fûts de colonnes provenant probablement de l'Église du Sépulcre ou de la Chapelle de la Maladrerie.

M. Albert, agent d'assurances, rue du Sépulcre, enrichit le Musée de nombreuses sculptures, provenant sans doute de la Chapelle de la Maladrerie.

M. Allan, négociant, également rue du Sépulcre, ajouta à cet ensemble une jolie tête de Christ que l'on croit être un des très rares souvenirs de l'Église du Sépulcre, venus jusqu'à nous.

La maison, construite par la famille Amirault, propriété actuelle de la famille Cordier, est un spécimen des maisons construites en bordure de la rue du Pont-Neuf, aujourd'hui avenue Wilson, nom donné à la grande route de Rouen à Bordeaux, dans sa traversée de la ville.

Presque en face de la demeure de M. Jouneau, M. Guelorget, architecte de la ville, arriva à rompre la monotonie des nouveaux quartiers et prélude à la manière des constructions nouvelles. Sa maison est passée aux mains du docteur Ged.

Parthenay ne possède pas, comme plusieurs autres villes, de beaux hôtels connus comme à Bayeux, Lisieux, Thiers ou Sarlat. Thouars a son hôtel du Président Tyndo.

Les Parthenaisiens, dans tous les ordres d'idées et dans tous les temps, sont restés simples et n'aiment pas paraître. Leur habitat est à l'unisson.

Cependant, on peut trouver en dehors de la rue de la Vau-Saint-Jacques, à l'intérieur de la ville, de vieilles et belles maisons encore à peu près intactes, celle des Templiers par exemple, appartenant à M^e Bigot et à M. de la Caillerie. Ce dernier est à la fois constructeur du premier véhicule amphibie en usage, d'un projet de Constitution dit des Quatre Piliers et propriétaire d'un tableau attribué à Nicolas Poussin.



M. de la Caillerie est animé d'un grand esprit patriotique.

Pendant la dernière guerre, à l'annonce du débarquement en Normandie, il pavoisa sa maison. Les Allemands, avertis, vinrent lui faire enlever ses drapeaux et l'arrêter. Il décrocha lui-même un de ses drapeaux et le conserva. Les soldats allemands l'encadrèrent et le suivirent, lui laissant son drapeau. Véritable porte-drapeau de France, il le tenait bien haut et déployé. Et l'on vit, en pleine guerre franco-allemande — au moment d'atrocités allemandes journalières — un porte-drapeau français escorté par une garde de soldats allemands en armes.

Le groupe défila ainsi rue de la Poste, rue Jean-Macé, descendit les escaliers de la place du Drapeau qu'il traversa pour arriver à la Kommandantur, installée dans la maison du capitaine Beauchet-Filleau, réquisitionnée. Là, les soldats allemands lui arrachèrent son drapeau, le piéti-

nèrent et l'écrasèrent, le jetèrent à terre lui-même et le passèrent à tabac à coups de bottes, puis le transportèrent à la caserne Duguesclin, à Niort. Il y resta huit jours et fut libéré juste au moment où il croyait être livré au supplice et se préparait à se trancher une veine avec une lame de rasoir qu'il était parvenu à dissimuler.

La maison des Templiers voisinait avec une des plus vieilles maisons de Parthenay connue du XIII^e siècle, encore debout il n'y a pas longtemps.

Cette maison des Templiers est légendaire.

Les Trois Rois Mages (d'où le nom de la rue des Trois-Rois), ayant perdu leur étoile en se dirigeant vers La Crèche adorer le Sauveur, fatigués, se seraient assis sur le banc de pierre qui se trouve encore actuellement sous l'encorbellement de la maison formant auvent. Leur étoile ayant reparu, après s'être reposée, ils la suivirent.

Elle devint propriété des Templiers et leurs armes figurent en écus dans les pièces du second étage. Elles ont été respectées au cours des siècles.

Après les Templiers, ce fut l'hôtel des Trois-Rois, tenu notamment par la dame Turquand, hoste célèbre à l'époque du XV^e siècle. La galerie couverte du premier étage, avec balustrade en bois et pisé, est probablement de cette époque.

Au commencement du siècle dernier, elle passa aux mains des Bernardeau, avoué, une des branches de ma famille, et, plus tard, en celle des grands-parents de M^e Bigot.

M. l'Archiprêtre JOUBERT a fait l'histoire complète publiée dans le numéro du *Gril de Saint-Laurent* de mars-avril 1937.

Il était d'une très grande érudition.

Ses principaux travaux ont porté sur son Eglise et surtout sur la nef de la Sainte Vierge du XV^e siècle, dite aussi de Richemont, sur la description des chapiteaux des piliers de l'Arc Triomphal de Saint-Laurent, celui de gauche avec le célèbre pèsement « des âmes » accompagné des scènes du Jugement dernier et celui du pilier du côté droit représentant la Résurrection.

Il a sauvé, au cours de fouilles, des colonnes jumelées et des chapiteaux du XII^e siècle, qui sont dans la cour d'entrée du presbytère de Saint-Laurent et les statues de saint Jacques et de saint Blaise, qui ornent le hall d'entrée du Musée.

Enfin, il a déterminé ce que représentent les deux méplats fixés sur la base du clocher de Saint-Laurent, saint Pierre et saint Paul.

M. le Chanoine JOUBERT a publié tous ses travaux dans son bulletin paroissial, le *Gril de Saint-Laurent*, dont la collection complète se trouve au Presbytère de Saint-Laurent.

J'ai l'heureuse fortune de la posséder également. C'est toujours avec un souvenir reconnaissant que je la consulte, me rappelant que M. le Chanoine JOUBERT m'avait fait l'honneur de m'associer à plusieurs de ses travaux.

M. le Commandant CHASTANG, avant moi, a rendu hommage à la science de M. le Chanoine JOUBERT dans son article sur Montgazon, publié dans le *Bulletin de la Société des Amis des Antiquités de Parthenay* de 1958.

Un vieil hôtel, parmi plusieurs, qui se trouvait près de l'église des Cordeliers, dans la cour actuelle de la caserne des Pompiers, appartenant à M. Burcier, architecte à Niort, mérite attention parce qu'il est à peu près intact et possède un escalier remarquable.

(A suivre.)

H. OCHER.

permis de construire le mur d'enceinte, parallèle au fossé. Ce travail avait été réalisé par les soldats, aidés sans doute par les habitants de Largeasse et des environs. Ceci représentait un déblai, avant foisonnement des terres, de l'ordre de 10.500 m³ et avait nécessité pas moins de 3.360 journées de travail, de 10 heures chacune, y compris le temps nécessaire à la confection du remblai et du pilonnage des terres.

Ajoutons que ce camp avait été établi sur un petit mamelon, de 220 m. d'altitude moyenne, avec point culminant en B.

A ce jour, les fossés ont partout été nivelés et mis en culture. Quelques éléments du mur en talus, partiellement d'ailleurs utilisé dans les fossés, subsistent en Ca et Kb. La partie K A B C a été rasée en 1903 par M. Gautreau, qui nous a précisé que le fossé était interrompu en B, sur 6 à 8 mètres de longueur, ce qui confirme la position de l'entrée du camp en ce point. La date de disparition des autres éléments reste inconnue.

**

Pour faciliter la surveillance du camp, plus particulièrement vers le sud-ouest, où la vue embrasse un vaste horizon, un déboisement général fut ordonné par l'autorité militaire. Les exploitants de Largeasse reçurent à cet effet l'ordre de couper les bois, les haies et les genêts, de les scier ou de les fagoter et de les transporter à l'intérieur pour les feux de camp.

Les bœufs des attelages furent sacrifiés pour la viande. Les charrettes furent brûlées pour le feu. Ne faut-il pas voir le souvenir de ces abattages clandestins dans la désignation *l'écho au bœuf* de la parcelle, toute proche, C 351 ? Les pièces en fer des charrettes furent ramenées à la surface du sol au cours des labours, en particulier les nombreuses sections de cercle de roue avec leurs gros clous de fixation en fer forgé. Le cercle ferré monobloc, fixé par une simple contraction consécutive à une dilatation du métal par le feu, n'existait pas en effet à cette époque.

Des foyers de cuisine, cendres et charbons avec pierres parallépipédiques de 20 cm. environ de section carrée et 50 cm. de longueur, furent également mis à jour. Deux pierres du modèle ci-dessus et quelques brindilles de bois enflammées suffisaient alors pour constituer l'un des nombreux foyers destinés à cuire les aliments de la troupe. Il faut attendre en effet l'année 1915 pour assister à la première mise en service d'une cuisine roulante militaire.

Parmi les autres objets déterrés, nous citerons encore des écumoirs, des passoirs, tous les ustensiles de cuisine en général, des boutons de costumes militaires, des pelles, des pioches, des balles en plomb durci...

Les balles sphériques, de 15 à 16^{mm} de diamètre, étaient utilisées dans les fusils à pierre. Ceux-ci comprenaient, en particulier, une petite roue en acier trempé qui venait frapper un silex dans une coupelle ou bassin. Les étincelles provenant du choc pénétraient par un petit trou latéral aménagé dans la culasse fixe du canon et mettaient le feu à la charge. La poudre et la balle étaient introduites par l'ouverture du canon. Il y avait un nombre considérable de ratés. Le canon était lisse. La portée de ce fusil ne dépassait guère 200 mètres. La trajectoire peu stable du tir était facilement déviée par le vent.

La coalition de presque toutes les puissances de l'Europe contre la Révolution, venant s'ajouter aux insurrections internes, obligèrent la Convention à procéder d'urgence à une fabrication accélérée de fusils de guerre. On assembla des pièces souvent disparates, ce qui explique la varia-

tion des calibres et l'irrégularité dans la production des armes révolutionnaires, connues sous le nom de modèles *républicains* ou *dépareillés*.

Le nombre considérable de balles en plomb retrouvées chaque année après les labours correspond sans doute aux nombreuses fusillades qui eurent lieu près et sur le camp.

Des exécutions individuelles eurent peut-être lieu également au « *Champ du Poteau* », désignation cadastrale de la parcelle C 322, sur laquelle est établie actuellement la ferme de *la Cressonnière*.

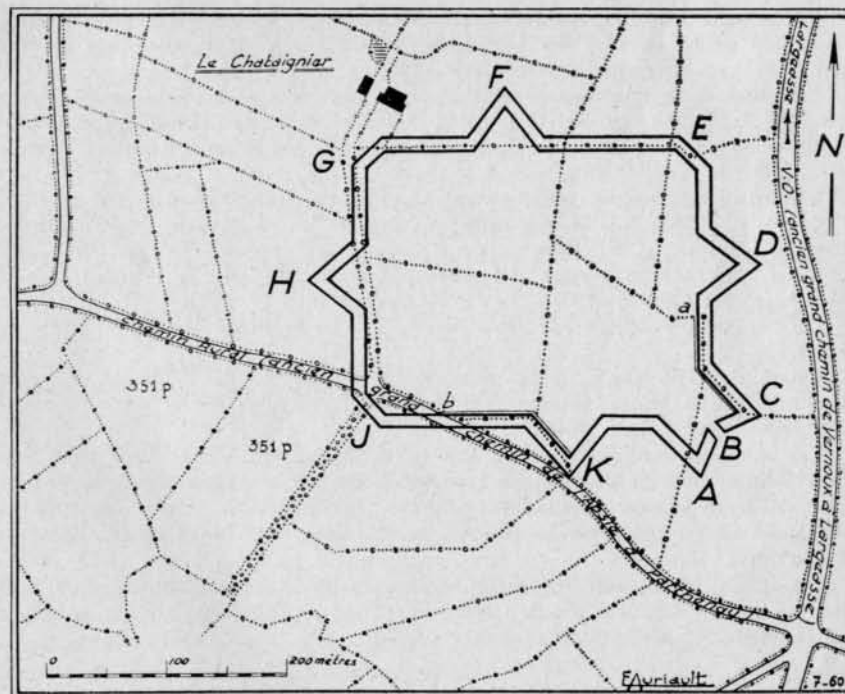
Il est à présumer que le camp de Largeasse ne fut jamais l'objet d'un abandon précipité, puisque aucune arme à feu, aucune arme blanche n'y furent déterrées jusqu'à ce jour.

La troupe vivait sous des tentes ou, plus rarement, sous des abris provisoires en bois, aucune maçonnerie n'ayant été trouvée en ces lieux. Il ne faut donc pas s'étonner si, pendant l'hiver, les soldats brûlaient force fagots de genêt pour se défendre contre le froid et se dégourdir un peu les doigts.

**

Après la grande tourmente, le calme revint au pays. Cependant, près de deux siècles après, les rancunes ne semblent pas toutes éteintes. Quelques familles se transmettent encore, de génération en génération, les noms de lieux et de personnes attachés à ces pénibles souvenirs.

Elie AURIAULT.



Camp de Largeasse : Les haies et les champs représentés sont ceux existant à ce jour. Le mur en terre est partiellement conservé en Ca et Kb.

Analyse d'un inventaire du XVIII^e siècle (1)

(suite et fin)

Un acte portant promesse par Mre Charles de Villedon, écuyer, Sr de Gournay, de rapporter au Sr Jean Nicolas de la Taupelière une quittance de rachat dû à la Seigneurie de la Coumaillière du 4 mars 1633.

Une promesse par Mre René Bodet, écuyer, Sr des Roches, et Dame Anne Jaudonnet, son épouse, de passer contrat par devant notaires des métairies de la Comaillière et Broussetière au Sr Olivier du 10 avril 1682.

Un cheptel consenti par Jacques Gentilleau à Mre Soulas garnissant la métairie de la Mothe, dont le montant fut fixé à 944 l. en date en date du 27 janvier 1731 avec reconnaissance donnée par led Sr Soulas à lad Dame Gareau qu'elle lui avait remboursé le montant desd bestiaux en date du 30 janvier 1731.

Une ratification de transaction consentie par Blaise Thévenet, apothicaire, au profit de Mre Jean Nicolas, Sr de Faché, qui paya aud Thévenet 825 l. en date du 22 novembre 1665.

Un contrat de commutation d'un droit de terrage à la douzième entre Mre Jacob Métais, curé de la paroisse Saint-Laurent de cette ville, et Honorable Jean Nicolas, Sr de la Taupelière et de la Mothe aux Gentilzhommes, autrement la Vieille Motte, en date du 3 février 1639.

Une quittance de droits de rachat et lods et ventes consentie par Samuel Chalmot et Louis Julliot, comme fermiers de la Seigneurie de la Comaillière, à Charles de Villedon, Sr de Gournay, en date du 10 mai 1633.

Deux contrats de ventes consentis par Jean Thibault à François de la Motte, écuyer, Sgr dud lieu, des 8 février 1530 et 26 avril 1531.

Un contrat d'échange par Jean Nicolas, Sr de la Taupelière, du 19 février 1639.

Un contrat de vente de la métairie et Seigneurie de la Motte consenti par René de la Motte, écuyer, Sgr dud lieu, à Joseph de la Motte, écuyer, son frère, du 22 juin 1592.

Un acte d'hommage fait par Emery de la Motte, écuyer, Sgr dud lieu de la Motte, à la Seigneurie de la Comaillière, pour raison de deux borderies de terre, l'une appelée la Guionne herbergée et l'autre appelée la Morande non herbergée, assises en la paroisse de Chapelle-Bertrand, du 2 janvier 1445.

Un acte d'hommage lige fait par Urbain de la Motte, écuyer, Sgr dud lieu, à lad Seigneurie de la Comaillière pour raison de l'hôtel dud lieu de la Motte, en date du 5 novembre 1560.

(1) Voir Bulletins n° 5 de 1955, pages 39 à 42 ; n° 6 de 1956, pages 28 à 33 et n° 8 ; de 1959, pages 12 à 20.

Un contrat de vente consenti par Mre René Bodet de la Fenestre, chevalier, Sgr des Roches, à Mre Louis Olivier, Sr de la Reliamière, des maisons et métairies de la Comaillière et Broussetière pour la somme de 7.500 l. en date du 16 mai 1682 ; à la suite est un acte de ratification consenti par lesd Sr Bodet et Dame Anne Jaudonnet, son épouse, en date du 26 juillet 1682.

Une déclaration roturière rendue par led Louis Olivier aux Sgrs de la Meilleray pour deux tènements non herbergés sis en la paroisse de La Peyratte au devoir de 20 deniers en date du 20 mars 1683.

Un contrat de partage entre Moÿse Loubeau, écuyer, Sr de Chalusson et autres, d'une part, et Charles de Villedon, écuyer, Sr de Gournay, d'autre part, en date du 12 décembre 1632 ; en suite est un acte de convention entre Olivier Nicolas, Sr de Faché, et Dame Marguerite Chaigneau, son épouse, et Jean Nicolas, Sr de la Taupelière, en date du 1^{er} novembre 1631.

Une transaction entre Dlle Renée Jallais, femme de M^e Pierre Nicolas, Sr de la Motte, Louis Olivier, Sr de la Reliamière, et Dlle Léonne Nicolas, sa femme, M^e Jacques-Antoine Augron, Sr du Fontenioux, M^e Olivier Nicolas, Sr de la Taupelière, en date du 12 avril 1692.

Un contrat d'échange entre François de la Motte, écuyer, et M^e Claude Bertrand, Sgr de la Rondelière, du 5 mai 1536.

Un partage entre M^e Pierre Olivier, François, Charles et Léonne Nicolas, Blaise Thévenet, administrateur de sa fille et de défunte Marthe Nicolas, du 25 juin 1661.

Un contrat de vente de la métairie noble de la Motte aux Gentilzhommes plus de la métairie dud lieu de la Motte, appelée la Féronne, consenti par Charles de Vildon, écuyer, Sr de Gournay, à Jean Nicolas, Sr de la Taupelière, du 22 juin 1633.

Un contrat de partage entre M^e Jouachin Thévenet et M^e Pierre Nicolas, Sr de la Motte, Olivier Nicolas, Sr de la Taupelière, Louis Olivier, Sr de la Reliamière, et Léonne Nicolas, sa femme, M^e Antoine Bourbault, du 17 avril 1680 ; une transaction entre Dlle Renée Jallay, femme de M^e Pierre Nicolas, Sr de la Motte, M^e Louis Olivier, Sr de la Reliamière et autres, du 12 avril 1692 ; un acte d'hommage fait par Julien Nicolas, Sr de la Taupelière, à la Seigneurie de la Comaillière pour raison du lieu noble de la Motte aux Gentilzhommes du 26 août 1633 ; un contrat d'échange du lieu et maison noble de la Motte aux Gentilzhommes du 4 mars 1633.

Un contrat de vente de droits de propriété dans le lieu noble de la Motte consenti par René Delahay, écuyer, Sr du Plessis de Clessé, à Urbin de la Motte, écuyer, Sgr dud lieu, du 29 août 1546.

Un acte d'hommage fait à la Seigneurie de la Comaillière par Joseph de la Motte, esquier, Sgr dud lieu, pour cession de l'hôtel de la Vieille Motte, en date du 16 août 1596.

Un autre hommage fait par Charles Darrot, esquier, Sr de la Poupelière, fondé de procuration de Dlle Charlotte de Loubeau, veuve dud Joseph de la Motte, pour raison dud lieu de la Vieille Motte, le 13 novembre 1608.

Une quittance donnée par le garde du trésor royal à Jean Nicolas, Sr de Champeau, le 1^{er} juillet 1673.

Un aveu dud lieu de la Motte rendu à la Seigneurie de la Comaillière par Joseph de la Motte le 14 janvier 1597.

Un autre aveu pour le même domaine à lad Seigneurie de la Comaillière rendu par Charlotte de Loubeau, veuve dud Joseph de la Motte, en date du 16 décembre 1608.

Un autre aveu pour le même domaine à lad Seigneurie rendu par Urbin de la Motte le 25 janvier 1560.

Un autre aveu pour le même domaine à lad Seigneurie rendu par Joseph de la Motte le 14 janvier 1697.

Une déclaration par Dlle Charlotte de Loubeau, veuve et donataire de Joseph de la Motte, à la Dame de la Comaillière du douaire dud Sr de la Motte du 10 juin 1602.

Un contrat de partage entre M^e Louis Olivier, Sr de Fréjou, Jean Olivier, Sr de la Boucholière, et Marc-Jean-Jacques Soulas, fondé de procuration de Dame Marie-Théraise Jousseau, son épouse, et de M^e Pierre Jousseau, Sr de la Grange, du 13 décembre 1727.

Un contrat de transport de la tierce partie par indivis de la grande métairie de Champeau, paroisse dud lieu, moyennant la rente de 100 l. consentie par Clément Nicolas, Sr de la Bertrandière, à Jacques Thibault, écuyer, Sr du Coulombier, à Jean Nicolas, Sr de Faché, du 24 novembre 1653.

Une quittance donnée par le garde du trésor royal à Jean Nicolas, Sr de Champeau, le 1^{er} juillet 1673.

Un aveu rendu par Louis Olivier, Sr de la Reliamière, au Sr Louis-Simon Régnier, chevalier, Sgr de Champeau, du lieu et herbergement situé aud Champeau, appelé la Grande Métairie de Champeau, du 27 mars 1683.

Un autre aveu rendu par Jean Nicolas, Sr de Faché, tant pour lui que pour ses co-héritiers en la succession de M^e Olivier Nicolas, à Jean Régnier, écuyer, Sgr de la Soquetière, pour raison de lad Grande Métairie de Champeau, du 30 mars 1674.

Une licitation de lad métairie et ténement de Champeau entre M^e Olivier Nicolas, Jacques Augron et autres, du 17 avril 1680.

Une déclaration de domaine noble rendue par Jean Nicolas pour la liquidation des droits de franc fief, laquelle comprend lad métairie de Champeau.

Une quittance par Dame Marie Legeay, veuve de Clément Nicolas, à M^e Jean Nicolas, Sr de Faché, du 10 mars 1672.

Un aveu rendu pour la métairie de Champeau aux Seigneurs de la Soquetière par Olivier Nicolas le 25 octobre 1645.

Un autre aveu rendu au même Seigneur pour le même domaine par Louis Olivier le 5 mars 1693.

Une ferme de la métairie et borderie de la Comaillière consentie par le Sr Jean Olivier le 23 septembre 1733.

31 quittances pour un gros de dixme de 14 boisseaux de seigle, mesure de Parthenay, dû sur le lieu de la Motte à la Cure de la Peyratte.

18 quittances tant de la rente de 12 boisseaux de seigle, mesure de Saint-Loup, due à la Fabrique de Gourgé sur le lieu de la Motte que de celle de 2 septiers de seigle due sur le même lieu à la Seigneurie de la Bourgogne.

5 quittances de la rente d'un septier de blé seigle due à la Cure de St Jean de cette ville sur le domaine de la Comaillière, la dernière du 27 septembre 1757, signée Vergnault, curé de St Jean.

10 aveux de l'hôtel et herbergement de Laurière, rendus au duché de la Meilleraie, le dernier par M^e René Cossin, Sr de Maurivet, le 10 mai 1723.

Un bail à rente d'une pièce de terre sujette à des devoirs féodaux envers la Seigneurie de Laurière consenti par Mre Ftienne de Champellay, chevalier, Sgr de Vandœuvre, le 4 juin 1513.

Un contrat de vente de deux pièces de terre consenti par Charles Rousseau, Sr de Laurière, à Renée de Denezay, veuve de Pierre Bondu, le 17 novembre 1639.

Un aveu rendu à M^e René Cossin, comme Sgr de Laurière, par Dame Suzanne Jaudouin, veuve de M^r Jacques-Philippe de Belleville, comme tutrice de leur fils, d'un ténement de terres du 7 mai 1722, signé Suzanne de Jodouin de Richemont.

10 anciens aveux du fief noble du Petit-Marsay, paroisse de Thénezay rendus à la Seigneurie de Laurière.

Une grosse de l'adjudication faite en la Sénéchaussée de Poitiers le 7 janvier 1578 de trois rentes sur le prieur de l'abi Magot.

Un contrat de vente par Mre François Bonnin à Mre René Rousseau, de partie de la métairie de Laurière du 11 septembre 1658.

Un contrat de transport de portion de la métairie de Laurière par Mre François Bonnin à Mre René Bonnin du 12 octobre 1660.

Une quittance donnée à Mre Cossin de Maurivet par Dame Marianne de Guérousseau de Panvillier de la somme de 3.000 l., à laquelle est jointe la ratification de lad quittance, signée : Panvillier de Montalembert.

Grosse d'un aveu de la maison et fief de l'Aurière au Sgr de la Baronnie de Parthenay à cause de la Seigneurie de l'Hérigondeau rendu par Dlle Renée Rousseau, veuve de Charles Petit, le 8 août 1650.

Un titre nouvel de la rente foncière d'un septier de blé seigle consenti à M^e René Cossin, comme Sgr de Laurière, par Mre Pierre de Linier, chevalier, Sgr de la Bourbélière, le 25 mai 1716.

Une sentence rendue par la Cour présidiale de Poitiers entre le Sr René Cossin, M^e François Chenier, not. roy., Mre Léon Sauvette, Sr de la Motte, et Dlle Marie de la Coussay, sa femme, et M^e Pierre Reimbois, Sr de la Bertrandière, le 21 juillet 1728.

Un contrat de vente de la maison, métairie et borderie de la Jeune Porée, en la paroisse de Saurais, consenti par Dame Jeanne Favreau, veuve de François Villeneuve, à Dame Catherine Saurin, veuve de Pierre Cornuau et André Rémondet, du 27 mai 1696.

Un autre contrat de vente de lad métairie et borderie de la Jeune ou Petite Porée consenti par André Rémondet, fils d'André Rémondet et de Françoise Cornuau, se faisant fort de ses frères et sœurs à M^e René Cossin, Sr de Maurivet, pour la somme de 4.200 l., du 14 novembre 1728.

Un contrat d'amortissement consenti par Mre René-Charles Descoubleau, chevalier, Marquis de Sourdy, de Chapelle-Bertrand et autres lieux, à M^e Elie Favreau de la rente noble féodale de 15 l., 4 chapons et 3 journées à faner due sur une borderie faisant partie de la métairie de la Jeune Porée, du 30 novembre 1667.

Une déclaration de la maison et métairie de la Jeune Porée au fief de la Guiltière, dépendant de la maison de Laudebretière, par led Elie Favreau, du 21 janvier 1655.

Une autre déclaration du même lieu rendue par André Rémondet le 1^{er} mars 1723, une autre déclaration de la même métairie rendue par Mre Armand Clabat le 19 août 1738.

Un hommage fait par la Dame Garreau à la Seigneurie de Sauray pour raison du fief Ribault faisant partie de lad métairie de la Jeune Porée, du 13 août 1744.

7 quittances de la rente de 12 l. due sur lad métairie au prieur de Sauray pour rétribution de 12 messes fondées à perpétuité.

Une instance portée en la cour présidiale de Poitiers par M^{rs} Pierre-Nicolas Cossin, Jean Cossin de Source et Elie Cossin, Sr de St Martin, contre M^e René Cossin.

Une sentence de l'élection de Poitiers entre Mre Louis Le Page, Sgr de St Loup, et M^e Pierre Cossin, sénéchal de St Loup, le 17 juillet 1700, un acte de démission de l'office de Sénéchal de St Loup par led Pierre

Cossin du 3 novembre 1700, un acte portant désistement d'appel par Mre Henry-Louis Le Page du même jour.

Un mémoire intitulé « Extrait des ténements et tenanciers du fief Pousson dépendant de la Seigneurie de Maurivet tiré sur l'aveu qui a été rendu au Sgr de Chalandray du 20 juillet 1671 ».

Un contrat de constitution par M^e Pierre Cossin de la Braudière et Dlle Marie Collon, son épouse, de la rente de 250 l. au profit des Dames Ursulines de cette ville, du 22 février 1703.

Une requête présentée par Pierre Cossin, Sr de la Braudière, portant demande contre Claude et Louis de Mousault et leurs femmes en validité d'arrentement de la maison de Château-Neuf du 16 septembre 1702.

Un acte portant consentement par M^e Mathurin Collon en faveur de M^e Pierre Cossin du 17 décembre 1698.

Un contrat de bail à rente des maison, terre et seigneurie de Château-Neuf consenti par Claude de Mousault, écuyer, Sr de Fontenelle, et Dame Léonard Darthay, sa femme, à M^e Pierre Cossin du 26 janvier 1701 ; un autre acte du même jour en interprétation dud bail à rente passé entre les mêmes et encore avec Louis de Mousault, écuyer, et Dame Marie Gilbert, sa femme, et Marie de Mousault, fille.

Une nommée rendue par René Rabeau, Sgr de Jazeneuil, comme curateur de Samuel de Ladvocat, héritier bénéficiaire de Jacob de L'Avocat, au Sgr de la Mailleraye pour raison de l'hôtel et maison noble de Boisvert en date du 24 mars 1672, une ferme de lad métairie consentie par Mre Charles de la Barre, Sgr de la Guionnière, le 23 novembre 1715 ; une autre ferme de lad métairie consentie par Mre Jacques Genay, Sr du Chail, pour lui ses co-héritiers le 13 septembre 1736.

Copie du partage entre les héritiers paternels et maternels des biens de la succession de Dame Marie-Louise Rabault, épouse de Mre Philippe de la Barre, en date du 17 juin 1738.

Une licitation s.s.p. de la Seigneurie de St Pardoux et de lad métairie de Boisvert entre Mre Jacques Genay, Sr du Chail, tant pour lui que pour Mre Charles et Louis Bellezunce, Anne-Marie Piniot, épouse de Mre de St Jal, Jean-René Chateigner, Sgr de Rouvre, et autres parties y nommées, du 18 janvier 1739, signé : Jacob Janvre de Brusson, René Chataigner, Marie Pyniot de Saint-Jal et J. Genay.

Copie d'un contrat de vente de lad métairie de Boisvert consenti par Dame Marie-Anne-Angélique du Chesne du Ménil, épouse de Mre Jacques Genay, Sgr du Chail, à Mre Armand Clabat, Sgr de la Pommeray, pour la somme de 5.300 l., dont partie déléguée au Sr Mauras d'Hervy et Dame Mauras de la Ville de Férolle, led contrat fait à Fontenay le 1^{er} juillet 1739.

Une instance portée en la sénéchaussée de Fontenay par Mre Charles-Jacques Mauras, chevalier, Sgr de Chasselon, contre M^e Jacques Genay, Sr du Chail, et Dame Marie-Anne-Angélique du Chesne du Ménil, sa femme, dans lequel dossier sont une obligation de 4.000 l. consentie par Jacques Venant Genay, Sr du Chail, à Dame Marie Marchand de la Routière du 3 août 1720, un acte portant transaction entre lad Dame Duchesne, Mre Nicolas-Adrien de Mauras, Sgr d'Hervy, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Mre Joseph-René Sochet et M^e Pierre Payraud, avocat, du 12 juillet 1737.

5 quittances d'arrérages de la rente de 30 l. due à la maison des Pénitentes de Poitiers, la dernière du 22 août 1763, signée : Sœur Saint-Louis, Supérieure des Pénitentes.

Un mémoire détaillé pour la couverture de la fosse de défunt M. Clabat.

fils de M^{me} de la Pommeray, montant à 15 l. 9 s. 6 d., quittancé par Jacques Bazille le 15 mai 1749.

Deux mémoires généalogiques de Mathurin de la Lande, écuyer, Sr de Belleville, et de Catherine Belleville.

Un pouvoir par Mre Charles-Antoine Yongue, chevalier, Sgr de la Sauvagère, à M^e René Cossin, de payer à son acquit à René Charbonnier, son fermier de la Motte Sauvagère, paroisse de Vouzaille, la somme de 3.000 l. qu'il lui devait.

Une liasse de papiers concernant la tutelle des enfants mineurs Cossin, desquels il résulte : 1^o) Que le conseil de famille était formé : du côté paternel, de M^e Jean Cossin, Sr de Sourche, demeurant à la Garde, paroisse d'Anché ; M^e René Cossin, Sr de St Martin, et M^e Pierre Cossin, Sr de la Braudière, et, du côté maternel, de : M^e Pierre Garreau, Sr de la Maisonneuve, leur oncle ; M^e Pierre Garreau, Sr de Grand-Champ, et M^e Charles Garreau, ces deux derniers cousins germains ; 2^o) Que par procès-verbal du 29 décembre 1730, devant M. le bailli du siège de Parthenay, la Dame Garreau, leur mère, fut déclarée tutrice et que M^e Jean-Baptiste Esquot, avocat, ami des mineurs, fut nommé curateur ad hoc.

L'acte de baptême de Pierre, fils de René Cossin, en date du 28 septembre 1714, signé Sissard, curé de Thénezay ; l'extrait de baptême de Dlle Elizabeth Cossin, fille de M. et M^{me} René Cossin-Garreau, daté du 22 mars 1716, signé A. Rivière, curé d'Oroux, et les actes de baptême de Anne-Charlotte et de Charles, enfants des mêmes, signés aussi : A. Rivière.

Un contrat de délaissement et transport par échange de domaines entre Mre Louis Gouffier de Boisy, Comte de Caravas, et M^e Jacob Guichard, Sgr de Brenegoux, comme ayant charge spéciale de Mre Jean Guichard, Sgr de Payré, du 8 janvier 1629.

Un contrat de vente du tiers par indivis dans les maison, terre et seigneurie de la Jourdière et la métairie de la Gasle consenti par Mre Charles Cossin, comme procureur de Pierre Cossin, au Sr Henry-Elie Cossin de Maurivet du 14 août 1747.

Le dossier d'une instance traitée au siège de cette ville entre Mre Jean-Charles Clabat, prêtre, curé de Viennay, et divers le 7 janvier 1727.

Trois sommations respectueuses de Dlle Elisabeth Cossin, fille majeure de défunt M^e René Cossin, Sr de Maurivet, et de Dame Garreau, faites à cette dernière pour lors épouse de Mre Armand Clabat, escuier, Sr de la Pommeray, en date des 21, 26 et 29 août 1741, avec copie de l'acte de baptême de lad Dlle Cossin du 22 mars 1716.

6 quittances de l'année 1766 signées : trois par le Sr Dausay, curé de La Peyratte ; une par le Sr Vergnault, curé de St-Jean de Parthenay ; une par le Sr Rabier, vicaire de Thénezay, et l'autre par le Sr de la Touche.

Une liasse intitulée : titres d'acquisition de la métairie de la Comaillière, paroisse de La Peyratte, où sont : le contrat de vente de lad métairie par M^e Jean Olivier, Sr de la Comaillière, à Mre Armand Clabat de la Pommeray, et Dame Marie-Elizabeth Garreau, son épouse, du 14 janvier 1734 ; un contrat de vente consenti par lesd Sr Clabat et Dame Garreau à M^e Jean Poignand de la Resnière d'une rente sur la métairie de la Foucherie du 8 juin 1734, et une copie de la cession de la retenue féodale donnée par le Sr Marquis de Sourdy aud Sr Poignand du 25 mars 1734.

Une liasse contenant les titres concernant le fief Saugé, paroisse du Chillou : baillette ou concession dud fief du 22 avril 1458 signée Jeanne de Mortreuil et de Plais ; un aveu dud fief Saugé à la Baronnie de St Loup par Nicolas Sabourin du 17 mai 1617 ; un hommage dud fief au nom de Dame Jeanne-Louise-Radégonde Guidon, veuve Paleu, du 6 août 1746 ; un

autre hommage au nom de M^e Pierre-Etienne Palleu du Pinier du 3 décembre 1763.

Un hommage du fief de la Billotière par M^e Jean Pinot, Sr de Belabre, aux Sgrs de Parthenay du 18 février 1737 ; un autre hommage du même lieu par M^e Pierre Pallu du 22 juin 1740 et un autre hommage par M^e Jean-Martin Pallu du 25 mai 1761.

Un aveu de la métairie de la Comaillière rendu à Chapelle-Bertrand par Madelaine de Galiot, veuve de Mre François de Bodet, chevalier, Sr de la Fenestre, du 15 janvier 1651 ; un autre aveu du même lieu par Louis Olivier, Sr de la Renamière, aud Chapelle-Bertrand du 29 mai 1683 ; un autre aveu aussi du même lieu par led Olivier du 11 octobre 1709.

Un aveu de la Vieille Motte à la Seigneurie de la Comaillière par Pierre Nicolas du 10 juillet 1686.

Trois nommées de deux borderies : la Chaboicière et la Broussetière, rendues au duché de la Meilleraye, lesd borderies faisant partie des dépendances de la Comaillière, la première par lad Dame Galiot du 8 mai 1670 la seconde par Jean Olivier, Sr de la Boucholière, du 29 novembre 1728, et la troisième par Mre Armand Clabat, Sr de la Pommeraye, du 14 août 1737.

Un contrat de vente d'un fief non herbergé, appelé le fief de la Mayré, par Georges Baudet, Sgr Dizernay, et Mre Louis de Rouen-Monbazon à M^e Louis Marzèle, praticien, du 1^{er} octobre 1554.

Un contrat de vente de la maison noble des Veaux consenti par M^e Fleurant Marzelle à M^e Gabriel Puyreneau du 19 juillet 1604 ; un autre contrat de vente de la moitié par indivis de la maison des Veaux, appartenances et dépendances, consenti par Catherine Marzelle, veuve de Jean Duvignault, à M^e Gabriel Puyreneau du 22 mai 1608.

Une promesse entre Pierre Guillemard, Sr de la Girardièrre, et Dame Marie Puyreneau, veuve de Pierre Auger, de passer un contrat d'échange du 11 mars 1654.

Un contrat de vente du fief et Seigneurie de la Mayré et borderie des Veaux par Dame Marie Puyreneau, veuve de Pierre Auger, à Pierre Guillemard, Sr de la Girardièrre, du 14 mars 1654.

Une transaction passée entre Pierre de Grème, Sr de la Gautrie, tant pour lui que pour son fils, et Sr Pierre Guillemard de la Girardièrre au sujet du droit de plaçage au bourg de la Payré du 31 mars 1678.

Un aveu ou dénombrement du fief et haute Justice de Moutet et fief de la Mayré par Mathurin Terrasson au Sgr de la Meilleraye du 22 octobre 1518, signé : Duvignault.

Un dénombrement de la Billotière à la Seigneurie de l'Hérigondeau réunie à la Baronnie de Parthenay du 5 avril 1570, signé : Guillemard, Gautier et Olivier.

Un dénombrement de la Seigneurie des Veaux à la Baronnie de Parthenay du 16 juin 1671, signé : Guillemard, Caillet et Olivier.

Une sentence rendue en la Sénéchaussée de Poitiers entre Pierre Guillemard, Sr de la Girardièrre, et Lézard de Brème, qui maintient led. Guillemard dans la possession du droit de plaçage au bourg de La Mayré du 4 décembre 1677.

Un acte d'hommage du fief des Veaux au Sgr de la Meilleraye par M^e Jean Pinot, Sr de Bellabre, à cause de Dame Thérèse Pallu, son épouse, du 18 février 1737 ; une quittance donnée à M^e Pierre Pallu pour le rachat de lad Seigneurie du 9 juin 1740 ; un acte d'hommage dud lieu des Veaux par le même du 22 juin 1740 ; une expédition d'hommage de lad Sei-

gnurie par M^e Jacques Rocquet, not. roy., fondé de procuration de M^e Jean-Martin Pallu, du 21 juillet 1750.

Trois déclarations nobles ou nommées d'une pièce de terre en bois tenue en franc gariment au devoir de 5 sols rendues, savoir : deux par Pierre Tutaut, Sgr de la Charpenterie, et la troisième par Samuel Guichard, époux de Dlle Renée Denuport, veuve en premières noces dud Pierre Tutaut, la première du 16 février 1600, la seconde du 10 juillet 1617 et la troisième du 30 décembre 1624.

Deux déclarations rendues au fief de la Mayré « par prenant » de celui de Moutet, la première par Pierre Tutaut du 6 juillet 1617 et la seconde par Samuel Guichard, mari de Renée de Nuport, du 30 décembre 1624.

Un extrait de la saisie réelle de la maison et dépendances de Ville-Sèche en la paroisse de Mairé, à la requête de Dame Marquise du Mas sur Samuel La Faye du 8 mai 1675.

Une mainlevée de saisie féodale par M^e Pierre Guillemard du 15 mars 1696.

Une déclaration rendue par Jean Lafaye à Pierre Augier, Sgr de la Haute Justice de la Mayré et de Moutet, du 12 août 1630.

Une déclaration rendue à la Seigneurie de la Mayré alias le Moutet par Jean Billoque le 6 juin 1653 ; une autre déclaration rendue à la même Seigneurie par Gérosme Guillon le 15 juin 1666 ; une autre déclaration rendue par Mathurin Texier à M^e Pierre Guillemard le 22 du même mois.

Un exploit d'assignation donnée à la requête de M^e Pierre Pallu au Sr Jacques Pain-Dubreuil, dit Racaquault, du 2 mai 1744.

Une déclaration par led Pain aud Sr Pallu comme Sgr de la Maison des Veaux du 9 may 1744.

Une transaction sur procès entre M^e Florent Marzelle et Dlle Magdelaine Charles, veuve de M^e François de la Porte, au sujet de droits de terrage sur des terres de la Joblinière portant cession aud Marzelle de droits de terrage sur des terres aux Essarts du 7 janvier 1585.

Une déclaration roturière rendue au fief du Marsilly faisant partie de la Seigneurie des Veaux par François Esquot à Dame Suzanne Marzelle, du 10 mars 1618.

Une autre déclaration rendue par Adrien Abramy de 4 journeaux de vigne et un accoust de bois aud fief de Marsilly du 18 juin 1666.

Une autre déclaration rendue au fief des Veaux par Jacques Poignand le même jour.

Une déclaration rendue au fief de la Mayré par Hiérôme de Maurivet le 21 août 1617 ; une autre déclaration rendue à la même Seigneurie par André Allard d'une maison et dépendances à la Romenière, paroisse de La Mayré, le 14 novembre 1666.

Un échange entre Pierre Guillemard, Sr de la Girardièrre, et René de Saint-Jouin, Sr de la Motte, Catherine Mesnard, sa femme, du 6 novembre 1639.

Une saisie féodale de vignes et autres domaines à la requête de M^e Florent Marzelle, Sgr du fief de la Mayré, qui fut au Sgr de Guymène, alias Monbazon, du 25 septembre 1587.

Une pièce commençant par ces mots : « Le Rachat de la Haute Justice de La Mayré et l'hôtel du Moutet », signée Chaboceau, commis greffier, du 1^{er} juin 1616.

Une déclaration rendue à la Seigneurie des Veaux par Jacques de Gresne, propriétaire de la Gautrie, du 5 décembre 1618.

Une sentence rendue en la Sénéchaussée de Poitiers au profit de Pierre Guillemard contre les propriétaires de la Gaultrie du 20 février 1669.

Une quittance du 25 juin 1576 par Florent Marzelle à Pierre Pellerin de devoirs y mentionnés.

Trois sentences entre Suzanne Marzelle, Jacques et Pierre Guillemard, des 31 mars, 12 mai et 9 juin 1621.

Une transaction entre Florent Marzelle et Bonaventure Tutaut du 20 novembre 1596.

Un mémoire intitulé « Devoirs de cens dus par M. de Grehème à M^e Florent Marzelle à cause de son fief de la Mayré, qui fut au Sgr de Guimène ».

Un mémoire de nouvelles confrontations des Jaroussières.

Un hommage fait par lad feue Dame Garreau au Sgr de la Chutelière d'une borderie de terre herbergée appelée Montmarquelin et d'un quartier de terre dit les Giraudières, du 30 juin 1750.

Un autre hommage par la même aud Sgr pour raison d'une mazure de terre appelée Courbejarre, paroisse de La Peyratte, réunie à la Comaillière, aussi du 30 juin 1750.

Une déclaration roturière rendue à M^e Louis Olivier, Sr de la Réamière et maison noble de la Comaillière, du 7 mars 1691.

Un projet d'aveu de Courbejarre au nom de la Dame Garreau à M^e Philippe Turquand, Sgr d'Auzay et de la Chutelière, à cause de Dlle Marie-Magdelaine Olivier, son épouse, daté de janvier 1759.

Deux déclarations rendues à lad feue Dame Garreau à cause du fief de Courbejarre, l'une par M^e Armand-Charles Chaboceau le 12 novembre 1763 et l'autre par Pierre Reneauine, Sr de la Tache, le 26 juin 1758.

Trois aveux et dénombremens de la métairie de Morteveille au Sgr de Payré du 7 mai 1474 ; un projet de déclaration à rendre au Sgr de St Denis (M^{re} Pierre des Francs) par lad feue Dame Garreau.

Une transaction entre les commandataires et religieux du Bois d'Aslonne et M^{re} Jean-Baptiste Albert, prêtre, curé recteur de la paroisse d'Oroux, et signification du 8 juillet 1758.

Ledit inventaire clos après dix-sept jours de vacation à Parthenay en l'étude de M^e Andrieux, notaire, le 15 mars 1771.

Th. RABOUAN-BOURDIN.

Coins de ma Ville

La Tour Saint-Jacques

A la mémoire de M. Hilaire OCHIER,
l'ami de nos vieilles pierres...

Majestueux portique, à l'entrée de la Vau,
Ouvrage médiéval, de ligne sobre et pure,
Que les ducs d'Orléans marquèrent de leur sceau,
La Tour Saint-Jacques dresse, hautaine, sa stature.
Vieille de sept cents ans, bâtie de pierre dure,

Autrefois pont-levis, au pied du fier château,
— Qui, lui, n'est plus que ruine, au sommet du coteau, —
Elle est restée debout, sans faille ni blessure.

Quand le calme du soir, préludant à la nuit,

Descend sur la rivière, on n'entend d'autre bruit
Qu'un cri d'oiseau peureux ou qu'un battement d'aile.
Mais, dans l'ombre, la Tour, aux créneaux estompés,
Ecoute, par delà les siècles écoulés,
Chanter les pèlerins marchant vers Compostelle...

... Et à la mémoire de Robert BIGOT,
qui éclaira la Tour.

...Soudain, trouant la nuit, l'aveuglante clarté
De puissants projecteurs se braque, fulgurante,
Sur la Tour qui, d'un coup, parée, resplendissante,
Révèle, fièrement, sa sévère beauté.

Le rude pont-levis, brillamment éclairé,
Superbe, jaillissant de l'ombre environnante,
Se reflète, irréel, en l'onde transparente,
Fantôme merveilleux qui surgit du passé.

On croirait voir debout, impassible et altière,
Droite, en son manteau lourd, et couronnée de pierre,
Quelque reine d'antan : Aude, Blanche, Aliénor...

A ses pieds, sous l'éclat de la lumière blonde,
Le vieux pont médiéval se mire en l'eau profonde
Où les arches, doublées, semblent des cercles d'or.

M.-M. LEBRET.

SILHOUETTES OUBLIÉES

LE MÉNÉTRIER

A mon ami Edmond Fillon.

Ménétrier n'est pas un mot spécifiquement poitevin (1), mais notre ménétrier-violoneux local est personnage assez original et pittoresque pour qu'on puisse parler de lui dans une galerie de portraits d'autrefois.

Selon les savants étymologues qui composent les dictionnaires, le ménétrier serait le dernier représentant des ménestrels de jadis qui allaient de manoirs en châteaux distraire seigneurs et châtelaines de leurs lais, chansons et villanelles par eux-mêmes composés.

De même, nos premiers ménétriers jouaient sur leur violon de vieux airs populaires, ritournelles et complaintes, et vendaient de petits cahiers de chansons aux foires et frairies. Nos bons villageois reprenaient en chœur au refrain dans un fracas étourdissant d'assemblée où se mêlaient à leurs voix frustes, mais puissantes, les cris des colporteurs, des vendeurs d'almanachs, des acrobates, des arracheurs de dents, du moine-cordelier même qui prêchait en plein air, sur un tréteau de fortune, les miracles de saint François ou la conversion de sainte Madeleine.

Les ménétriers de la vieille école composaient eux-mêmes leurs chansons et n'avaient, dit-on, que mépris et railleries pour les râcleurs sans imagination qui achetaient leur talent tout fait à l'éditeur de gaudrioles et de refrains gaulois.

*
**

Notre ménétrier poitevin — celui que nos pères ont connu — est, de son état, artisan ou laboureur, et ne joue qu'occasionnellement de son instrument de musique. Point n'est besoin pour lui — comme pour ses collègues de Paris — d'ordonnance royale réglementant sa fonction et inter-

(1) Le patois poitevin possède le mot « ménétrée », dérivé de ménétrier. C'est le salaire du ménétrier. D'où l'expression poitevine « poyer (payer) la ménétrée », qui est l'équivalent de « payer les violons », c'est-à-dire faire les frais d'une opération désavantageuse. Les pauvres gens payaient autrefois pour leurs maîtres et l'abbé Gusteau, dans ses poésies patoises, écrit :

« Encor' nous fasont-ails (font-ils) poyer la ménétrée ».

disant par exemple de « jouer après l'heure de couvre-feu sonnée, si ce n'est pour une noce ou dans l'intérieur d'une maison, sous peine de perdre instrument et de payer 40 sols parisis d'amende au Roy » (ordonnance d'octobre 1392).

Il n'est ni maître à danser, ni artiste. Ainsi le « père Jules », qui conduisit, il y a quelque cinquante ans, maintes mariées de Chiché à l'église et faisait danser les jouvencelles du même lieu, dans sa cour, les jours de fête, était sabotier à Nantilly. Il jouait, comme on dit, « de routine », mais son oreille était à ce point exercée et développée qu'il savait faire « chanter à son violon » tous les airs, toutes les danses qu'il avait entendus. Son chapeau rond et sa blouse étaient légendaires dans la contrée.

A sa mort, on lui trouva un digne successeur en la personne du facteur Assuérus, qui, lui, jouait « à la note » comme un vrai musicien.

Bec-de-dinde, ménétrier de La Chapelle-Saint-Laurent, bohème ivrogne et hirsute, faisait, à la même époque, danser toute la jeunesse du pays de Pitié. Pas un bal, pas une noce ne se déroulait sans lui. Il était pourtant totalement illettré, mais son sens musical était sans défaut et son oreille captait les airs avec une rare maîtrise et justesse de ton.

*
**

Ordinairement, notre ménétrier ne sait donc que jouer de mémoire les airs qu'on lui a appris par audition (avec réticence parfois quand le professeur improvisé a cru voir en son élève un concurrent en puissance).

C'est le tour qui arriva à Henri S..., qui s'était entendu avec le violoneux de Pougne pour qu'il lui apprît les airs classiques des bals et cortèges de noces. Henri s'acheta donc un beau violon tout neuf et se mit à étudier, à « seriner » plutôt l'air de l'apprenti-ménétrier :

*La guenille à Pierrot pendille,
la guenille à Pierrot !*

Ses progrès étaient certains et il savait déjà les premières mesures de l'air célèbre quand notre professeur, se déjugeant, refusa net de continuer les leçons, par manque de temps, disait-il, mais en réalité parce qu'il voyait dans le jeune S... un émule et un rival dans sa fonction de violoneux de village.

*
**

L'activité professionnelle du ménétrier (1) se déploie, si l'on peut dire, sur deux terrains différents : il précède les cortèges de noces et fait danser dans les assemblées et ballades.

(1) On l'appelle « vezou » en Vendée par allusion sans doute à la vèze, instrument au son aigrelet rappelant la cornemuse de nos pères, et « souneu » (sonneur) dans le Bressuirais.

LA NOCE ET SON CORTÈGE

Je ne saurais mieux faire, pour vous montrer le ménétrier en action, que de vous inviter à suivre le cortège de la noce de M^{lle} Emma Rouault, qui va devenir dans quelques instants M^{me} Bovary. Cela se passe en Normandie, vers 1860, mais vous y retrouverez le ménétrier de chez nous, frère ès-musiques de celui qui vous conduira à pied, avec tous les invités — et ils sont plus de cent — de la ferme du père Rouault au bourg voisin, soit une bonne demi-lieue à travers la campagne normande.

Écoutez Flaubert :

« ...Le ménétrier allait en avant avec son violon empanaché de rubans
 « à la coquille ; les mariés venaient ensuite, les parents, les amis tout au
 « hasard et les enfants restaient derrière, s'amusant à arracher les clochet-
 « tes des brins d'avoine ou à se jouer entre eux, sans qu'on les vit... Les
 « autres gens de la noce causaient de leurs affaires ou se faisaient des
 « niches dans le dos, s'excitant d'avance à la gaieté ; et, en y prêtant
 « l'oreille, on entendait toujours le crin-crin du ménétrier qui continuait
 « à jouer dans la campagne.

« Quand il s'apercevait qu'on était loin derrière lui, il s'arrêtait à
 « reprendre haleine, cirait longuement de colophane son archet afin que
 « les cordes grinçassent mieux, et puis il se remettait à marcher, abaissant
 « et levant tour à tour le manche de son violon pour se bien marquer
 « la mesure à lui-même.

« Le bruit de l'instrument faisait partir de loin les petits oiseaux... »

*
 **

Notre ménétrier poitevin, lui, a pris sa « biaude » ou blouse de lustrine des jours de fête. Agrafée au col par une chaînette d'argent, elle s'orne de la « marque » offerte à tous les invités. A son violon, virevoltent des rubans tricolores.

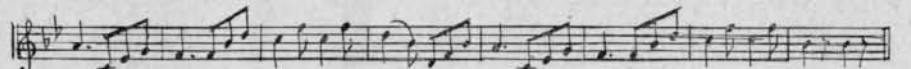
Il y a parfois dans la tenue de notre homme le détail original, grotesque parfois, qui prête à rire : chapeau sur l'oreille en « casneur d'assiettes », mouchoir à carreaux qui pend de la poche, sabots de bois bourrés et débordant de paille. Louis B... se rappelle avoir assisté à un défilé où le violoneux s'était accroché au pied une casserole ferraillante dont le bruit métallique épousait les cahots du chemin. La plaisanterie était douteuse.

Notre violoneux local conduit donc la noce à la mairie, à l'église, puis au café du bourg et à la promenade dont l'itinéraire emprunte traditionnellement un parcours différent au retour et à l'aller.

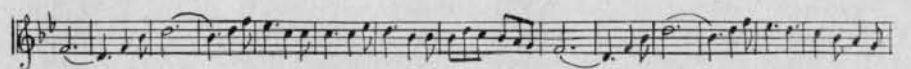
Son archet est infatigable ; ses airs de marche sont classiques. J'en ai recueilli cinq qui se jouaient dans les cortèges nuptiaux aux environs de Niort (Ardin exactement, vers 1900).

(V. ci-contre la musique.)

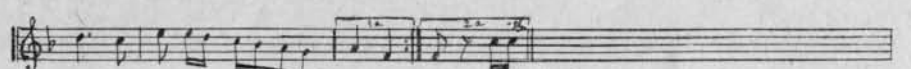
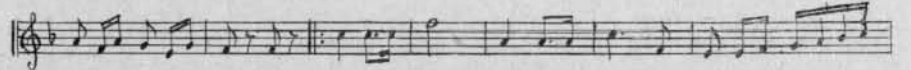
MARCHE N° 1



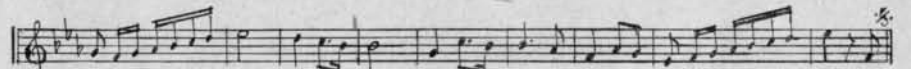
MARCHE N° 2



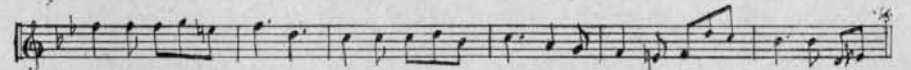
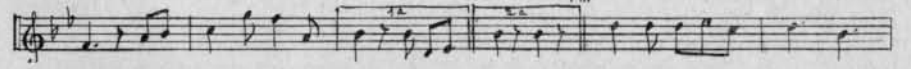
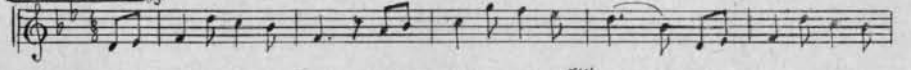
MARCHE N° 3



MARCHE N° 4



MARCHE N° 5



LE BAL ET SON MÉNÉTRIER

Tout l'été, le ménétrier fait danser la jeunesse aux assemblées, sur l'herbe ou sur parquet, innovation rare, originale et favorablement accueillie.

Le mot « balade », qui désigne, en Poitou, ces fêtes traditionnelles au calendrier immuable, vient du mot bal, qui fut, au début, l'unique distraction de ces réunions champêtres, qui ne comportaient que des danses sur la pelouse d'un pré du village ou du parc du château dont dépendait la localité.

Alors, le ménétrier était roi, le roi de la fête, et aussi son bénéficiaire. Téniers, le célèbre peintre des scènes de village, ne manque jamais d'en percher un sur un banc ou sur une futaille renversée. Dans une de ses toiles du Louvre, on voit ledit ménétrier, coiffé sur l'oreille d'un feutre rustique, s'escrimant de toutes ses forces et de tout son savoir sur son violon. Il est monté sur un tonneau dont l'équilibre l'inquiète, car on suit dans les gestes et la pose du bonhomme l'attention constante qu'il met à ne pas basculer.

Avant-deux, pastourelles, branles, galops naissent de son archet, scandés par le dodelinement de la tête, le balancement du corps et le vigoureux battement du pied droit selon le rythme et la mesure. Il crie : « En place » pour la contredanse, la bourrée ou le quadrille et en avant, mon crincrin !

La cavalière a mis un mouchoir blanc derrière sa taille, là où les mains suantes du cavalier risquent de salir la belle robe. Et la coutume veut qu'à la fin de chaque danse, celui-ci soulève à bout de bras sa danseuse pour montrer et sa force et les biaux jupons brodés et empesés.

— Farinez ! farinez ! s'exclame alors le ménétrier, et les baisers claquent, sonores, sur les joues roses et rebondies.

Mais il arrive, à la fin du bal, que ces exercices de souplesse fréquemment répétés deviennent plus laborieux, plus lourds. Les élans sont désordonnés et l'envol aérien du début se fait maintenant pesant, inélégant et rude. Alors chante le cavalier déçu :

*Peurquoué don, Meni, n'sautez guère ?
Peurquoué don, Meni, n'sautez pas ?
C'est-y que le thiù vous pèse
Ou bé que vous n'peuvez pas !*

*
**

Le père Coco de Beugné, violoneux de son état, présidait, à la fin du siècle dernier, à tous les bals de toutes les assemblées des environs de Coulonges-sur-l'Autize. Juché sur une table à l'équilibre douteux, son instrument enrubanné sous le menton, il faisait frissonner l'air du traditionnel rigodon qu'il interprétait sans cesse sous des variations diverses, engendrant des pas différents. Son manège, sa mimique, ses contorsions étaient tels que le bal était l'attraction majeure de la fête. On y accourait autant pour voir le bonhomme jouer de son crincrin que pour admirer les couples qui sautaient les avants-deux et branles anciens, ainsi que ces danses nouvelles et étonnamment compliquées qui avaient nom : polka, mazurkas et autres scottishs que seuls dansaient les initiés et les farauds.

L'affluence était parfois telle que le cercle des curieux envahissait peu à peu l'enceinte du bal, en jouant des coudes au besoin et en criant hypocritement : « Poussez pas, les gars ! ». Comment les écarter sans froisser personne, car un curieux, c'est un danseur qui s'ignore, et restituer au bal son aire initiale ?

C'est alors qu'entraît en danse, si l'on peut dire, le compère Boulot, clarinette d'occasion et trésorier-payeur du père Coco. Tenant des deux mains appuyée sur son ventre une énorme « bie », ou cruche à trois anses, toute dégoulinante d'eau, il avançait lentement vers les premiers

rangs en criant : « En arrière, les mondes, nom de d'la ! ». Ce disant, il pressait son dangereux récipient au menaçant contenu sur les « trop z'en avant » qui, craignant de voir leurs beaux habits « enfondus », opéraient une prudente retraite.

Ainsi la police du bal était-elle assurée, mieux que ne l'eût fait le garde champêtre lui-même.

*
**

Au début du siècle, la figure la plus populaire des bals de Gâtine était le père F..., ménétrier et propriétaire d'un parquet qu'il montait aux assemblées et foires de jeunesse. Il avait, comme on dit, pris la « suite d'affaires », quelques années auparavant, du père Mignonneau, autre violoneux local, mais vieillissant. Le jeu du père F... était remarquable de pittoresque et de dynamisme. Maigre, nerveux, le front dégarni et l'œil vif, il faisait voltiger son archet sur les cordes comme oiselet sur la branche ou diabolotin sur le gril. Tout jouait en lui : les mains, la tête, les pieds, le corps tout entier dans un balancement rythmé et très ample, au point que, parfois, il en perdait l'équilibre. Il s'accompagnait en fredonnant les airs joués, tantôt dans un souffle, tantôt à tue-tête, selon son humeur du moment.

— En avant-deux, les quat' z'autres ! criait-il du haut de son piédestal improvisé.

Et comme la musique ne suffit pas à nourrir son homme, son auxiliaire le plus précieux était sa femme, qui, elle, faisait payer. La polka, les pas de deux ou de quatre, la mazurka, la valse même, tout ce menu fretin des danses ne payait pas. Seul, le quadrille, danse noble et valable, payait. Il en coûtait deux sous pour s'offrir les cinq figures qui sont, comme chacun sait, la chaîne anglaise, l'avant-deux, la poule, la pastourelle et le galop.

Mais il y avait des petits malins — on ne disait pas encore resquilleurs, car Bouboule n'était pas né — pour s'esquiver au moment d'acquitter cette modeste redevance. Le père F... les suivait du coin de l'œil, mais, pris dans le feu de l'action musicale, il ne pouvait se déplacer et courir sus au mauvais payeur. Il alertait alors son épouse et « huchait » en s'accompagnant de son instrument :

*Ièt' (1) là-bas, Mélina,
Tio tchi qui s'sauve (bis)
Ièt' là-bas, Mélina,
Tio tchi qui s'sauve
Et qui n'paie pas.*

Le père F... possédait un sens commercial rare et il avait adjoint à son parquet une loterie de berlingots et de souvenirs utilitaires que la tradition de l'époque matérialisait en bols, verres, assiettes colorées et autres ustensiles ménagers.

— Essayez votre chance ! criait le tenancier.

A deux sous la partie, chacun s'en donnait à cœur joie.

(1) Iète, déformation du français guette, du verbe guetter : surveiller, pour prendre, saisir, attraper le cas échéant.

Le mot guetter a conservé en langage poitevin son sens originel de : attendu en faisant le guet. Dans ce sens précis, un ami me disait en parlant de la sage-femme qui l'avait mis au monde : « ...la femme qui m'a guettée ». Et certains n'appellent-ils pas familièrement cette dernière : « Marie-iète-au-trou ».

LA POLKA DES VIEUX

Infatigables étaient les ménétriers. Légendaire était leur endurance. Ils jouaient des nuits entières sans désemparer, ne s'accordant que de courts répités pour se rafraîchir. Parfois, une sorte de compétition s'établissait de violoneux à danseurs : ce serait à qui tiendrait le plus longtemps, à qui demanderait grâce le premier.

Il y a cinquante ans et plus, les soirs de noces ou de 14 juillet, de fête champêtre ou patronale, quand soufflaient les jeunes couples saturés de danses modernes, le parquet de danse ou la pelouse du bal populaire était envahi par des hommes de 40 à 50 ans, restés jeunes et gais, mis en train pas un repas copieux.

— Jouez-nous la « polka des vieux » (dans le Niortais, on disait : un « vieux bal »), demandaient-ils aux ménétriers.

C'était l'ancienne bourrée poitevine, sœur de la célèbre bourrée limousine, importée un jour de liesse par un quelconque artisan du pays de Limoges, saisonnier et nomade.

Alors le violon entraînait en action et l'archet virevoltait sur les cordes en arabesques aériennes et gracieuses. Les pieds des ménétriers frappaient le sol en cadence rapide et fortement rythmée.

Les hommes allaient chercher leurs épouses au pied toujours agile ou les cuisinières en tablier blanc qui se faisaient un tantinet prier. Et une grande ronde se formait.

Les danseurs tapaient du talon à la fin des mesures fortes, levaient et abaissaient les bras, faisaient claquer le pouce et l'index comme des castagnettes et poussaient des « gui-you-ou-ou... » aigus et prolongés.

Les danseuses glissaient à petits pas rapides comme lutins sur la lande et les devantaux brodés volaient comme des ailes.

Puis le rythme s'accélérait. D'un côté, les archets se démenaient comme des diables, les notes jaillissaient en feu d'artifice. De l'autre, les talons tapaient de plus en plus fort, les « you-you » se faisaient plus enragés, les pas plus nerveux, les faces plus rubicondes. Le match était engagé : c'est à qui laisserait les autres, des danseurs ou des musiciens...

Et puis les femmes, épuisées, haletantes, demandaient grâce. Les hommes déboutonnaient leur p'lit gilet. Les ménétriers essayaient leur front ruisselant. La partie était jouée...

Les petits enfants essayaient bien à leur tour de reformer la ronde, de retrouver le rythme, mais en vain. Comme leurs aînés de vingt ans, ils danseraient à leur tour, comme on danse partout de Paris à Quimper, de Londres à Honolulu. Le secret serait perdu à jamais des jolies danses poitevines vives, sautillantes, légères, dont la grâce avait autrefois déridé les fronts les plus moroses de nos rois (1). Et le ménétrier, ce roi des bals, descendrait pour toujours de son perchoir de « gratteur de cordes ».

Quant aux jeunes couples, d'avoir vu tant d'entrain juvénile, tant d'ardeur, tant de gaieté spontanée, ils en avaient, comme on dit, le « subiet coupé ». Sans ironie, sans moquerie, ils avaient admiré, bon gré mal gré, ces danses qui leur semblaient d'un autre âge parce qu'elles avaient enchanté leurs mères et leurs grand'mères et qu'ils ne reverraient jamais plus.

Gabriel DAZELLE.

(1) Louis XI, vieilli, en son château de Piessis-lez-Tours, Charles IX de passage à Oiron, admirèrent les souples élans de nos bergerettes poitevines dansant les branles de leurs villages.

Eglises détruites de Parthenay

Dans le bouleversement qui, dès le début de la Révolution de 1789, allait renverser tout l'ancien ordre social, le Clergé ne pouvait être qu'une des premières victimes.

Les Ordres religieux, qui, à l'origine, avaient joué un rôle si considérable, ne se recrutaient plus que très difficilement.

Des innombrables abbayes, prieurés ou commanderies qui avaient couvert le sol de la France, plusieurs ne s'étaient jamais relevés des ruines accumulées au xvi^e siècle par les Protestants, d'autres que très imparfaitement. Le régime commendataire avait trop souvent aggravé cette situation. Nombre de communautés avaient, il est vrai, retrouvé au xviii^e siècle une période de prospérité. Mais, dès la seconde moitié du xviii^e siècle, les progrès de l'esprit philosophique et encyclopédique qui se répandit rapidement parmi les classes dirigeantes, en même temps que le recrutement de la plus grande partie du Haut Clergé presque uniquement parmi les cadets de familles nobles, généralement dépourvus de toute vocation, parurent donner aux esprits superficiels l'impression que la religion catholique n'avait plus en France de racines bien profondes.

Cependant, les membres des Etats Généraux, mués de leur seule autorité en Assemblée Constituante, ne pouvaient oublier que leur convocation avait été motivée par la nécessité de parer à des difficultés financières et que leur rôle aurait dû consister uniquement à procurer au trésor public les ressources que l'opposition aveugle des Parlements et la faiblesse du Roi ne permettaient plus de trouver par des voies régulières.

Les biens du Clergé étaient encore immenses, et la tentation de s'en emparer, qui d'ailleurs n'était pas nouvelle, allait peu à peu s'imposer à la majorité des membres de l'Assemblée.

Après quelques hésitations et malgré quelque scrupule, cette spoliation, car il est impossible de lui donner un autre nom, fut décidée. Son application se fit avec une absence de mesure, une rigueur et un aveuglement dont les conséquences n'allaient pas tarder à se faire sentir. Destinés à servir de gage à une émission de billets théoriquement limitée, ces biens, qu'il allait falloir administrer et entretenir, par leur importance même, perdaient déjà une partie de leur valeur. De plus, les charges importantes que l'ensemble du Clergé et des Communautés avait jusqu'alors assumées : charité, services hospitaliers, enseignement, retombaient à la charge de l'Etat.

L'opération devait donc bientôt s'avérer aussi improductive que contraire à la plus élémentaire équité.

Du point de vue de l'art, le seul que nous ayons ici à envisager, elle équivalait à un véritable désastre.

Bien rares furent ceux qui eurent conscience du danger qu'allaient courir tant d'édifices vénérables.

Pour les esprits cultivés et les artistes, ils n'étaient, il est vrai, que l'œuvre de demi-barbares ignorant les règles de la seule architecture valable, l'architecture gréco-latine.

Ces monuments, aujourd'hui si justement admirés et considérés comme une des plus hautes expressions de l'Art universel, étaient alors tenus en mépris même par ceux qui leur accordaient quelque mérite. Pour la masse du peuple, ils n'étaient qu'une des formes de la superstition et de la tyrannie féodale.

Beaucoup de ces édifices étaient en mauvais état ; d'autres, par leur importance même, étaient invendables.

C'était donc vouer fatalement à la destruction au moins les plus beaux d'entre eux.

Si les passions révolutionnaires et anticléricales s'exercèrent bientôt sur les monuments du culte avec une aveugle stupidité, détruisant ou mutilant statues, autels, croix, tombeaux, boiseries ; si l'on arracha, comme à Chartres, le plomb des toitures pour en faire des balles ; si l'on transforma en monnaies de magnifiques œuvres d'art où le travail l'emportait sur la matière, il faut reconnaître que les destructions massives d'édifices furent incomparablement moins importantes que celles commises au xvi^e siècle par les Protestants. Ce furent les conséquences des mesures prises par la Révolution qui furent la cause première de la ruine de tant de merveilleux édifices.

Il est remarquable que les plus cruelles furent accomplies froidement sous le Premier Empire et sous la Restauration, régimes que l'on ne peut taxer, le second surtout, d'anticléricisme.

C'est ainsi que fut détruite, à partir de 1807, par un acte de vandalisme aujourd'hui inconcevable, la grande abbatiale de Cluny, la merveille de la Chrétienté. Ainsi disparurent des monuments de tout premier ordre : Saint-Lucien de Beauvais, l'abbatiale de Charroux, Saint-Nicaize de Reims, Saint-Jean des Vignes à Soissons — celle-ci détruite contre le gré des habitants, sur l'initiative indirecte de l'évêque, afin d'employer le produit de la vente des matériaux aux réparations de la Cathédrale — et bien d'autres encore, car cette liste funèbre, qui remplirait plusieurs pages, ne servirait qu'à redoubler nos regrets.

*
**

Dans sa sphère assurément plus modeste, Parthenay se vit alors dépouillé de quatre de ses églises.

L'église du Saint-Sépulcre, qui s'élevait sur l'emplacement du bâtiment connu sous le nom de vieille Caserne, avait été élevée au début du xii^e siècle, au retour de la Croisade, et sur le modèle inspiré du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

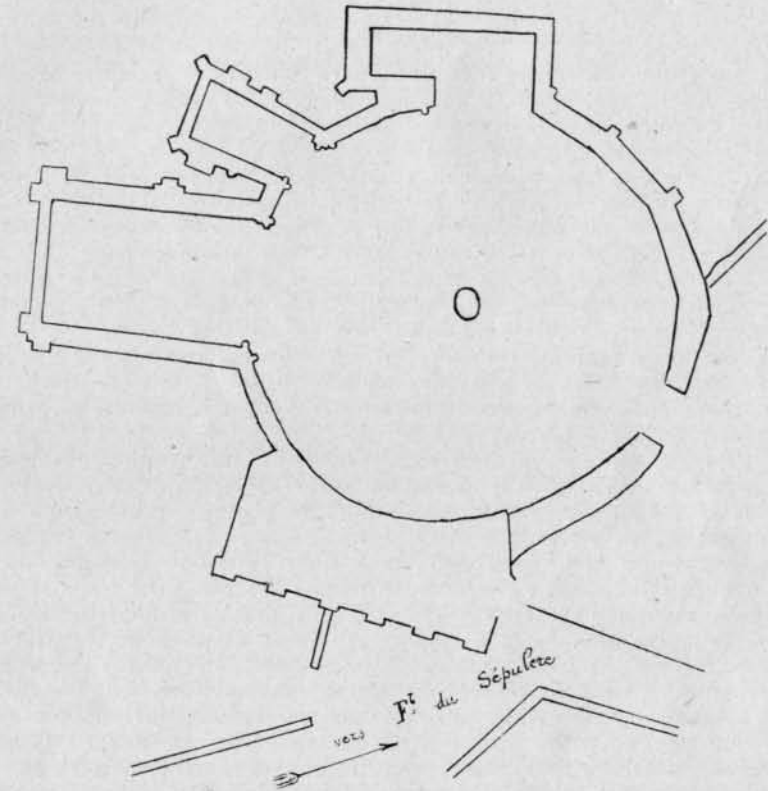
Le chœur avait la forme d'une rotonde dont la voûte de pierre rayonnait autour d'un pilier central.

Détruite en 1805, il n'en reste actuellement aucun vestige identifié. Il en existe un plan très imparfait, mais on ignore tout de son aspect extérieur. Il est permis de penser toutefois que celui-ci devait être assez original.

*
**

L'église Saint-Jean-Baptiste fut détruite en 1820.

Elle s'élevait au milieu de son cimetière, sur l'emplacement de l'actuel Clos Saint-Jean. Quelques auteurs ont fait, sans aucune preuve, remonter son origine au viii^e siècle. L'église détruite ne datait que du xii^e siècle, avec peut-être quelques parties du xi^e. La base d'une de ses absidioles se voit encore enclavée dans le rempart de la ville, qui n'avait donc été construit que postérieurement.



Bien que sa destruction soit relativement récente, nous ne possédons aucun document, description ou dessin, si sommaires et imparfaits qu'ils puissent être, nous donnant une idée de ce que peut être cet édifice. Des fouilles exécutées avec soin permettraient sans doute d'en retrouver le plan, les fondations n'ayant vraisemblablement pas été détruites. On peut affirmer qu'elle comportait une crypte qu'il serait possible de dégager.

*
**

L'église Saint-Paul resta à peu près entière jusque vers 1840. A cette époque, l'abside, qui en était de beaucoup la plus belle partie, s'écroula faute de réparations et fut rasée. Cette abside, dont parle Charles Arnault,

était décorée d'arcatures. Le prieuré de Saint-Paul dépendait de la riche abbaye de Cormery, en Touraine.

De l'église, il ne reste plus que le mur de la façade occidentale, où s'ouvrent une porte et une fenêtre en plein cintre décorées de quelques sculptures et séparées par une corniche très saillante reposant sur de très curieux modillons.

*
**

La quatrième des églises détruites, Notre-Dame de la Coudre, avait été vendue dès la Révolution à un particulier qui l'utilisa comme atelier avant d'en commencer la démolition pour en vendre les matériaux. L'opération ne dut pas être excellente, car cette démolition ne fut pas complète. Nous avons encore sous les yeux l'abside centrale, celle de gauche, une partie du mur du midi et le registre inférieur de la façade. On sait que c'est devant cet édifice qu'eut lieu la conversion du Comte de Poitou, Guillaume d'Aquitaine, qui favorisait l'hérésie arienne, par saint Bernard. Cet événement, qui est de 1135, n'a pu se dérouler devant la façade actuelle ou, du moins, ce qu'il en reste, celle-ci étant de toute évidence, par son style, postérieure peut-être d'une vingtaine d'années.

L'église avait donc été remaniée ou partiellement reconstruite dans des proportions que nous ne pouvons apprécier. Dans le mur du midi, une petite porte, qui faisait communiquer l'église et les bâtiments du prieuré, paraît être du début du XII^e siècle.

L'église ne semble pas avoir eu de transept. Elle avait probablement une nef centrale flanquée de bas-côtés assez étroits. Avait-elle un clocher central ou une simple bretèche au sommet du pignon ? Assez simple dans son ensemble, sa façade était très richement ornée. La partie inférieure de cette façade, qui seule nous reste, offre une disposition analogue à celle que nous voyons à Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux. Une porte centrale entre des colonnes contreforts — simples à Parthenay-le-Vieux, doubles ici — flanquée, à droite et à gauche, d'arcatures aveugles. A Parthenay-le-Vieux, ce sont de fausses portes ; à Notre-Dame, de simples enfeux. Les sujets sculptés en haut relief abrités sous ces arcatures sont les mêmes dans les deux églises : d'un côté, un homme chevauchant un lion, Samson croit-on ; de l'autre, un cavalier. Ces sujets sont réduits ici à l'état de ruines informes. Le cavalier rappelait-il celui de Parthenay-le-Vieux, qui a bien des chances d'être une représentation de saint Jacques, ou celui que l'on voit encore à Saint-Hilaire de Melle, que l'on croit être l'empereur Constantin ? Il est impossible de se prononcer.

Ce qui différencie complètement ces deux façades, c'est le style des ornements sculptés. A Parthenay-le-Vieux, cette sculpture se montre encore assez gauche et timide, d'une stylisation sommaire. Son relief est peu accentué et les mêmes sujets, sans signification précise, s'y répètent à raison d'un par claveau.

Il en est tout autrement à Notre-Dame. Les arcades des enfeux ont des ornements en fort relief parfois presque détachés et d'une grande souplesse d'exécution, particulièrement les palmettes flabelliformes de l'arcade de droite, dont on trouve une réplique au portail nord de Saint-Hilaire de Melle.

Quant au portail lui-même, l'évolution est encore plus sensible.

Plus de petits sujets répétés inlassablement, mais des voussures historiées qui annoncent les premiers portails gothiques. Les figures sculptées

qui garnissent les quatre voussures du portail sont disposées non plus concentriquement, mais allongées le long du cintre. Elles offrent une certaine aisance dans leurs attitudes, comme par exemple les anges qui, à la voussure intérieure, élèvent d'un geste non dépourvu de grâce le médaillon dans lequel est représentée la figure du Christ.

Aux voussures suivantes, nous trouvons trois vierges sages et trois vierges folles, six chevaliers transperçant un monstre de leur lance et figurant la lutte des vertus et des vices, enfin six vieillards de l'apocalypse.

Une large bordure profondément ciselée borde cette dernière voussure.

Les colonnettes monolithes qui portent ces voussures sont d'une extrême élégance, leurs bases très soignées et leurs chapiteaux très fouillés. Ces derniers se poursuivent, formant frise, jusqu'aux colonnes contreforts.

Cette frise, malheureusement mutilée, offre une série de petits sujets assez difficiles à identifier. On y voit un homme à cheval, des musiciens et de nombreux petits personnages.

Quant à la partie disparue de cette façade, elle devait présenter elle aussi la même disposition que celle de Parthenay-le-Vieux ; disposition que l'on retrouve dans tant d'églises poitevines, à Melle, à Benet, à Nieul-sur-l'Autize, à Saint-Jouin-de-Marnes, et qui devait également être celle des façades de Sainte-Croix de Parthenay et de Saint-Médard de Thouars.

Quatre statues, auxquelles manque la moitié inférieure du corps, et deux hauts reliefs retrouvés entassés dans un coin de cour, faisaient, à n'en pas douter, partie de cette façade. Ces statues, que se partagent aujourd'hui les musées de Boston, en Amérique, et du Louvre, étaient-elles les seules qui l'ornaient ? D'autres ont-elles existé dont aucune trace ne nous est parvenue ? Autant de questions auxquelles il est impossible de répondre.

On peut supposer que ces quatre statues, connues, on ne sait trop pourquoi, sous le nom de Rois de Parthenay, réduites à l'état de bustes, étaient appliquées sur des socles et sous des dais encadrant la fenêtre centrale de l'étage, comme on le voit à Saint-Jouin-de-Marnes.

Il est plus difficile d'assigner une place aux deux hauts reliefs qui représentent l'un l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem et l'autre l'annonce aux bergers.

Deux très beaux chapiteaux, aujourd'hui au Louvre et figurant le combat de David et Goliath et le sacrifice d'Abraham, devaient se trouver à l'entrée du chœur.

Je conclurai cette courte étude par une réflexion qui vient tout naturellement à l'esprit : Quel ne serait pas l'intérêt exceptionnel d'une petite ville comme Parthenay si, aux vieux édifices qu'elle a conservés et qu'elle doit s'efforcer de conserver, s'ajoutaient les quatre églises dont je viens de donner un trop faible aperçu.

Henry THOMAS.

Une idylle tragique au siège de Mayence

N.D.L.R. — *La copie qui suit d'une lettre de René Tessereau, né à Chavagné, près Saint-Maixent, le 2 novembre 1773, est due à la communication qui a été faite de l'original par M^{me} Rees, de Parthenay, qui s'est contentée d'en corriger les nombreuses fautes d'orthographe, mais en en respectant rigoureusement le texte, symptomatique du style de l'époque, romantique à la manière de la « Nouvelle Héloïse ».*

Le manuscrit lui est venu de son grand-oncle par alliance Alexis Neuillé, petit-fils de Louis Neuillé, qui épousa en 1809, à Augé, Marie-Julie Tessereau, sœur de l'auteur de la lettre, lequel servait à l'armée de la 1^{re} République sous Mayence. Alexis Neuillé décéda aux environs de 1928, fermier du Logis de la Coquetière, en Saint-Martin-du-Fouilloux.

L'auteur de la lettre, René Tessereau, à la fin de son service militaire, revint probablement à Fressines avec le grade de capitaine et fut maire de cette commune en 1810. Entre temps, s'étant consolé de la perte de sa si séduisante Palatine, il épousa Catherine-Sophie Barbette, qui mourut le 3 mars 1875, à 89 ans. Lui-même décéda le 13 juillet 1854, âgé de 81 ans, en sa propriété de Pied-Pouzin.

C'est l'érudit M^e Hipault, notaire à Saint-Hilaire-la-Palud, qui a découvert l'identité réelle de l'auteur de la lettre et donné les renseignements généalogiques qui précèdent.

Albersweiller, le 8 Ventôse an IV de la République.

Chère sœur et Bonne amie,

Ayant promis de te faire part des maux qu'a éprouvés mon cœur, dans une circonstance imprévue, conduit par un malheureux hasard, tu vas donc apprendre par la sincérité de mon histoire les revers de l'amour, et la douleur que cause la séparation de deux cœurs unis par une amitié réellement sincère ; tu ne seras pas aussi satisfaite comme tu te persuades de mon aventure ; car je ne me servirai point de phrases éloquentes pour l'embellir, ayant encore le cœur pénétré au souvenir de la malheureuse époque dont je vais te parler.

Lorsque j'ai été forcé par la loi d'abandonner mon pays, je me suis éloigné avec tant de regret de ma famille, à qui j'étais si sincèrement attaché, que mon cœur, cet instant, jura de se fermer à l'amitié pendant la durée de son absence, et de ne s'attacher à aucune créature qu'à son retour, malgré l'avantage qu'il y pourrait trouver. En fait, j'ai vécu longtemps dans cette résolution ; j'ai même vu avec la plus grande insouciance les personnes les plus aimables dans les sociétés où le hasard m'a

plusieurs fois introduit et j'ai toujours reçu avec une froideur hors de mon âge les attentions et honnêtetés qu'a eues pour moi le sexe brillant. Ce n'est qu'à Kleinweintreheim, près de Mayence, que j'ai perdu cette tranquillité de cœur que j'avais gardée si soigneusement ; de ce cœur qui, malgré les serments, est devenu parjure à la vue d'un objet dont il fait aujourd'hui le tourment.

C'était chez cette aimable personne que j'étais logé, ce qui me procurait de fréquentes conversations qui me firent bientôt apercevoir ses talents. Les qualités et l'amabilité de cette jeune enfant âgée de dix-neuf ans réunissaient, je le jure, tout ce que la nature et l'art peuvent favoriser ; je dirais même plus, si je suivais mon penchant, qu'elle était unique en perfections ; elle parlait très peu français, mais comme je parle un peu allemand, nous nous entendions à merveille. Elle me raconta les chagrins que lui faisait éprouver cette malheureuse guerre, qui lui avait causé la mort de son ami et l'éloignement d'un frère unique qu'elle aimait comme son existence : « Il est à Mayence », me dit-elle en pleurant, « à une demi-lieue d'ici, et je suis privée de le voir et de soulager les maux dont il souffre. » — « Consolez-vous », lui dis-je en essuyant ses larmes, « je suis privé comme vous d'être auprès de ce que j'ai de plus cher au monde. Attendons avec patience l'heureux moment qui doit changer en félicité les chagrins dont nous sommes accablés. »

Dès ce moment, elle redoubla d'attentions pour moi.

« Votre sort est le mien », dit-elle, « Unissons-nous pour supporter les maux que nous causent ces malheureuses séparations. »

Je sentis dès cet instant glisser dans mes veines une chaleur qui me commandait d'aimer. Mon cœur ne fut point sourd à ces insinuations ; il contracta une amitié des plus sincères pour cette aimable personne, qui me la promit de son côté et, effectivement, me paya de retour. Nous nous jurâmes de nous consoler mutuellement de nos chagrins, ce qui fit croître notre amitié et la rendit aveuglément inséparable. Enfin, notre amour fut on ne peut plus vif, sans passer les bornes de la bienséance.

Elle me parlait journellement de son frère, qui était hussard dans un régiment ennemi, à Mayence. Comme il montait la garde aux avant-postes, je promis de le lui faire voir ; je connaissais plusieurs chasseurs à cheval, je leur dis de s'informer de son nom ; comme il parlait souvent avec l'ennemi, je leur dis de me prévenir lorsqu'ils sauraient qu'il était de garde, ce qui se fit. Un jour, par un effet du hasard, je fus instruit que c'était son tour de garde et qu'il serait possible de le voir. J'en prévins sur-le-champ sa sœur qui prouva par son émotion la joie qu'elle aurait de voir ce frère chéri. Nous partîmes ensemble sans perdre de temps et arrivâmes aux limites qui étaient nos avant-postes. On y obtint de l'officier de garde que mon amie parlerait à son frère une demi-heure, à une distance de quinze pas.

Le temps expiré, la conversation fut rompue et nous nous remîmes en route pour notre logement. Arrivés, je m'aperçus de quelques soupirs, ce qui m'affligea. Je lui demandais si son frère lui avait annoncé quelque mauvaise nouvelle. « Oui », dit-elle, « il est de fait que je serai toujours malheureuse ; jamais ma félicité ne sera complète, puisque je ne peux vous voir et aussi mon frère, qui est votre ennemi : j'aurai donc toujours à regretter ou un frère ou un ami. Hélas ! que cette réflexion cause de maux en mon cœur ; je ne peux vous le cacher : mon frère m'a assuré que sous un mois il serait ici, et que vous seriez en France. Il faudra donc, en voyant mon frère, renoncer pour toujours à vous voir. Quelle douleur pour moi de quitter un ami aussi sincère ! Ah ! malheureux si-

de ! vous enfantez des lois bien barbares ! Otez-moi, je vous prie, de ces idées funestes, car je succomberais au désespoir ! »

Je fis mon possible pour la reconsole en lui disant que notre séparation était éloignée et que ce jour se terminerait plus avantageusement qu'elle ne pensait. Je ne m'attendais pas, hélas ! que mon départ fut si proche et qu'il serait aussi funeste à mon amie.

Le sixième jour suivant a été celui de ma fuite précipitée. Que ce malheureux moment a causé de regrets à mon cœur en faisant le malheur de celle que j'aimais !

L'ennemi, ayant forcé nos lignes, arriva au village au moment où je faisais mes adieux, qui, par malheur, furent trop prolongés ; ce qui faillit me rendre captif et causa à mon amie la plus grande désolation. Je l'embrassais encore lorsque j'aperçus trois hussards ennemis qui se dirigeaient sur moi, à la course. J'avais avec moi quatre hommes du magasin qui m'avaient attendu ; je leur commandai de faire feu sur les trois hussards qui nous chargeaient, leur observant que s'ils tardaient nous étions taillés en pièces.

Ils m'obéirent sur-le-champ, et ce feu qu'ils dirigèrent sur les trois hussards en tua un et mit les deux autres en fuite. Le malheur voulut que ce fut le frère de mon amie qui succomba au coup de mort porté sur mes ordres. Il allait, ce pauvre innocent, à grands pas embrasser sa famille lorsque cette balle dirigée par moi le fit tomber mort ! Quel coup fatal pour cette aimable sœur ! Les cris perçants qu'elle jeta frappèrent mon oreille comme je m'éloignais en grande hâte. Je reconnus cette voix chérie prononçant en allemand ces mots qui me déchirèrent le cœur : « O Dieu ! mon frère est mort ! Que ne le suis-je avec lui, puisque je perds en ce moment tout ce qui m'attachait à la vie. »

Juge, chère sœur, quelle a été ma douleur en ce malheureux moment ! Ah ! je l'avoue, j'ai eu besoin de toutes mes forces pour me soutenir du saisissement que m'a causé la voix plaintive de cette jeune et aimable personne dont j'ai fait le malheur.

C'est ainsi que s'est terminée la malheureuse aventure dont je te fais le récit, craignant de t'ennuyer par sa longue étendue. Si je t'ai demandé de la discrétion quant à son contenu, c'est qu'il serait à craindre que quelqu'un tourne en ridicule mon remords à l'endroit d'un ennemi... D'ailleurs, le style et l'écriture de ma lettre...

(La fin de la lettre a été perdue.)

Le Château du Coudray-Salbart

Situé à environ 1.500 m. au N.-N.-O. d'Echiré, sur un tertre dominant une des harmonieuses courbes de la Sèvre au N. de Niort, le château du Coudray-Salbart, forteresse de premier ordre, fit partie pendant plusieurs siècles des domaines et extensions des Sires de Parthenay-Larchevêque.

C'est une construction importante et relativement bien conservée dont il est regrettable que les Parthenaisiens se désintéressent à peu près totalement ; comme d'ailleurs de son rival en intérêt d'une autre époque (Louis XIII, bulletin n° 4 de la Société), le château de la Meilleraye, apanage d'une autre dynastie parthenaisienne, celle des La Porte-La Meilleraye, dont le principal constructeur fut le maréchal de la Meilleraye, cousin de Richelieu. C'est dommage, car ces deux châteaux en ruines sont des témoins encore très imposants d'époques glorieuses de l'histoire de notre cité.

Le château-fort du Coudray-Salbart (ou « Salbart » tout court) était la sentinelle avancée vers le S. de la seigneurie-baronnie de Gâtine, comme celui plus modeste de Tennesue l'était vers le N. Il doit à sa position géographique et stratégique d'avoir déjà été un fort d'arrêt de la vallée de la Sèvre à l'époque (ix^e siècle) des invasions normandes et dont il ne reste à peu près aucune trace.

C'est vraisemblablement au XII^e siècle que les Parthenay-Larchevêque commencèrent à édifier en cet emplacement un château-fort qui fut parachevé tout au début du XIII^e et grâce aux subsides du roi d'Angleterre Jean sans Terre, grand protecteur du Sire de Parthenay, Hugues I^{er}.

Tout en faisant partie intégrante de l'apanage des seigneurs de Gâtine, le Coudray-Salbart releva jusqu'au XV^e siècle de la puissante abbaye de Saint-Maixent — qui semble s'y être peu intéressée — à laquelle ceux-ci devaient rendre hommage. Ils ne se privèrent pas pour autant, et sous divers prétextes, d'utiliser leur forteresse comme repaire de brigandages commis notamment au détriment de la ville voisine de Niort.

Le château du Coudray-Salbart a suivi les vicissitudes de la Guerre de Trois cents ans (en voir les péripéties dans notre précédent bulletin, n° 7), puis des guerres de Religion, passant de main en main, des rois de France à ceux d'Angleterre, des catholiques aux protestants, sans avoir été le théâtre d'opérations militaires importantes. Le fait le plus saillant semble être sa prise par Duguesclin (c'est arrivé à tant de châteaux !) sur les Anglais en 1372 ; ceux-ci y revinrent d'ailleurs dès l'année suivante, puis le reperdirent définitivement peu après.

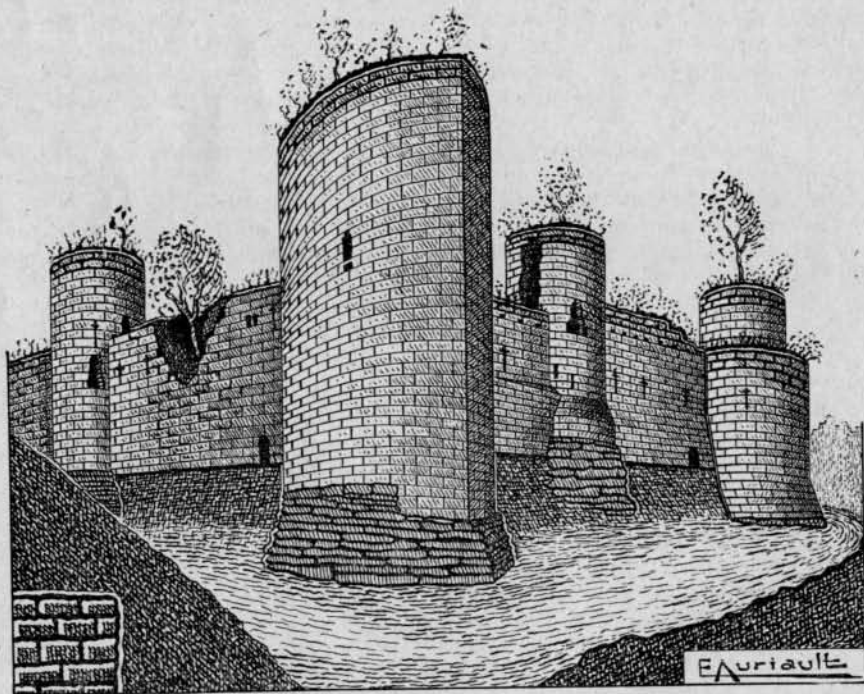
Louis XI le fit occuper, comme à peu près toutes les places d'Aquitaine, pendant les troubles de la « Ligue du Bien public », où le Seigneur de Parthenay d'alors (Dunois, ex-compagnon de Jeanne d'Arc !), prit parti contre le roi de France (c'était un peu le péché mignon des sires de Par-

thenay). Cette équipée, qui tourna mal, lui coûta d'ailleurs la perte passagère de tous ses domaines de Gâtine.

Salbart, comme tous ces domaines, releva successivement des Parthenay-Larchevêque, puis du connétable de Richemont, de Dunois, des d'Orléans-Longueville ses descendants, puis du Comte d'Artois, futur Charles X, qui le vendit en 1776 à la famille Dufay de la Taillée, qui en est encore propriétaire en la personne de la comtesse du Dresnay, habitant le château de la Taillée, à Echiré.

Dès la fin du XIV^e siècle, l'entretien du château-fort fut très négligé et il est probable qu'à la fin du XV^e Charles VIII le fit, comme toutes les forteresses de la région, plus ou moins démanteler. Négligence et injures du temps et des hommes combinées l'ont amené peu à peu à l'état de délabrement où on le voit aujourd'hui. En 1460, Dunois, en vue de restaurations qui n'eurent jamais lieu, en fit faire un inventaire détaillé, conservé aux Archives nationales. Ce n'est que ces toutes dernières années que Salbart a été classé « monument historique » par l'Administration des Beaux-Arts.

*
**



La forteresse se composait du château-fort proprement dit et, sur son flanc O., d'une « basse-cour » ou barbacane, l'ensemble entouré de fossés. De plus, la façade O. du château avait son propre fossé avec pont-levis donnant accès de la basse-cour au château.

L'entrée de cette basse-cour était défendue par deux grosses tours crénelées d'une hauteur de 20 (d'après Ledain) ou 13 (d'après Coynault) mètres (1) entre lesquelles était le porche d'entrée avec pont-levis. Ce porche se trouvait sensiblement sur l'emplacement de l'habitation du gardien actuel. Les tours ont disparu, ainsi que les divers bâtiments et servitudes de l'intérieur de cette basse-cour, notamment la chapelle et des logis pour abriter les réfugiés venus de l'extérieur en cas d'attaque. Il ne reste plus de ces constructions que des ruines attenant à la tour du Moulin (angle S.-O. du château).

Les six tours avec les courtines les reliant forment un quadrilatère irrégulier presque rectangulaire, les deux petits côtés orientés sensiblement E.-O. et les deux grands N.-S. Les tours sont situées aux quatre angles, plus deux sensiblement au milieu des grands côtés.

La tour par laquelle on accède à la forteresse est celle du *Portal*. On y entrait au moyen d'un pont dormant jusqu'au pilier planté au milieu du fossé et pont-levis sur la seconde moitié de ce fossé. Elle avait 12 mètres de hauteur. Le pont-levis était tiré par des chaînes logées dans la chambre haute. Des treuils existaient pour manœuvrer le pont-levis et la herse. Le couloir d'entrée traverse la tour. A droite de l'entrée, un escalier de pierre carré mène à la plate-forme supérieure ; le bas manque et a été remplacé par une mauvaise échelle en bois. A gauche est un petit réduit avec meurtrière. De la chambre supérieure, le logement de la herse, intact, apparaît bien. Dans la muraille, tout près du pied sud de la tour et au-dessus du fossé, est percée une ouverture qui servait à recueillir éventuellement, au moyen d'une échelle mobile, les défenseurs de la basse-cour se repliant sur le château après repli du pont-levis.

A l'extrémité S.-O. de la forteresse est la tour du *Moulin* (15 m. de hauteur), pourvue de deux étages. La chambre du rez-de-chaussée et celle du premier étage sont voûtées de style ogival avec nervures. Un escalier à vis de 66 marches est encore praticable jusqu'au réduit supérieur. Au premier étage, il y a dans la muraille trois larges ébrasements avec siège en pierre pour la commodité du service d'une grande meurtrière ; celui de gauche (en entrant) est éboulé. On trouve d'ailleurs ces ébrasements un peu partout dans la forteresse, même dans la gaine inférieure voûtée des courtines, qui est une des caractéristiques de Salbart.

A l'angle S.-E. du château se trouve la *Grosse Tour*, ou *Donjon* (17 m. de hauteur). La gaine des courtines reliant en principe les tours était extérieure à cette tour maîtresse, qui pouvait constituer au besoin forteresse indépendante. Son accès était fermé par une herse à laquelle, probablement, une rampe très inclinée accédait de la cour intérieure. Il ne reste plus de cette rampe que des aspérités rendant très difficile, mais non impossible, l'accès à une grande et haute salle voûtée octogonale ornée de huit élégantes nervures. En cas d'attaque, elle était occupée par le capitaine de la place. Elle possède une cheminée monumentale et très visibles des fossés. Le mur extérieur de cette tour est en forme de bec, système Plantagenet, comme les deux grandes portes fortifiées de Parthenay (Saint-Jacques et de la Citadelle), certainement leurs contemporaines. L'escalier à vis conduisant à la plate-forme est en très mauvais état.

(1) Il est à remarquer que l'appréciation des hauteurs des murailles et tours peut beaucoup varier suivant qu'on les considère du niveau de la cour intérieure (ce sont les chiffres qui ont été adoptés ici) ou du bas des profonds fossés plus ou moins comblés par des décombres (Ledain et M. Coynault donnent des chiffres différant presque du simple au double).

Vers le milieu des murailles qui relient ce Donjon à la Tour Double, se trouve la plus petite des six tours, appelée *Saint-Michel* (12 m. de hauteur). Contrairement aux cinq autres, elle est entièrement traversée par la gaine ou galerie voûtée. La salle inférieure a une coupole byzantine avec ouverture circulaire centrale, d'où un escalier à vis conduit facilement à une salle voûtée en ogive à quatre nervures déjà effondrée en 1460 (1). Cette tour est dotée de latrines en moucharabieh, réplique de celles du Donjon.

La *Tour Double* (hauteur 18 m.), à l'angle N.-E., est ainsi appelée parce qu'une première tour a été enchâssée dans une seconde plus importante et de forme extérieure « à bec », comme celle du Donjon. Cette disposition fait que les murs atteignaient une grande épaisseur. A hauteur du premier étage, où conduit un escalier à vis en assez mauvais état, on peut, au milieu d'une végétation presque inextricable, faire une grande partie du trajet extérieur de la tour enrobée. Peut-être la tour extérieure de renforcement n'a-t-elle jamais été entièrement achevée. Elle comportait, d'après Ledain — mais ce doit être une erreur — quatre étages voûtés. La forme extérieure « à bec » de cette tour, comme de celle du Donjon, apparaît surtout si on les regarde de l'extérieur, notamment des fossés.

La sixième tour est celle de *Boisbertier* (13 m. de hauteur). Elle comportait deux salles voûtées superposées à coupoles, chacune à huit nervures, l'escalier à vis qui les reliait n'existant plus. On peut encore accéder à la salle du premier étage par le chemin de ronde de la courtine, assez bien conservé, venant de la Tour Double, si on ne craint pas le vertige ; mais la végétation envahissante rend cet exploit de plus en plus difficile.

*
**



Les six tours étaient reliées par des murailles crénelées (elles l'étaient encore en partie en 1460) ou courtines, d'une vingtaine de mètres de hauteur au moins. Au sol, elles étaient renforcées d'une galerie voûtée ou « gaine » encore en très bon état par endroits. A hauteur du premier étage.

(1) Peut-être aussi fut-elle construite primitivement ainsi.

il y avait le chemin de ronde traditionnel. Au sommet étaient parfois des hourds, charpentes disposées en encorbellement pour permettre aux défenseurs de mieux battre les pieds de la muraille. Comme dans les murs des tours, de nombreuses archères ou arbalétrières y étaient ménagées à diverses hauteurs, permettant de tirer dans toutes les directions et de se flanquer réciproquement ; également de battre l'intérieur du château, et notamment par la « gaine » avec ses ébrasements, pour le cas où la cour intérieure aurait été envahie.

Comme il a été dit précédemment, la Grosse Tour ou Donjon était entièrement fermée et indépendante de la gaine et du chemin de ronde. Les tours Saint-Michel et Double sont entièrement traversées par la gaine. Les tours de Boisbertier et du Moulin, non traversées par la gaine, communiquent par le chemin de ronde du premier étage, cependant interrompu à la tour du Portal.

Deux poternes avec sortie à l'extérieur (fossés) étaient aménagées dans les murailles : une orientée N.-S., tout près et à l'O. du Donjon, et une autre, plus petite, orientée O.-E., entre les tours Saint-Michel et Double, plus près de celle-ci.

La garnison de l'ensemble de la forteresse était évaluée à 230 hommes, 500 avec les non-combattants.

Le cour à l'intérieur du château contenait, dans l'angle N.-O., l'habitation du Commandant de la place et, répartis çà et là, des bâtiments destinés aux divers services militaires. Il n'en reste plus rien qu'un chaos informe.

*
**

Il faut dire un mot des fossés, que de nombreux décombres permettent difficilement aujourd'hui de se représenter dans leur ampleur. Ils étaient certainement formidables. Étaient-ils à sec, comme d'aucuns le prétendent, ou remplis d'eau comme semble le faire croire le fameux inventaire de Dunois (1), de 1460, de toutes les appartenances et dépendances de la baronnie de Gâtine et qui parle d'une poterne débouchant dans la doue (2) ? Dans le cas de fossés d'eau, celle-ci était-elle amenée de sources ou de la Sèvre, et comment ?

Le fossé qui isolait la face O. du château de la basse-cour est complètement dérobé à la vue par une véritable forêt vierge de broussailles et arbres touffus. Il serait indispensable, pour rétablir l'aspect de cette face du château, de déblayer complètement ce fossé.

Le classement comme monument historique par l'Administration des Beaux-Arts permet d'espérer que l'Etat s'intéressera dorénavant à la conservation de ce merveilleux spécimen de l'architecture militaire moyenâgeuse. En tout état de cause, que les Parthenaisiens aillent visiter ce beau

(1) Jean, surnommé « le Bâtard d'Orléans », fils naturel de Louis d'Orléans (frère de Charles VI) et de Mariette d'Enghien, comte de Dunois et de Longueville, qui fut des compagnons de Jeanne d'Arc ; comme le Connétable de Richemont ; et qui fut, après ce dernier — qui avait succédé à la dynastie des Parthenay-Larchevêque — seigneur de Parthenay et de Gâtine de 1458 à 1468.

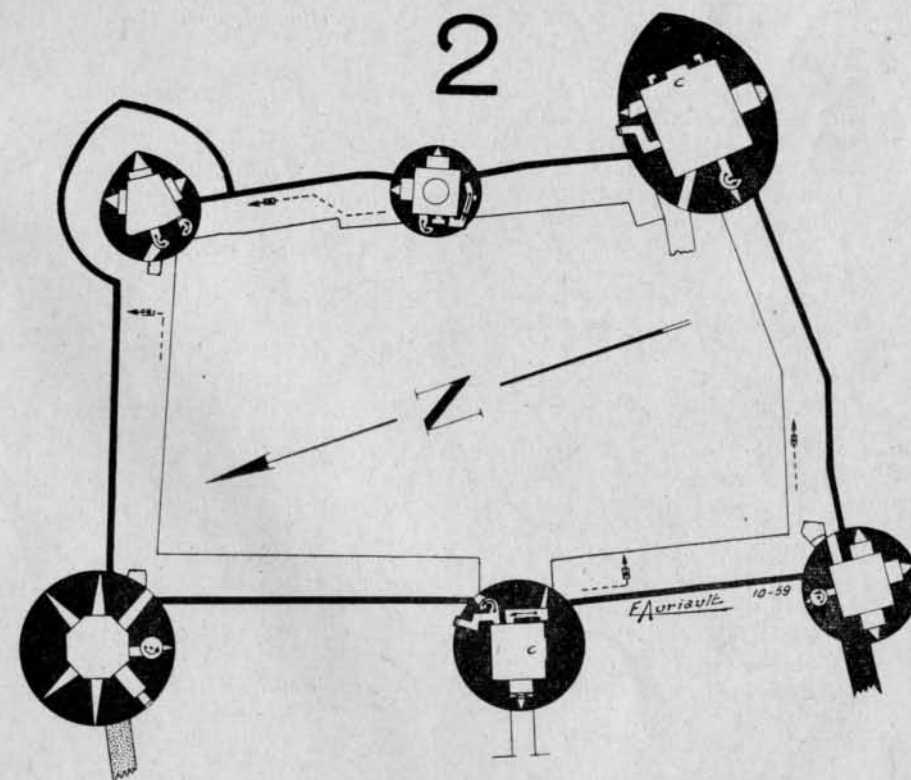
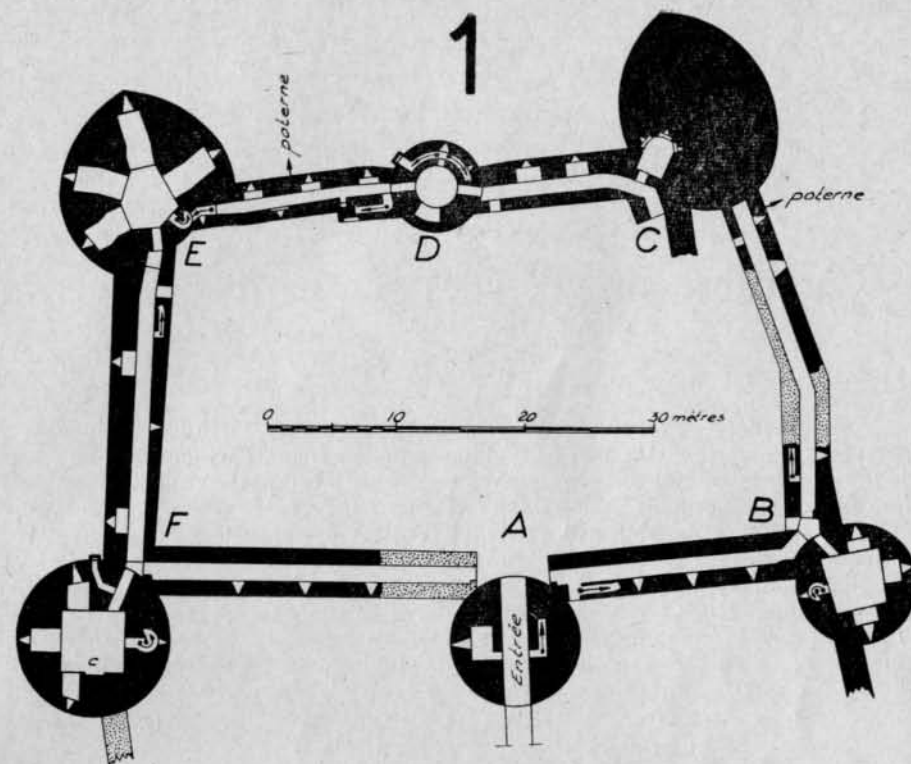
(2) A ce sujet, il est bon de rappeler que ce nom de « doue » est une corruption de celui de « douve » et qu'il était encore employé à la fin du siècle dernier pour désigner la grande mare herbeuse qui existait alors — dernier témoin des immenses doubles-fossés qui entouraient l'enceinte urbaine de Parthenay au Moyen-Age — au bas du champ de foire actuel et en contre-bas de la jolie « promenade des Tilleuls », aux allées en étoile, qui faisait face à l'actuelle caserne Allard. On disait « la Doue » tout court.

témoin de leur ancienne gloire et que, convaincus de son utilité, ils adhèrent à la « Société du Vieux-Salbart », qui vient de naître grâce à l'activité de M. Auguste COYNAULT, son Président d'honneur, et dont le siège est à la Mairie d'Echiré (Président : D^r JABOT). M. COYNAULT est en même temps l'auteur d'un opuscule sur Salbart qu'on peut trouver aux « Florales Littéraires », 12, rue de Brioux, à Niort, et chez le gardien du château.

Capitaine AGUILLOX.

**
*

La plupart des renseignements donnés dans cet article ont été notamment puisés dans *La Gâtine historique et monumentale* de Bélisaire LEDAIN (2^e édition, 1897) et *Salbart, château médiéval — Grandioses vestiges*, de M. Auguste COYNAULT (édition « Florales littéraires », Niort, 1958) ou donnés par M. A. AURIAULT.



1: Plan-coupe au niveau des galeries.

2: Plan-coupe au niveau du chemin de ronde.

Escalier: point avec flèche.

Cheminée: lettre c.

Les parties disparues sont en grisé.

Près des tours B, E, F, des ouvertures réservées dans le plancher en maçonnerie du chemin de ronde donnent accès aux galeries situées dessous.

Les petits ouvrages dépassant à peine la paroi extérieure des tours D (N.-E.) et F (E.) au rez-de-chaussée et des tours A (N.-N.-E.) et C (N.) à l'étage sont des latrines avec accès sinueux.

Cinquante ans d'études sur Parthenay

J'ai commencé, en 1910, mes études sur Parthenay. En 1960, voici un tableau d'ensemble sur ce que j'ai publié concernant Parthenay et la Gâtine (je ne les ai jamais séparés.) Ce tableau n'est pas complet. Mes premiers articles, publiés dans *L'Echo de Parthenay* et *Le Bocage et la Plaine*, je ne les ai pas retrouvés. De mes archives personnelles, j'ai égaré plusieurs études en classant ma bibliothèque poitevine que l'on retrouvera à la Mairie de Clavé, qui en a le dépôt (et où figure tout ce que j'ai pu publier d'important). L'intérêt d'une étude, d'ailleurs, ne se mesure pas à sa longueur. Le moindre détail dans l'histoire locale est d'une extrême importance. Cette bibliographie, même incomplète, le prouvera, je me plais à le croire.

G. P.

Parthenay, avril 1960.

1. *Tous les leaders politiques de «L'Echo de Parthenay», chaque semaine, du 9 mai 1925 au 15 janvier 1928.*
2. *Louis Aguillon. (Echo de Parthenay, 27 septembre 1925.)*
3. *Texte du discours prononcé au banquet offert en l'honneur de Louis Aguillon. (27 septembre 1925, Echo de Parthenay, 4 octobre 1925.)*
4. *L'opposition sous le Second Empire dans les Deux-Sèvres et dans l'arrondissement de Parthenay. (Echo de Parthenay, 1^{er} novembre 1925.)*
5. *M. Labonne, principal du Collège de Parthenay. Article nécrologique. (Echo de Parthenay, 27 décembre 1925.)*
6. *Discours sur la tombe du citoyen Dron. (Echo de Parthenay, 28 janvier 1926.)*
7. *Sur la formation d'un Syndicat d'Initiative à Parthenay. (Echo de Parthenay, 13 juin 1926.)*
8. *La Société Historique des Deux-Sèvres à Parthenay. Un musée à Parthenay. (Echo de Parthenay, 4 juillet 1926.)*
9. *Le changement du nom des rues à Parthenay sous la Révolution. (Echo de Parthenay, 29 août 1926.)*
10. *Eloge d'une Sous-Préfecture. (Echo de Parthenay, 3 octobre 1926.)*
11. *Parthenay sous le Directoire (1795-1799). (Echo de Parthenay, 24 octobre 1926.)*
12. *Les fêtes civiques à Parthenay de 1791 à 1793. (Echo de Parthenay, 8 août 1926.)*
13. *Aux reines et à la jeunesse de Parthenay. (Echo de Parthenay, 5 juin 1927.)*

14. *Traversée de la Gâtine. (Echo de Parthenay, 26 juin 1926.)*
15. *Visages de la Gâtine. (Série d'articles publiés dans L'Echo de Parthenay.)*
Hérisson (7 août 1927).
Saint-Marc-la-Lande (21 août 1927).
La Meilleraye-Reffannes (28 août 1927).
Les Jardins en Gâtine (11 septembre 1927).
Notes sur le folklore poitevin (18 septembre 1927, 25 septembre 1927).
La Gâtine dans l'œuvre d'Ernest Pérochon (2 octobre 1927).
Les ruines de la Meilleraye (16 octobre 1927).
La Gâtine sous la pluie (23 octobre 1927).
16. *Visages de la Gâtine (suite) :*
Le charme de Parthenay (30 octobre 1927).
Tennesue-Sanzay (6 novembre 1927).
Saint-Martin-du-Fouilloux-L'Orgère (13 décembre 1927).
17. *Le 114^e Régiment d'Infanterie au feu. (Echo de Parthenay, 22 janvier 1928.)*
18. *La personnalité de Louis Aguillon. (Echo de Parthenay, 13 mai 1928.)*
19. *Discours prononcé sur la tombe d'Olivier Favriou, professeur à l'E.P.S. de Parthenay. (Echo de Parthenay, 20 février 1919.)*
20. *Histoire de la commune de Viennay. (Série d'articles publiés dans L'Echo de Parthenay, 1930.)*
21. *Visages de la Gâtine (suite).*
 En 1927, sans date précise, dans *L'Echo de Parthenay* :
 1. *La vallée du Thouet.*
 2. *Mazières-en-Gâtine.*
 3. *Le charme de la Gâtine.*
22. *Georges Turpin. Discours prononcé sur sa tombe. (Echo de Parthenay, 19 octobre 1928.)*
23. *Sur la tombe de Charles Compodonico, professeur à l'Ecole Normale de Parthenay, mort au Champ d'Honneur. (Raison Populaire des Deux-Sèvres, Thouars, 6 septembre 1924.)*
24. *Louis Aguillon, article nécrologique. (Le Travail des Deux-Sèvres, 13 mai 1928.)*
25. *Parthenay, un des premiers marchés de France. (L'Eveil Agricole de la Vienne, 19 février 1928.)*
26. *Le charme de la Gâtine. (Le Poitou à Paris, décembre 1927.)*
27. *La Conférence Charles Spinasse à Parthenay. (Le Travail des Deux-Sèvres, 28 janvier 1928, sous la signature LABOR.)*
28. *Histoire de Parthenay. Brochure éditée à Parthenay par le Syndicat d'Initiative (1927). Cette brochure a été rééditée plusieurs fois par les brochures-programmes des foires-expositions de Parthenay, à des dates diverses.*
29. *Article sur l'histoire du département des Deux-Sèvres, de Georges Picard, publiée en 1928, à Lezay. (Echo de Parthenay, 1^{er} avril 1928.) (A. Chopin, imprimeur.)*
30. *Article sur le « Chemin de Plaine », d'Ernest Pérochon. (Echo de Parthenay, sans date précise.)*
31. *Les aquarelles de Pradère. Articles de :*

- *Bulletin de l'Amicale des Deux-Sèvres à Paris* (février 1929).
 — *Petite Gironde*, Bordeaux (13 février 1929).
 — *Echo de Parthenay*, 17 février 1929.)
32. *La Gâtine sous la neige*. (*Bulletin de l'Amicale des Deux-Sèvres à Paris*, avril 1929. Article reproduit par *La France des Deux-Sèvres*, même date.)
33. *Ciels de Gâtine*. (*La France des Deux-Sèvres*, 27 mai 1930.)
34. *A mes Gâtines*. (*Le Poitou à Paris*, juin 1930.)
35. *La Gâtine au printemps*. (*Le Poitou à Paris*, 1927.)
26. *Fléchettes parthenaisiennes*. Dans la chronique « Parthenay » du *Travail des Deux-Sèvres*, à partir de 1928. (Consulter la collection.)
37. *La vie de Louis Aguillon*. Un volume paru. Imprimerie H. Loubeau, 1930. Le livre a été publié en feuilleton par *L'Echo de Parthenay* du 22 décembre 1929 et en 1930, par *Le Travail des Deux-Sèvres* en 1928-1929.
38. Articles parus sur l'inauguration du monument Louis Aguillon :
 — *Echo de Parthenay*, 21 décembre 1930.
 — *France des Deux-Sèvres*, décembre 1930.
 — *Petite Gironde*, décembre 1930.
39. Sur « Bramefarine », de Gorges Picard. Article publié par Robert Bigot. (*L'Echo de Parthenay*, 3 août 1930) et en septembre 1930. (Textes choisis.)
40. *L'âme de la Gâtine*. Texte d'une conférence faite à Parthenay le 31 mars 1930 et édité en brochure par l'Imprimerie du Progrès, à Niort, en 1931.
 — *Articles de Robert Bigot* (*Echo de Parthenay*, 8 nov 1931.)
 — De Jacques Renaud (*Mémorial des Deux-Sèvres*, 22 septembre 1931 et 11 février 1932).
 — De François-Albert (Benoît Bénin) dans *L'Œil de Paris*, 9 janvier 1932.
41. *De la Côte d'Emeraude à la Mer d'Améthyste*. Article de Robert Bigot sur le livre paru à Paris en 1934. (*L'Echo de Parthenay*, 19 mai 1934.)
42. *Leurs Portraits*. Série d'articles publiés dans *Le Travail des Deux-Sèvres*. Parmi ces articles, ceux consacrés à M. Clovis Macouin, député de Parthenay ; Demellier, sénateur des Deux-Sèvres ; M. Taudière, député de Bressuire (1931).
43. *Le troubadour Couldrette, chantre des Seigneurs de Parthenay*. (D'une série d'articles publiés par *La France des Deux-Sèvres* en 1931 et formant une *Histoire littéraire du Pays des Deux-Sèvres*.)
44. *Parthenay, vu de Saint-Paul*. (*Bulletin de l'Amicale des Deux-Sèvres à Paris*, juillet 1933.)
 — *Le pays vert et bleu*. (Même bulletin, novembre 1933.)
 — *Village de la Trébesse*. (Même bulletin, octobre 1933.)
 — *Château de la Guyonnière*, poèmes. (Même bulletin, octobre 1934.)
45. *A la jeunesse*. Discours prononcé à la distribution des prix aux écoles communales de Parthenay. (*L'Echo de Parthenay*, juillet 1933.)
46. *Inauguration du Musée Georges-Turpin*. (*L'Echo de Parthenay*, plusieurs articles, 1935.)
47. *Au Café Violleau, il y a cent ans*. (*L'Echo de Parthenay*, 1935 (sans autre précision.)
48. *Le Collège de Parthenay à travers les âges*. (*L'Echo de Parthenay*, 10 novembre 1935.)
49. *Histoire du Collège de Parthenay*. (*L'Echo de Parthenay*, novembre-décembre 1935.)

50. *Le centenaire de « L'Echo de Parthenay »*. (Numéro du centenaire, 9 février 1935.)
51. *Discours prononcé à Parthenay le 4 août 1935*. (*Le Travail des Deux-Sèvres*, 11 août 1935.)
52. *Parthenay : La foire sur la place*. Série d'articles publiés dans *Le Travail des Deux-Sèvres* (1936), suivie d'une autre série : *Aux belles heures du Cartel à Parthenay* (1936), dans le même journal.
53. *Parthenay*, poème. (*Revue Niortaise*, décembre 1933-janvier 1934.)
54. *Le Collège de Parthenay à travers les âges*. (*L'Œil de Parthenay*, 10 novembre 1935, Fontenay-le-Comte.)
55. *Ce que je pense de « Rédemption », d'Anne Samarine*. (*L'Œil de Parthenay*, 8 décembre 1935, Fontenay-le-Comte.)
56. *Notes pour servir à l'Histoire de Parthenay* :
 1. *Parthenay à la veille de la Révolution*.
 2. *Le contre-coup de quelques événements révolutionnaires à Parthenay*. (*Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres*, 1929.)
57. *Parthenay et le canton de Parthenay sous le Directoire (1796-1799)*. (*Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres*, tome VIII, 28^e année, 1939, pages 81.116.)
58. *Histoire de la fondation du Collège de Parthenay* (septembre-octobre 1865. *France des Deux-Sèvres*. Notes d'histoire locale, 12 décembre 1933.)
59. *Attaque de la caisse transportant les fonds publics dans les bois de la Meilleraye* (2 novembre 1914). (*La France des Deux-Sèvres*. Notes d'histoire locale, 1^{er} janvier 1934.)
60. *Les guerres de religion en Gâtine*. (*La France des Deux-Sèvres*. Notes d'histoire locale, 16 janvier 1934.)
61. *Parmi les arrêtés du Sous-Préfet Charbonneaux, de Parthenay (de l'an IX à l'an XI)*. (*La France des Deux-Sèvres*. Notes d'histoire locale, 16 avril 1934.)
62. *Le procès de la Meilleraye*. (*La France des Deux-Sèvres*. Notes d'histoire locale, 21 mai 1934.)
63. *Encore des arrêtés du Sous-Préfet Charbonneaux, de Parthenay*. (*France des Deux-Sèvres*. Notes d'histoire locale, 29 mai 1934.)
64. *La Guyonnière et la Meilleraye*. (*France des Deux-Sèvres*. Notes d'histoire locale, 17 juillet 1934.)
65. *L'affaire Martin Réau*. (*France des Deux-Sèvres*. Notes d'histoire locale, 24 juillet 1934.)
66. *A propos d'une lettre de Prosper Mérimée datée de Parthenay*. (*La France des Deux-Sèvres*. Notes d'histoire locale, 27 août 1934.)
67. *Événements se rapportant à la Petite Chouannerie* (du 20 avril au 9 juin 1833). (*La France des Deux-Sèvres*. Notes d'histoire locale, 22 octobre 1934.)
68. *Une œuvre de Gaston Mauberger, Parthenaisien, Secrétaire de Pierre Loti. « Un Parthenaisien, gouverneur de Venise »*. (*France des Deux-Sèvres*. Notes d'histoire locale, 28 novembre 1934.)
69. *Le centenaire de l'École Normale d'Instituteurs de Parthenay*. (*La France des Deux-Sèvres*, 12 février 1935.)
70. Même sujet que 69. (19 février 1935, même journal.)
71. *Un Conventionnel des Deux-Sèvres, représentant en mission. L'official, ex-juge au Tribunal de Parthenay*. (*La France des Deux-Sèvres*, 18 mars 1935.)

72. *Les faïences anciennes de Parthenay*. (La France des Deux-Sèvres, 1^{er} juin 1935.)
73. *Les victimes du Coup d'Etat du 2 décembre 1851 dans les Deux-Sèvres*. (La France des Deux-Sèvres, 5 août 1935.)
74. *Une échaffourée en pleins champs à Amailloux en 1834*. (France des Deux-Sèvres, 25 février 1936.)
75. *Un soldat de la Révolution: Jean Chadeau, 1741-1811. Un témoignage sur la prise de Parthenay par Westermann en 1792*. (France des Deux-Sèvres, 26 mai 1936.)
76. *Impressions vécues sur la période de 1830 à Parthenay et à Niort*. (France des Deux-Sèvres, 29 juin 1936.)
77. *Les Chevaliers de la Liberté. Révolte de Parthenay et de Thouars du 24 février 1822. Conférence faite à Thouars en 1937*. (France des Deux-Sèvres, 23 et 30 mars 1937.)
78. *Le Général Allard et les journées de juin 1848*. (France des Deux-Sèvres, 30 juin 1937.)
79. *A propos de la mort d'André Lebon, ancien député de Parthenay. Une émeute à Parthenay en 1898*. (France des Deux-Sèvres, 26 février 1938.)
80. *André Lebon, « L'Homme à la Double Boucle »* (Travail des Deux-Sèvres, 26 février 1938.)
81. *Les Maires et les Magistrats municipaux de Parthenay, de 1789 à nos jours*. (France des Deux-Sèvres, 11 août 1938.)
82. *Un quart d'heure avec G.-J. Picard, l'auteur parthenaisien de « Toul un Passé »*. (Petit Courrier, Angers, 19 décembre 1938.)
83. *Un livre de G.-J. Picard destiné à nos écoliers, par Pierre Reignier*. (L'Echo de l'Ouest, 26 février 1939.)
84. *Visite de la paroisse de Viennay par l'archiprêtre de Parthenay* (24 nov. 1598). (La France des Deux-Sèvres, 29 décembre 1938.)
85. *Le musée de la ville de Parthenay*. (Petit Courrier, Angers, 12 janvier 1939.)
86. *L'histoire du Collège de Parthenay*. (Petit Courrier, Angers, 20 janvier 1939.)
87. *Souvenirs d'une autre vie*, publiés par *Le Travail des Deux-Sèvres* en 1952 et 1953.
88. *La Charmille et l'Ecole*, roman. (Imprimerie Chasseray-Moncontié, Chef-Boutonne) :
- Première édition, dite des souscripteurs, 1958.
 - Deuxième édition, 1959.
89. *Le Collège de Parthenay à travers les âges*. Une brochure. (H. Loubeau, Parthenay, 1936.)
90. *Figures d'hier*. Série d'articles parus dans *Le Travail des Deux-Sèvres* à partir de 1946. (Articles sur diverses personnalités parthenaisiennes : Maurice Brault, Eugène Gazeau, Eugène Brissel, Marcel Moreau, Henri Laborde, etc...)
91. *« Le Trésor de Largeasse »*. Préface de Georges Picard au livre d'Adrien Violeau *La Gâtine et Largeasse*. (Imprimerie A. Nicolas, Niort, 1957.)
92. *Hommage à Anatole Groussard*. Une brochure. Parthenay, (Imprimerie Loubeau, 1933.)
93. *Histoire de Parthenay pendant la Révolution (1790-1927)*. Un volume. (Parthenay, Imprimerie Loubeau, 1934.)
94. *Histoire de toutes les communes des Deux-Sèvres* (avec la collaboration de Maurice Poignat). Série d'articles publiés par *Le Courrier*

- de l'Ouest*, Angers, à partir de novembre 1948 et en cours de publication. A la date de février 1960, les articles *Parthenay* ne sont pas encore parus.
95. *Pierre-Joseph-Victor Jouffrault* (maire de Parthenay, de 1830 à 1835). (*Bulletin des Amis des Antiquités de Parthenay*, 1956. Plus un tirage à part.)
96. *Discours prononcé à l'inauguration du Musée Georges-Turpin*. (*L'Echo de Parthenay*, 1935.)
97. *Mélusine*. Un volume. (Imprimerie Moderne, Fontenay-le-Comte, 1936.)
98. *Nouvelles du Bocage*. Histoire de la Petite Chouannerie (1832-1833), parue en partie dans *L'Echo de Parthenay* de 1932 à 1937.
99. *Le Veneur Amoureux* (Jacques du Fouilloux). (*Bulletin de l'Amicale des Deux-Sèvres à Paris*, 1938-1939.)
100. *La vie et l'œuvre d'Ernest Pérochon*. Une brochure. Editions « Vent Nouveau », 1949. (Ernest Pérochon a été professeur au Collège de Parthenay en 1905-1906.)
101. *A pas comptés*, roman parthenaisien. Le chapitre I^{er} du roman a été publié dans *Le Travail des Deux-Sèvres*, le 14 octobre 1955.
102. *A pas comptés*, de Georges Picard. Article de Maurice Poignat. (*Courrier de l'Ouest*, 14 octobre 1955.)
103. *Le Roman d'une Ville*. Chapitre XIX de *A pas comptés*. (*Travail des Deux-Sèvres*, 15 octobre 1955.)
104. *Ce qui n'a pas encore été dit*. Chapitre 40 de *A pas comptés*. Titre du passage publié : *Etre de Mirebel*. (*Travail des Deux-Sèvres*, 22 octobre 1955.)
105. *Petits métiers. Petites gens*. (*A pas comptés*.) (*Travail des Deux-Sèvres*, 29 octobre 1955.)
106. *Le Général Moreau*. (*A pas comptés*.) (*Travail des Deux-Sèvres*, 12 novembre 1955.)
107. *Les Auvergnats, marchands de tissus*. (*Travail des Deux-Sèvres*, 12 novembre 1955.)
108. *A pas comptés*. Note à propos d'Achille et du Général Moreau. (*Travail des Deux-Sèvres*, 26 novembre 1955.)
109. *Le magasin philosophique*. (*Travail des Deux-Sèvres*, 26 novembre 1955.) (Extrait de *A pas comptés*.)
110. Lettre de M. Aristide Bourdeau à Georges Picard, datée du 30 novembre 1955 et se rapportant au chapitre *Le Magasin philosophique*, publié dans *Le Travail* du 26 novembre 1955.
111. *L'Ecole et l'Eglise de Montgazon*. (Chapitre IV du manuscrit *A pas comptés*.) (*Le Travail des Deux-Sèvres*, 14 avril 1956.)
112. *Le Petit Collège de Mirebel*. (Chapitre VIII du roman *A pas comptés*.) (*Travail des Deux-Sèvres*, 21 avril 1956.)
113. *La Gare qui a perdu ses trains*. (Chapitre X du roman *A pas comptés*.) (*Travail des Deux-Sèvres*, 28 avril 1956.)
114. *Les grands marchés mirebelais*. (Chapitre XIII de *A pas comptés*.) (*Le Travail des Deux-Sèvres*, 5 mai 1956.)
115. *Le théâtre au Chêne Vert*. (*Travail des Deux-Sèvres*, 19 mai 1956.)
116. *Mirebel s'en va-t-en guerre*. (Chapitre XX de *A pas comptés*.) (*Travail des Deux-Sèvres*, 29 mai 1956.)
117. *Nouvelles pages choisies et inédites de « A pas comptés »*. (*Travail des Deux-Sèvres*, 12 janvier 1957.)
- 1. *L'Echo de Mirebel* (chapitre 2).
 - 2. *L'Œil de Mirebel* (chapitre 3).

3. *Les belles occasions* (chapitre 5).
118. *Travail des Deux-Sèvres. Nouvelles pages choisies et inédites de « A pas comptés. »* (19 janvier 1957.)
1. Du chapitre VII. De *Clodion le Chevelu à la Liqueur du Père Jules.*
 2. *A l'ombre de la Sous-Préfecture en fleurs* (chapitre IX).
 3. *Le squelette sur le toit* (chapitre XI).
119. *Travail des Deux-Sèvres, 2 février 1957. (Extraits de A pas comptés) :*
1. *M. Charmeraut, de la Commission de l'Hospice.*
 2. *Nimbus.*
 3. *Paroles sans histoires.*
120. *Travail des Deux-Sèvres, 9 février 1957 :*
1. *Le Musée de Mirebel.*
 2. *Le théâtre à la Halle aux Grains.*
 3. *« Le Rideau de Mirebel » sur l'Adriatique.*
121. *Travail des Deux-Sèvres, 23 février 1957. Pages choisies de A pas comptés (suite) :*
1. *Le Riquet de Mirebel* (Philo, chien de Dactylographe).
 2. *Les grands jours des autobus* (chapitre XXVIII).
122. *A pas comptés. Extraits :*
1. *Mirebel, ville industrielle* (chapitre XXIX).
 2. Du « *Vase Brisé* » aux « *Homards du Maine* » (chapitre XXX ; *Femmes savantes et Cordons bleus.*)
- (*Travail des Deux-Sèvres, 2 mars 1957.*)
123. *La Reine de Mirebel et la Radio* (chapitre XXXI de *A pas comptés.*)
(*Travail des Deux-Sèvres, 2 mars 1957.*)
124. *Pages choisies de « A pas comptés » :*
1. *Un beau départ* (chapitre XXXII).
 2. *Colchiques* (chapitre XXXIII : *Le pré vénéneux.*)
 3. *Les sportifs à Mirebel* (chapitre XXXIV. : *Le S.A.M.*) (*Travail des Deux-Sèvres, 9 mars 1957.*)
125. *Pages choisies de « A pas comptés ». (Travail des Deux-Sèvres, 23 mars 1957) :*
1. *La Caravane.*
 2. *Louison* (passage du Tour de France à Mirebel).
 3. *Il y a cave et cave.* (Les vacanciers.)
126. *Pages choisies de « A pas comptés » :*
1. *Le faïencier de l'École de Dessin.*
 2. *Les Cache-Misères.*
 3. *A table d'hôte, avec les Renaudot.*
127. *A pas comptés. Chapitre 49 : Retour par le passé. (Bulletin des Amis des Antiquités de Parthenay. Année 1959, n° 8.)*
128. *A pas comptés. Chapitre 50 : Maternité. (Bulletin des Amis des Antiquités de Parthenay, année 1959, n° 8.)*
129. *L'histoire locale à l'École primaire, première série de Fiches rédigées spécialement par le département des Deux-Sèvres. De 1 à 50.*
- N° 15 : *Histoire d'une ville pendant le Moyen Age, Parthenay.*
N° 24 : *La Révolution de 1848 à Parthenay.*
N° 46 : *La forge à fer de la Peyratte.*
N° 47 : *L'Histoire d'une ville disparue en Gâtine : Hérisson.*
130. *L'histoire locale à l'École primaire (Fiches rédigées spécialement pour le Département des Deux-Sèvres) (fiches 51 à 100, 2° série).*
- N° 63 : *Une Etude démographique de Parthenay.*
N° 64 : *L'Histoire d'une rue à Parthenay. La rue Alsace-Lorraine.*

- N° 65 : *Les Voies de communication en Gâtine au commencement du XIX^e siècle.*
N° 69 : *La métairie en Gâtine.*
N° 70 : *La haie.*
N° 71 : *Le remembrement des terres en Gâtine à partir du XVI^e siècle.*
131. *Le conseiller municipal parthenaisien Georges Vol.* Extraits de *Un nouveau Graindorge.* (*Travail des Deux-Sèvres, 26 décembre 1959.*)
132. *Les tracteurs qui font la pige aux rouets.* Extraits de *Un nouveau Graindorge.* (*Travail des Deux-Sèvres, 28 novembre 1959.*)
133. *Robert Bigot.* (*Revue du Bas-Poitou, sept.-oct. 1960.*)
134. *Robert Bigot.* Tiré à part de l'article de la *Revue du Bas-Poitou.* Imprimerie Lussaud, Fontenay-le-Comte (Vendée).

Georges PICARD.

NOTE. — Les articles publiés par le « Bulletin de la Société des Amis des Antiquités de Parthenay » ne figurent pas tous dans cette bibliographie. Se reporter à la collection du « Bulletin ».

— 41 —

La Rue Taillepied et l'ancien Faubourg de la Barre-Taillepied à Parthenay

(Etude toponymique)

A M^e Hilaire Ochier.

Il y a quelque temps, notre Président honoraire, M^e Hilaire OCHIER, me demandait mon avis sur l'origine du nom de la rue Taillepied, située entre le Collège et la place du Donjon. On sait que M^e OCHIER a très heureusement contribué au rétablissement et à la sauvegarde de beaucoup de noms pittoresques de nos vieilles rues, préservant ainsi de l'oubli certaines pages de nos annales parthenaisiennes. Au sujet de la rue Taillepied, il m'écrivait récemment : « J'ai toujours pensé que le Normand Cordelier Taillepied, « savant très connu dans toute la France, avait donné son nom à une « rue de notre ville. J'ai d'autant plus incliné à le croire que, devenu « Capucin à Parthenay, la proximité de la rue Taillepied de l'ancien cou- « vent de Capucins expliquerait d'autant mieux le fait. »

A première vue, j'avais informé mon interlocuteur que l'hypothèse d'un nom d'homme donné à une rue ne me paraissait pas invraisemblable. Néanmoins, je remarquai, de mon côté, que les Capucins ne sont venus s'installer à Parthenay qu'au xvii^e siècle et que l'origine de la rue Taillepied paraissait beaucoup plus ancienne. Par ailleurs, au moyen-âge, l'usage n'était pas encore instauré dans les villes d'honorer la mémoire d'un homme en donnant son nom à une rue. Il n'y avait que certains gros propriétaires terriens, comme furent les *Berlais* et les *Souvaing*, qui ont laissé leur nom, le premier au faubourg Belais, l'autre au quartier des Souvaingères et à la Porte Souvaing, ainsi dénommée avant le xii^e siècle, pour prendre ensuite le nom de Porte du Sépulcre. A cette époque, les rues devaient leurs noms à leur importance (Grande Rue), aux commerces urbains (place des Bancs), aux enseignes (rue des Trois-Rois), à l'orographie.

De telles considérations exigeaient donc de ma part un examen plus attentif de la question, et c'est en étudiant plus à fond le mot Taillepied, d'abord comme anthroponyme, ensuite comme nom de lieu, que j'ai été amené à changer complètement ma première manière de voir. J'en ai fait part à M^e OCHIER, en l'avisant de mon intention de publier cet article.

*
**

Il est avéré qu'au moyen-âge, les sobriquets, composés avec le verbe tailler (couper), ont provigné. On surnommait *Taillebois* et *Taillepierre* les artisans sculpteurs, menuisiers, fendeurs, maçons, etc... *Taillefer* était le surnom des forgerons, à moins qu'il fût celui d'un illustre guerrier, capa-

ble de pourfendre un ennemi recouvert de son armure. Tel fut le cas de Guillaume II, qui fut duc d'Aquitaine de 916 à 945 et dont le surnom de *Taillefer* devint héréditaire. Quant à *Taillepied*, Albert DAUZAT, dans son « Dictionnaire des noms de famille », le trouve plus rare et pense qu'il s'agit peut-être d'un surnom ironique de cordonnier...

Par contre, examiné comme toponyme, *Taillepied*, dans le seul département des Deux-Sèvres, sert d'appellatif à cinq noms de lieux. Parallèlement, j'ai trouvé dans l'« Histoire de la Saintonge » de Massiou (2^e partie, pages 206 à 217) un Poitevin, *Pierre de Taillepié*, « vaillant chevalier », qui fut nommé, en 1388, Gouverneur de La Rochelle. Force était pour moi de conclure que les hommes ayant porté les premiers le nom de *Taillepied* le tenaient, non pas de sobriquets ne remontant qu'au moyen-âge, mais de leur lieu d'origine (avec ou sans particule), ce qui nous repousse beaucoup plus haut dans le temps.

Pour en revenir aux cinq *Taillepied* des Deux-Sèvres, un intérêt particulier et commun s'y attache du fait qu'ils sont tous situés sur une hauteur plus ou moins accentuée, comme il est facile de le constater d'après la carte d'Etat-Major. Tels sont les *Taillepied* des communes de Frontenay-Rohan-Rohan, de La Couarde, de Paizay-le-Tort, de Saint-Symphorien et de Saint-Porchaire. Celui de cette dernière comporte une forme ancienne : *Talpe*, datée de 1218, qui va nous être précieuse dans la recherche de la véritable signification de ce toponyme. Mais avant d'y arriver, disons tout de suite qu'une similitude complète existe, au point de vue topographique, entre les *Taillepied* relevés ci-dessus et le site de la rue *Taillepied* à Parthenay. On sait, en effet, que cette rue aboutit au Donjon, point culminant de la ville, et qu'elle est le prolongement des routes qui franchissent la Viette et le Thouet à Parthenay-le-Vieux, venant principalement de Niort et de Fontenay-le-Comte. Ce n'est pas pour rien qu'on les a appelées « chemins des Marchands ». Au-delà de Parthenay-le-Vieux, elles se réunissent au carrefour de la Pierre-d'Alpin, montent, pourrait-on dire, à l'assaut de l'ancien Donjon. Nul Parthenaisien n'ignore la vue magnifique qu'on a de cette partie dominante de la ville sur l'ouest et le sud de la Gâtine. Bref, le nom de *Taillepied* est lui aussi un nom de lieu, qui porte en lui-même sa propre définition.

Taillepied est un composé de deux éléments archaïques, modifiés au cours des temps et qui, à l'origine, ont été *Tal* et *Podium*. *Tal* s'est palatalisé (ou mouillé) en *Tail* à l'époque de formation de notre langue ; en certain cas, il est resté intact, comme dans *Talud*. *Tal* est un des substrats oronymiques très connus du vocabulaire préceltique exprimant l'idée de crête, de sommet. Ce mot a été adopté et conservé par les Gaulois, qui l'ont employé en composition avec un deuxième élément : *Pé*, devenu *Pied* dans notre orthographe moderne, et dérivé d'un mot des langues indo-européennes : grec *podos* et latin *podium*. *Podium*, après avoir signifié « soubassement d'une colline », a fini par désigner la colline elle-même. La forme moderne est *Puy*, mais les formes anciennes sont des plus variées. En voici quelques-unes prises dans la nomenclature toponymique des Deux-Sèvres : *Pé* (rajoux), *Pi* (oger), *Pou* (fond), *Pel* (ouaille), *Peu*, *Pu*, *Pié*, etc... ; les diminutifs ou dérivés ne sont pas moins nombreux : *Pouzet*, *Pouzin*, *Pouillour*, *Pougnés*, etc...

Ainsi peut-on donner à notre *Taillepied* cette définition, qui convient d'ailleurs aussi bien aux autres toponymes du même nom : le sommet de la butte, ou encore le haut de la montée. Au point de vue de la forme, *Taillepied* est une survivance des composés du moyen-âge où le complément suivant le sujet sans préposition : on dit encore *Maison-Dieu*, *usufruit*, *chef-lieu*, pour *Maison de Dieu*, etc...

*
**

Mais « Rue Taillepieu » n'est qu'une partie, un débris — si l'on peut dire — de ce qui existait autrefois dans ce quartier, d'après ce qu'on voit sur notre Plan cadastral. La confection de ce Plan a duré de 1810 à 1834. Il contient, de ce fait, des renseignements qui n'ont pas moins de 150 ans d'existence. Par lui nous savons ce qui se passait de particulier sur ce point culminant de notre ville, où se trouvaient encore en 1834 : le faubourg de la Barre-Taillepieu, la Grande Rue et la Petite Rue du faubourg de la Barre-Taillepieu. C'est donc là, sous l'Ancien Régime, à proximité immédiate de la Porte du Donjon, que les échevins avaient établi un Barrage — c'est-à-dire un organisme administratif composé d'un ou de plusieurs « barragiers » et de leurs aides, chargés de percevoir le droit d'entrée en ville sur tous paysans et marchands venant y vendre leurs bestiaux et denrées de toute sorte.

Ledain, dans sa « Gâtine historique », page 217, et dans son « Histoire de Parthenay », page 269, donne d'utiles indications sur le mode de perception du droit de barrage confié à un adjudicataire, ainsi que sur l'emploi des deniers perçus, dont une grande partie servait aux travaux urbains et à l'entretien des routes. Laurière, dans son « Dictionnaire de Droit », page 75, dit que le péage était perçu « là où la Barre était assise ». Enfin, Du Cange, au mot Barra, précise que, dès 1363, un barrage, avec l'ensemble des bâtiments qu'il nécessitait, était dénommé Faubourg. On peut donc en conclure que là où le Cadastre a conservé le souvenir du *Faubourg de la Barre-Taillepieu*, là des maisons, des écuries, des auberges s'étaient élevées autour desquelles s'amassait, les jours de foire, la foule des paysans et marchands pressés d'acquitter les droits de barrage, avant de franchir la porte du Donjon et, de là, se rendre sur les diverses places pour y faire leurs transactions, ayant, au préalable, remis au Faubourg de la *Barre-Taillepieu* les impedimenta qu'ils retrouvaient à la sortie de la ville.

De tout ce qui précède, on peut déduire que l'établissement du *Barrage de Taillepieu* a été consécutif à la construction de la deuxième enceinte et du Donjon de Parthenay, soit à la fin du XII^e siècle ou dans les toutes premières années du XIII^e. Ce fut, dans sa forme originelle, la préfiguration des bureaux d'octroi, qui ont fonctionné, dans les mêmes conditions que les Barrages de l'Ancien Régime, jusqu'au début du XX^e siècle. Actuellement, l'ancien péage est devenu droit de placement, qui se perçoit aux endroits mêmes où s'installent paysans et forains. En somme, rien n'est changé dans le moyen de trouver des ressources servant à la bonne marche des institutions publiques, dont le but est « d'octroyer », en retour, un mieux-être dont bénéficient en même temps vendeurs et consommateurs.

Pour être complet, il aurait fallu parler d'un autre Barrage, établi au XI^e siècle dans le faubourg Saint-Paul, au profit de l'Abbé de Cormery, qui, en vertu de la donation qui lui avait été faite en 1060 par Simon, Vidame de Parthenay, exerçait sur Saint-Paul les mêmes droits qu'un Seigneur féodal. Le Barrage de l'Abbé (Barra Abbatis), devenu Barrabbas en français du moyen-âge, avait laissé son nom à une rue qui aboutissait à l'endroit même où fonctionna un bureau d'octroi jusqu'en 1910. Mais l'histoire du « Barrabbas » aura sa place dans un article ultérieur.

Commandant C.-L. CHASTANG.

TABLE DES GRAVURES

Château du Plessis-Cherchemont à la fin du XIX ^e siècle	10
Vue de « La Faïencerie »	12
Maison dite des Templiers, angle des rues de la Poste et des Trois-Rois.	20
Plan du Camp républicain de Largeasse	25
Plan de l'église du Saint-Sépulcre	45
Vue de l'ensemble de Salbart, prise de l'E.S.E.	52
Tour de Boisbertier, vue de la cour intérieure	54
Plans du château de Salbart	57